



# PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (PLPDMA)

BILAN 2017-2022

Année de référence 2016



## TABLE DES MATIERES

<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>3</b>
<b>1   RAPPEL DU TERRITOIRE CONCERNE ET DES AXES DU PLPDMA .....</b>	<b>4</b>
<b>Carte du territoire.....</b>	<b>4</b>
<b>Axes, actions et potentiels de réduction en kg/hab. sur la durée du PLPDMA .....</b>	<b>5</b>
<b>2   BILAN DETAILLE DES ACTIONS SUR LE TERRITOIRE DU SYVEDAC .....</b>	<b>7</b>
<b>Bilan global des actions .....</b>	<b>7</b>
<b>AXE 1 : ENCOURAGER LA GESTION DE PROXIMITE DES BIODECHETS .....</b>	<b>12</b>
<b>AXE 2 : LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE.....</b>	<b>28</b>
<b>AXE 3 : DONNER UNE SECONDE VIE AUX DECHETS OCCASIONNELS .....</b>	<b>37</b>
<b>AXE 4 : METTRE EN PLACE OU RENFORCER DES ACTIONS EMBLEMATIQUES FAVORISANT LA REDUCTION DES DECHETS .....</b>	<b>43</b>
<b>AXE 5 : ÊTRE EXEMPLAIRE EN MATIERE DE PREVENTION DES DECHETS .....</b>	<b>58</b>
<b>AXE 5 : ÊTRE EXEMPLAIRE EN MATIERE DE PREVENTION DES DECHETS .....</b>	<b>59</b>
<b>3   BILAN PAR GROUPEMENT ADHERENT .....</b>	<b>69</b>
1. Comparaison globale et entre les groupements adhérents, par flux .....	69
1.a / Les OMR .....	69
1.b / Les emballages et papiers.....	72
1.c / Le verre.....	74
1.d / Les déchets verts (ou résidus de jardin) .....	75
1.e / Les encombrants .....	76
1.f / Les déchèteries .....	77
1.g / Bilan global sur les Déchets Ménagers et Assimilés .....	79
2. Les Commissions Consultatives d'Elaboration et de Suivi (CCES) : .....	81
3. Bilan PLPDMA par groupement adhérent.....	84
3.1. Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon.....	84
3.2. Communauté de communes Cœur de Nacre.....	87
3.3. Communauté de communes Normandie Cabourg Pays d'Auge .....	92
3.4. Communauté Urbaine Caen la mer.....	97
3.5. Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie (CALN).....	102
<b>4   CONCLUSION .....</b>	<b>106</b>

\*\*\*

## INTRODUCTION

Les collectivités en charge de la collecte ou du traitement des déchets ménagers et assimilés ont l'obligation réglementaire de définir un programme local de prévention indiquant les objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place pour les atteindre.

Le SYVEDAC porte ainsi ce programme pour ses groupements adhérents dans un souhait de cohérence territoriale. Le PLPDMA a été validé par délibération du Comité syndical le 17 octobre 2017 et s'est terminé le 31 décembre 2022, avec 2016 comme année de référence. L'objectif de réduction était de 10 %.

Les données utilisées pour ce bilan portent sur la population municipale (INSEE). Elles sont à territoire constant et concernent le territoire du SYVEDAC en 2017, soit 93 communes. Le territoire a fortement évolué depuis (175 communes en 2022). Un avenant au PLPDMA a été validé par délibération le 15 juin 2021 pour associer la Communauté d'Agglomération Lisieux-Normandie (53 communes), qui a rejoint le territoire du SYVEDAC le 1<sup>er</sup> janvier 2021. L'année de référence utilisée est 2019.

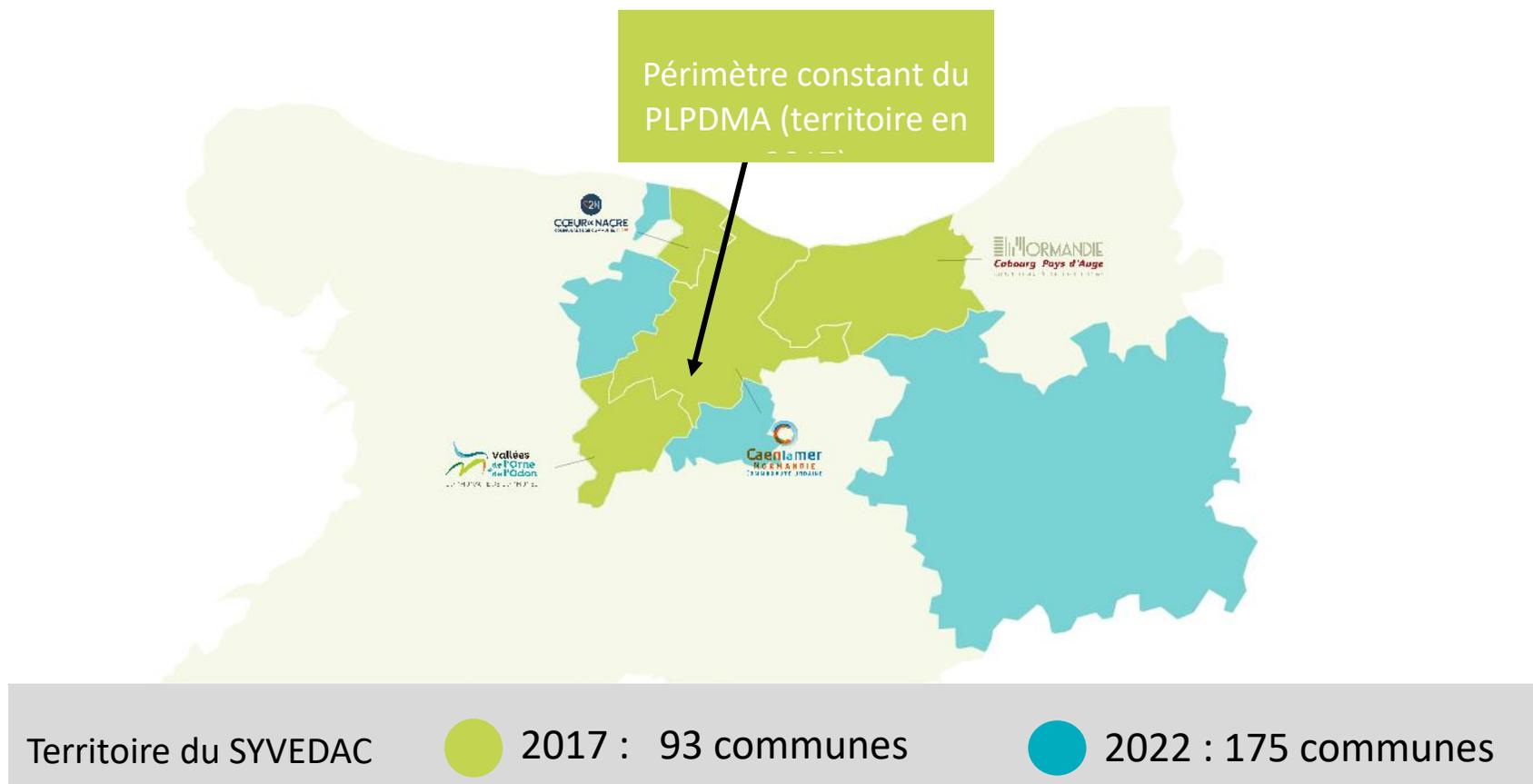
Le SYVEDAC s'est également engagé dans un CODEC avec l'ADEME (Contrat d'Objectifs Déchets et Economie Circulaire) entre 2019 et 2022. Celui-ci se déclinait en 3 axes et 16 actions, dont certaines correspondaient aux actions du PLPDMA, et d'autres étaient complémentaires, notamment celles à destination des professionnels assimilés. Pour assurer une cohérence dans les données, le territoire du CODEC était le même que celui du PLPDMA.

La période de ce PLPDMA a été marquée par deux événements qui ont impacté les tonnages de déchets :

- La crise sanitaire en 2020. Les tonnages ont été en forte baisse en 2020, avec la fermeture des déchèteries pendant quelques semaines et surtout la mise à l'arrêt d'une partie des activités économiques. L'année 2021 a ensuite été marquée par une forte reprise des activités et des dépôts en déchèteries, avec une hausse des tonnages à un niveau supérieur à ceux pré-COVID 19 ;
- L'inflation au 2<sup>nd</sup> semestre 2022. Les tonnages des OMR et déchèteries ont ainsi connu une forte baisse sur le dernier semestre du PLPDMA, dû à une probable baisse de la consommation.

# 1 | RAPPEL DU TERRITOIRE CONCERNE ET DES AXES DU PLPDMA

## Carte du territoire



Axes, actions et potentiels de réduction en kg/hab. sur la durée du PLPDMA

AXE	N° ACTION	TITRE DE L'ACTION	Potentiel de tonnages évités	En kg/hab
AXE 1 ENCOURAGER LA GESTION DE PROXIMITE DES BIODECHETS	1	Développer et accompagner la pratique du compostage individuel	1995 t	7
	2	Développer et accompagner le compostage partagé (pied d'immeuble/restauration collective)	262 t	0,9
	3	Sensibiliser les scolaires au compostage	-	-
	4	Sensibiliser le grand public au compostage et promouvoir la pratique du jardinage pauvre en déchets	535 t	1,8
	5	Sensibiliser les services des espaces verts communaux à la gestion raisonnée de leurs déchets verts	-	-
	6	Etudier un système incitatif de location ou d'achat de broyeurs ou de tondeuse mulching	1072 t	3,6
AXE 2 LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE	7	Renforcer la lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective	100 t	0,3
	8	Accompagner les initiatives et projets (Conseil Départemental, Région, Communes, autres organismes)	303 t	1
	9	Favoriser la mise en réseau des acteurs concernés par le gaspillage alimentaire	-	-
	10	Sensibiliser le grand public à la réduction du gaspillage alimentaire	55 t	0,2
AXE 3 DONNER UNE SECONDE VIE AUX DECHETS OCCASIONNELS	11	Mener des actions de communication visant à sensibiliser les ménages à l'intérêt du réemploi et de la réparation	95 t	0,3
	12	Favoriser ces pratiques par des outils comme l'annuaire du réemploi	283 t	0,9

	13	Promouvoir et valoriser les activités et acteurs de la réparation et du réemploi	19 t	0,1
	14	Créer ou développer les équipements favorisant le réemploi, la réutilisation dans les déchèteries	-	-
<b>AXE 4</b> <b>METTRE EN PLACE OU</b> <b>RENFORCER DES</b> <b>ACTIONS</b> <b>EMBLEMATIQUES</b> <b>FAVORISANT LA</b> <b>REDUCTION DES</b> <b>DECHETS</b>	15	Renforcer le dispositif « stop pub »	300 t	1
	16	Expérimenter en partenariat avec la Région dans le cadre du PRPGD la mise en place de la consigne du verre sur certaines zones pilotes	-	-
	17	Impulser et essayer les bonnes pratiques en entreprise	-	-
	18	Réaliser une opération « entreprises témoins »	-	-
	19	Promouvoir les achats pauvres en emballage lors des animations grand public	435 t	1,5
<b>Axe 5</b> <b>ETRE EXEMPLAIRE EN</b> <b>MATIERE DE</b> <b>PREVENTION DES</b> <b>DECHETS</b>	20	Accompagner le déploiement de la tarification incitative pour répondre aux objectifs du PRPGD : 30 % de la population régionale est concernée par la tarification incitative.	1096 t	3,7
	21	Sensibiliser les agents à l'utilisation rationnelle du papier et aux fonctionnalités des imprimantes.	60 t	0,2
	22	Soutenir la mise en place de la redevance professionnelle sur le territoire de Normandie Cabourg Pays d'Auge.	-	-
	23	Inciter à la réduction des emballages et vaisselles jetables dans les événements publics en valorisant les événements éco-responsables.	-	-
	24	Réduire les déchets des administrations en sensibilisant les agents aux bonnes pratiques de réduction des déchets	-	-
<b>TOTAL</b>			<b>6491 t</b>	<b>21,8</b>

Remarque : L'objectif de réduction fixé dans le cadre du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés du SYVEDAC doit répondre à celui fixé par la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte, soit une baisse de 10% entre 2016 et 2022, soit 67 kg/hab. sur toute la durée de ce programme. La somme des potentiels de tonnages évités ne permettait pas d'atteindre cet objectif, car 10 actions sur les 24 proposées n'étaient pas quantifiables et mesurables au moment de la rédaction.

## 2 I BILAN DETAILLE DES ACTIONS SUR LE TERRITOIRE DU SYVEDAC

### Bilan global des actions

Axe	Action	Réalisation de l'action	Objectifs chiffrés entre 2017 et 2022	Atteinte des objectifs
<b>ENCOURAGER LA GESTION DE PROXIMITE DES BIODECHETS</b>	1 : Développer et accompagner la pratique du compostage individuel	x	Equiper 6 000 foyers	159%
	2 : Développer et accompagner la pratique du compostage partagé	x	75 sites installés en pied d'immeuble ou de quartier	73%
			75 sites installés en restauration collective	21%
	3 : Sensibiliser les scolaires	x	Installer 25 composteurs pédagogiques	360%
			Réaliser 150 animations scolaires	137%
	4 : Sensibiliser le grand public au compostage et à la pratique du jardinage au naturel	x	Organiser 50 animations grand public	196%
	5 : Sensibiliser les services des espaces verts communaux à la gestion raisonnée de leurs déchets verts	x	Réduire de 30 % les quantités de déchets apportés en déchèterie	NE
6 : Etudier et expérimenter un système incitatif de location ou d'achat de broyeurs ou de tondeuse mulching et/ou organiser des campagnes de broyage	x	Sensibiliser 5 % de la population à la valorisation de leurs déchets verts sur place	11%	
		Réduction des déchets verts de 72 kg/hab	199%	

<p style="text-align: center;"><b>Axe 2 :</b></p> <p style="text-align: center;"><b>LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE</b></p>	7 : Renforcer la lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective	x	Accompagner 75 sites de restauration collective	47%
	8 : Accompagner les initiatives et projets (Conseil Départemental, Région, Communes, autres organismes)	x	NE	x
	9 : Favoriser la mise en réseau des acteurs concernés par le gaspillage alimentaire	x	Organiser 5 rencontres avec les différents acteurs sur la thématique du gaspillage alimentaire	0%
	10 : Sensibiliser le grand public à la réduction du gaspillage alimentaire	x	Sensibiliser 5 000 personnes aux bonnes pratiques	20%
			Effectuer 50 animations grand public sur le gaspillage alimentaire	28%

<p style="text-align: center;"><b>Axe 3 :</b></p> <p style="text-align: center;"><b>DONNER UNE SECONDE VIE AUX DECHETS OCCASIONNELS</b></p>	<p>11 : Mener des actions de communication visant à sensibiliser les ménages à l'intérêt du réemploi et de la répartition</p>	x	Sensibiliser 5 000 personnes sur le réemploi et la réparation	NE	
			Organiser 10 temps forts en faveur du réemploi et de la réutilisation en s'appuyant sur les partenaires engagés dans cette démarche	410%	
	<p>12 : Favoriser ces pratiques par des outils comme l'annuaire du réemploi</p>				
	<p>13 : Promouvoir et valoriser les activités et acteurs de la réparation et du réemploi</p>	x	Sensibiliser 1 000 personnes lors d'une journée spécifique à la réparation et au réemploi	NE	
	<p>14 : Créer ou développer les équipements favorisant le réemploi, la réutilisation dans les déchèteries</p>	x	Installer des locaux réemploi sur 4 déchèteries du territoire	100%	

<p style="text-align: center;"><b>Axe 4 :</b></p> <p style="text-align: center;"><b>METTRE EN PLACE OU RENFORCER DES ACTIONS EMBLEMATIQUES FAVORISANT LA REDUCTION DES DECHETS</b></p>	15 : Renforcer le dispositif "stop pub"	x	Equiper 7 500 foyers	<b>527%</b>	
			Réduire la quantité d'imprimés publicitaires dans les OMR de 300 tonnes	<b>142%</b>	
	16 : Expérimenter en partenariat avec la Région, dans le cadre du PRPGD, la mise en place de la consigne du verre sur certaines zones pilotes	x		Evolution de la quantité de verre dans les OMR	<b>NE</b>
	17 : Impulser et essayer les bonnes pratiques en entreprise	x		Diffuser de bonnes pratiques auprès de 12 entreprises	<b>117%</b>
	18 : Réaliser une opération "Entreprises témoins"				
	19 : Promouvoir les achats pauvres en déchets d'emballage lors des animations grand public	x		Sensibiliser 10 % de la population à l'achat de produits pauvres en déchets	<b>176%</b>
	Action supplémentaire : Promouvoir l'utilisation des couches lavables	x		Non définis dans le PLPDMA	
	Action supplémentaire : Réaliser une opération foyers témoins	x		Non définis dans le PLPDMA	

<p style="text-align: center;"><b>Axe 5 :</b></p> <p style="text-align: center;"><b>ETRE EXEMPLAIRE EN MATIERE DE PREVENTION DES DECHETS</b></p>	20 : Accompagner le déploiement de la redevance incitative sur le territoire	x	Réduction de 56kg/hab sur CDN	58%
	21 : Sensibiliser les agents à l'utilisation rationnelle du papier et aux fonctionnalités des imprimantes	x	Sensibiliser 5 000 agents à l'éco-exemplarité et la collecte du papier	53,40%
	22 : Soutenir la mise en place de la redevance professionnelle sur le territoire de Normandie Cabourg Pays d'Auge	x	Avoir une convention fin 2022 avec tous les professionnels collectés par le SPGD et relevant de la RS	NE
	23 : Inciter à la réduction des emballages et vaisselles jetables dans les événements publics/valoriser les événements éco-responsables	x	Accompagner 3 événementiels à minima chaque année en leur remettant le kit éco-événement	2767%
	24 : Réduire les déchets des administrations et sensibiliser les agents aux bonnes pratiques de réduction des déchets	x	Sensibiliser 5 000 agents dans le cadre de l'éco-exemplarité	54,90%
Intervenir auprès de 10 administrations chaque année			428%	

Réalisé / objectif atteint

Non réalisé / objectif non-atteint

Non-évaluable

## AXE 1 : ENCOURAGER LA GESTION DE PROXIMITE DES BIODECHETS

ACTION 1 : DEVELOPPER ET ACCOMPAGNER LA PRATIQUE DU COMPOSTAGE INDIVIDUEL	
Flux et gisement(s) impacté(s)	<b>Ordures ménagères résiduelles, déchets verts (PAP et déchèterie) :</b> Biodéchets (déchets alimentaires et déchets verts)
Public(s) ciblé(s)	Les foyers pavillonnaires
Objectif général sur les 5 ans du programme.	<b>Promouvoir la pratique du compostage individuel auprès de 6 000 foyers.</b> Le potentiel de réduction attendu à la fin du PLPDMA est <b>de 1 995t (7 kg/hab).</b>
Contexte	Depuis 2005, les groupements adhérents au SYVEDAC distribuent des composteurs individuels (mise à disposition gratuite ou payante). Environ 16 000 foyers sont équipés actuellement sur l'ensemble du territoire. Cette action a un fort impact sur la quantité de déchets organiques encore trop présents dans les ordures ménagères résiduelles.
Descriptif de l'action	<i>Equiper 6000 foyers de composteurs individuels.</i> <i>Evaluer la pratique du compostage individuel auprès des foyers déjà équipés afin d'en mesurer l'impact sur le gisement des déchets fermentescibles et des déchets verts.</i>
Démarrage de l'action	2017
Outils/matériel à mobiliser ou à créer	Fourniture et livraison de composteurs individuels et de seaux de pré-collecte (appel d'offres groupement), selon différentes modalités de distribution des groupements.
Structure pilote de l'action	Groupements adhérents du SYVEDAC. Communauté urbaine Caen la mer pour l'évaluation de la pratique.
Partenariat(s) et relai(s) à mobiliser	La Région (projet de Réseau Régional de Maîtres composteurs), les communes, les services communication des groupements, les groupements.
Calendrier	Campagnes de distribution de composteurs individuels : <b>toute l'année (sauf vacances scolaires ou période estivale).</b>  Evaluation et suivi de la pratique : <b>sur 8 mois à partir de décembre 2017 jusqu'en juillet 2018.</b>
Faisabilité du projet	+++
Budget dédié à l'action	Cumul des budgets des 4 groupements adhérents.
Moyens humains mobilisés	2 maîtres composteurs - un agent contractuel - une chargée d'études-les techniciens des groupements - les agents de la régie de collecte pour la distribution à Caen la mer -l'animatrice prévention.
Indicateurs	Nombre de foyers équipés.  Quantités détournées selon évaluation réalisée en fonction de la saisonnalité (pour les déchets verts et les déchets alimentaires).  Satisfaction de la pratique.  Nombre de permanences ou de réunions publiques réalisées.

BILAN					
Actions réalisées					
Distribution de composteurs individuels lors de permanences ou sans RDV. Enquêtes téléphoniques réalisées régulièrement sur CLM. Sensibilisation des usagers lors de la distribution (CDN et CALN). Enquête IFOP réalisée auprès de 1 000 foyers en 2016 et 2022.					
Objectif chiffré		Résultat			Atteinte de l'objectif
6 000 composteurs distribués		11 557 composteurs distribués			193 %
	CLM	CDN	NCPA	VOO	CALN
Composteurs distribués par groupements	6 998	2 336	1 332	789	125
% des foyers pratiquant le compostage (enquête IFOP 2016)	30 %	51 %	57 %	63 %	NE
% des foyers pratiquant le compostage (enquête IFOP 2022)	33 %	52 %	31 %	52 %	33 %
Nombre de permanences ou de réunions publiques réalisées	97	36	0	0	3
Evolution des quantités de fermentescibles* dans les OMR (entre 2019 et 2022) **	-0.5%	-5.6%	+17.2%	+11.3	NE
Evolution des quantités de fermentescibles dans les OMR sur le territoire du SYVEDAC entre 2016 et 2022	+ 5.4 %				
Réussites	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de foyers dotés qui augmente chaque année, notamment avec les communes ayant rejoint CLM, et qui étaient moins dotées du fait de la demande de participation financière faite par le SEROC.</li> <li>- Augmentation très forte des demandes en 2020, surtout sur CLM et CDN, suite à la communication sur l'Extension des Consignes de Tri à tous les emballages plastiques et les gestes de réduction.</li> </ul>				
Difficultés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sur CLM, organisation compliquée avec dates de permanences imposées - toujours environ 30 % de personnes inscrites qui ne se présentent pas.</li> <li>- Dans la plupart des groupements (hors CDN et CALN), pas de sensibilisation lors de la dotation.</li> <li>- Pénurie de bois suite à la crise sanitaire - difficulté d'approvisionnement en composteurs.</li> </ul>				

Pistes d'amélioration	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sur CLM : changement de fonctionnement : les usagers peuvent choisir leur date pour venir retirer le composteur.</li> <li>- Animations sur le compostage + vidéos sur l'utilisation à proposer aux usagers.</li> <li>- Recontacter les usagers après quelques mois d'utilisation pour connaître leur pratique et leur proposer un accompagnement.</li> </ul>
--------------------------	---

*\*Quantité de fermentescibles dans les OMR = gaspillage alimentaire + compostage – liquides non-consommés – papiers souillés.*

*\*\*Les caractérisations 2016 ne permettent pas une extraction des données par groupement.*

ACTION 2 : DEVELOPPER ET ACCOMPAGNER LA PRATIQUE DU COMPOSTAGE PARTAGE (Pied d'immeuble et restauration collective)	
Flux et gisement impactés	Ordures ménagères résiduelles : Biodéchets (déchets alimentaires).
Public(s) ciblé(s)	Les foyers de l'habitat vertical/les établissements scolaires/les établissements publics/la restauration collective
Objectif général sur les 5 ans du programme	<b>Mettre en place 150 sites de compostage partagé. Le potentiel de réduction attendu est de 262t, soit 0,9 kg/hab.</b>
Contexte	Le SYVEDAC a initié le premier de compostage partagé <b>fin 2011</b> lors du premier programme local de prévention des déchets. Au 31 décembre 2016, le SYVEDAC a installé sur son territoire 24 sites de compostage en pied d'immeuble et 16 sites de compostage de restauration collective. Ces installations seront poursuivies et développer de manière plus importante dans le cadre de ce nouveau programme.
Descriptif de l'action	<p>Installer 75 sites, soit 15 nouveaux sites de compostage en pied d'immeuble par an.</p> <p>Installer 75 sites, soit 15 nouveaux sites de compostage en restauration collective par an.</p> <p>Réaliser ponctuellement des analyses du compost pour augmenter la promotion de l'action.</p>
Démarrage de l'action	2017
Outils/matériel à mobiliser ou à créer	Fourniture et livraison de composteurs individuels et de seaux de pré-collecte (appel d'offres groupement). Batterie de 3 composteurs/site installé.
Structure pilote de l'action	SYVEDAC
Partenariat(s) et relai(s) à mobiliser	Bailleurs et Syndic-mairies – Groupements adhérents- Chefs d'établissements scolaires- Personnel de restauration collective.
Calendrier	<p>Installation des nouveaux sites de compostage en pied d'immeuble et en restauration collective : <b>toute l'année (sauf vacances scolaires ou période estivale).</b></p> <p>Accompagnement et suivi de la pratique : <b>toute l'année (sauf vacances scolaires).</b></p>
Faisabilité du projet	+++
Budget dédié à l'action	<p><b>Investissement</b> pris en charge par les groupements adhérents pour équipement composteur : <b>22 060€ HT/an, soit 110 300 € HT</b> sur la durée du programme : <i>batterie de composteurs, brass'compost, seaux de pré-collecte.</i></p> <p><b>Communication</b> prise en charge par les groupements adhérents pour les supports de communication : <b>45 000 € HT/an, soit 225 000 € HT</b> sur la durée du programme : <i>guide, flyer, adhésif, magnet, panneau.</i></p> <p><b>Animation</b> pris en charge par le SYVEDAC pour les temps forts : <b>19 700 € HT/an, soit 98 500 € HT</b> sur la durée du programme : <i>inauguration, transfert du compost, porte à porte, distribution, formation.</i></p>
Moyens humains mobilisés	2 maîtres composteurs dédiés au suivi de la pratique - l'animatrice prévention - le prestataire pour l'accompagnement et l'animation des temps forts - le recrutement d'un maître composteur supplémentaire pour renforcer l'équipe et développer le compostage partagé et la mise en place de sites.
Indicateurs	Nombre de sites installés (en pied d'immeuble et en restauration collective).

Quantités détournées grâce à la pratique.  
Nombre de foyers participants.  
Quantités de fermentescibles dans les OMA (suivi des caractérisations).  
% des foyers qui déclarent composter (enquête de satisfaction).  
  
Nombre de guides composteurs (référents).



BILAN					
Actions réalisées					
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place de sites de compostage partagé en pied d'immeuble ou de quartier suite à des demandes d'usagers : accompagnement de la demande à l'installation, avec porte à porte afin de mobiliser et d'identifier des référents.</li> <li>- Mise en place de sites de compostage en restauration collective : identification des référents, et du rôle des différents services pour un bon fonctionnement du site.</li> <li>- Suivi d'un an des sites : passage des maitre-composteurs 1 fois par mois pendant 6 mois, puis une fois tous les 2 mois, 3 animations par le CPIE (inauguration / formation du personnel, transfert, valorisation = distribution de compost).</li> <li>- Création d'un réseau des référents des sites de compostage partagé en 2021.</li> <li>- Expérimentation biodéchets sur CLM : installation de 3 sites de compostage de quartier, avec suivi par les associations CIVILAB et CPIE (90 foyers concernés environ) + collecte en porte à porte auprès de 192 foyers (concernés) et 10 professionnels + installation de 2 points d'apports volontaires (80 foyers concernés environ).</li> </ul>					
Objectifs chiffrés		Résultat			Atteinte de l'objectif
Mettre en place 75 sites de compostage partagé en pied d'immeuble ou de quartier		55 sites installés			73.3 %
Mettre en place 75 sites de compostage partagé en restauration collective		16 sites installés			21 %
	CLM	CDN	NCPA	VOO	CALN
Sites en pied d'immeuble ou de quartier installés	49	2	0	0	2
Sites en pied d'immeuble restauration collective installés	16	0	1	1	2
Nombre de foyers participants	676	30	0	0	22
% des foyers pratiquant le compostage partagé (enquête IFOP 2016)	2 %				
% des foyers pratiquant le compostage partagé (enquête IFOP 2022)	10 %				5 %
Nombre de référents de site sur le territoire du SYVEDAC	118 en pied d'immeuble et quartier + 38 en restauration collective				
Evolution des quantités de fermentescibles* dans les OMR (entre 2019 et 2022) **	-0.5%	-5.6%	+17.2%	+11.3	NE

Evolution des quantités de fermentescibles sur le territoire du SYVEDAC entre 2016 et 2022	+ 5.4 %
Réussites	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Forte montée en puissance des demandes en 2019, beaucoup par le bouche à oreilles.</li> <li>- Depuis 2020, demandes annuelles stables (une quinzaine).</li> <li>- Depuis fin 2021, mise en place du réseau des référents, très apprécié, avec des rencontres 3 à 4 fois par an : 'les pionniers du compostage'.</li> <li>- Proposition d'approvisionnement des sites en matière sèche 2 fois par an, depuis 2021. Sollicité par 40 sites en moyenne.</li> <li>- Utilisation du logiciel Logi'Prox depuis 2022, pour aider au suivi des sites, estimer les déchets détournés, et permettre les échanges entre référents.</li> <li>- En 2022, 23 référents de site formés selon le référentiel ADEME, par le CPIE.</li> </ul>
Difficultés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Besoin fort d'accompagnement des référents, car rôle contraignant (peut être physique et chronophage).</li> <li>- Mobilisation sur le long terme, lorsqu'un référent s'en va : 5 sites arrêtés en pied d'immeuble / quartier + 7 en restauration collective (dont 4, suite au passage en cuisine centrale, avec l'arrêt de la cuisine sur place).</li> <li>- Autonomie sur l'approvisionnement en matière sèche.</li> <li>- Pour la restauration collective, pas de pérennité si la gestion des composteurs n'est pas intégrée dans la fiche de poste.</li> <li>- Réussir à impliquer les services municipaux en charge de l'entretien des espaces verts pour l'approvisionnement en matière sèche locale.</li> </ul>
Pistes d'amélioration	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier des solutions pour alléger les tâches du référent, notamment pour les composteurs de quartier.</li> <li>- Signer une convention avec chaque site de compostage en restauration collective installé, identifiant bien le rôle des différentes parties et exiger l'adaptation des fiches de poste des agents pour y inscrire le suivi des sites.</li> <li>- Envoyer une newsletter à tous les référents après chaque rencontre de référents, pour maintenir le lien avec tout le réseau.</li> <li>- Accompagner les référents pour qu'ils utilisent régulièrement Logi'Prox.</li> </ul>

*\*Quantité de fermentescibles dans les OMR = gaspillage alimentaire + compostage – liquides non consommés – papiers souillés.*

*\*\*Les caractérisations 2016 ne permettent pas une extraction des données par groupement.*

<b>ACTION 3 : SENSIBILISER LES SCOLAIRES</b>	
<b>Flux et gisement impactés</b>	<b>Ordures ménagères résiduelles</b> : Biodéchets (déchets alimentaires).
<b>Public(s) ciblé(s)</b>	Scolaires (écoles primaires, collèges et lycées)
<b>Objectif général sur les 5 ans du programme</b>	<b>Installer 25 sites de compostage pédagogique et réaliser 150 animations scolaires.</b> <i>Le potentiel de réduction attendu n'est pas mesurable car il s'agit d'une démarche qualitative plus que quantitative.</i>
<b>Contexte</b>	Depuis la mise en œuvre du premier programme local de prévention des déchets (2010-2015), le SYVEDAC a initié une réelle démarche de sensibilisation auprès du public scolaire. A ce titre, plusieurs sites ont été équipés de composteurs pédagogiques et ont pu bénéficier d'une animation scolaire dédiée à la pratique du compostage. Ces animations seront poursuivies tout au long du programme.
<b>Descriptif de l'action</b>	<i>Réaliser 30 animations par an pour les scolaires, soit 150 animations sur toute la durée du programme.</i> <i>Installer 5 composteurs pédagogiques par an, soit 25 sur la durée du programme.</i> <i>Renouveler la convention avec le CPIE ou autre prestataire en étendant la sensibilisation aux collèges et lycées.</i>
<b>Démarrage de l'action</b>	2017
<b>Outils/matériel à mobiliser ou à créer</b>	Fourniture et livraison de composteurs individuels (1 par site) / Renouveler la convention avec le CPIE ou autre prestataire en étendant la sensibilisation aux collèges et aux lycées.
<b>Structure pilote de l'action</b>	SYVEDAC
<b>Partenariat(s) et relai(s) à mobiliser</b>	Inspection Académique, communes, groupements.
<b>Calendrier</b>	Toute l'année (sauf vacances scolaires ou période estivale).
<b>Faisabilité du projet</b>	+++
<b>Budget dédié à l'action</b>	<b>Animations scolaires</b> : SYVEDAC 47 500 € (sur la durée du programme). <b>Installation composteur pédagogique</b> : GROUPEMENT ADHERENT 240€/an, soit 1 200 € (sur la durée du programme).
<b>Moyens humains mobilisés</b>	Convention pour les animations (prestataire). Maîtres composteurs, l'animatrice prévention.
<b>Indicateurs</b>	Nombre d'animations. Evaluation par les enseignants de la qualité des animations. Nombre de sites de compostage pédagogique. Nombre d'élèves sensibilisés. Nombre d'écoles, collèges et lycées sensibilisés.

BILAN					
Actions réalisées					
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Installation de composteurs pédagogiques à la demande des écoles. Les chiffres concernent CLM, les autres groupements n'ayant pas de données spécifiques pour ce type de compostage (inclus dans les composteurs individuels).</li> <li>- Animations scolaires réalisées par le CPIE, à partir de 6 ans.</li> </ul>					
Objectifs chiffrés		Résultat		Atteinte de l'objectif	
Installer 25 composteurs pédagogiques		90 composteurs installés		360 %	
Réaliser 150 animations scolaires		205 animations réalisées		137 %	
	CLM	CDN	NCPA	VOO	CALN
Animations scolaires	129	17	15	15	29
Nombre d'élèves sensibilisés	2 699	349	346	292	572
Nombre d'écoles, collèges, lycées et ACM (Accueil Collectif de Mineurs) ayant bénéficié d'animations *	66	6	6	7	12
Réussites	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Montée en puissance des demandes d'animations chaque année.</li> <li>- Depuis 2021, les écoles doivent répondre à un appel à candidature et avoir un projet pédagogique.</li> <li>- Animations appréciées des enseignants.</li> </ul>				
Difficultés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Depuis 2021, souhait de ne proposer les animations qu'aux écoles avec un composteur ou avec le projet d'en installer un, afin que les animations soient suivies d'actions concrètes. Dans les faits, cela ne fonctionne pas toujours.</li> <li>- Composteurs pédagogiques souvent sous-utilisés voire non utilisés.</li> </ul>				
Pistes d'amélioration	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rédaction d'un guide numérique d'utilisation, qui proposera des retours d'expérience concrets.</li> <li>- Coordonner l'installation du composteur avec l'animation scolaire (les faire le même jour).</li> <li>- Faire un suivi annuel des composteurs pédagogiques pour connaître leur utilisation (visite sur site).</li> </ul>				



*\*Correspond au nombre d'établissements ayant sollicité le SYVEDAC (ou le CPIE pour CDN) depuis 2017. Certains établissements peuvent être comptabilisés 2 fois.*

ACTION 4 : Sensibiliser le grand public au compostage et à la pratique du jardinage au naturel	
<b>Flux et gisement impactés</b>	<b>Ordures ménagères résiduelles, déchets verts (PAP et déchèterie) :</b> Biodéchets (déchets alimentaires et déchets verts).
<b>Public(s) ciblé(s)</b>	Grand public
<b>Objectif général sur les 5 ans du programme</b>	<b>Organiser 50 animations grand public. Le potentiel de réduction attendu est de 535 t, soit 1,8 kg/hab.</b>
<b>Contexte</b>	Le SYVEDAC anime de nombreux temps forts tout au long de l'année sur la thématique du compostage et du jardinage pauvre en déchets. Cette sensibilisation permet de toucher au plus près le public en rendant concrète la pratique (ateliers de démonstration, visuel...).
<b>Descriptif de l'action</b>	Réaliser 10 temps forts par an sur le compostage, soit 50 animations sur toute la durée du programme.
<b>Démarrage de l'action</b>	2017
<b>Outils/matériel à mobiliser ou à créer</b>	Supports de communication (kakémono, coupe de composteur, matériel d'observations, guide, flyer, fiches recettes de jardin).
<b>Structure pilote de l'action</b>	SYVEDAC
<b>Partenariat(s) et relai(s) à mobiliser</b>	Le Réseau des Echos Jardiniers pour les animations sur le jardinage au naturel, les jardins familiaux le CPIE, Ville de Caen, Direction des espaces verts, RESEAU.
<b>Calendrier</b>	Pendant les temps forts identifiés sur l'année : SERD, Semaine Nationale du compostage, ateliers des Echos Jardiniers.
<b>Faisabilité du projet</b>	+++
<b>Budget dédié à l'action</b>	5 000 €/an, soit 25 000 € sur toute la durée du programme.
<b>Moyens humains mobilisés</b>	Jardiniers, bénévoles du Réseau des Echos Jardiniers, maîtres composteurs, animatrice prévention.
<b>Indicateurs</b>	Nombre de personnes sensibilisées. Nombre d'animations réalisées. Nombre de supports de communication distribués.



BILAN						
Actions réalisées						
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Animations grand public sur le thème du compostage et du jardinage zéro déchet, notamment lors de la distribution aux habitants du compost mis à disposition des communes (issu du traitement des déchets verts collectés en porte à porte).</li> <li>- Animations grand public sur le sujet de la réduction et du tri des déchets, où le compostage et le jardinage sont également évoqués.</li> <li>- Mise à disposition du grand public du guide 'Mon jardin ZD' de l'ADEME, adapté avec les informations du territoire.</li> <li>- Animations sur le jardinage zéro déchet proposées par CDN dans le cadre de l'arrêt de sa collecte en porte à porte de déchets verts.</li> </ul>						
Objectifs chiffrés		Résultat			Atteinte de l'objectif	
Organiser 50 animations grand public sur le compostage et le jardinage pauvre en déchets		98 animations grand public réalisées			196 %	
	CLM	CDN	NCPA	VOO	CALN	
Nombre d'animations réalisées	72	8	2	1	15	
Nombre de personnes sensibilisées	3 582	235	113	NE	361	
Evolution Quantité de déchets verts en porte à porte et déchèteries		-58 %		-31%		
Réussites	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Arrêt progressif de la collecte en porte à porte sur CDN en 2021, et complète en 2022.</li> <li>- Arrêt de la collecte en porte à porte sur CALN et VOO en 2022 et en cours sur NCPA.</li> <li>- L'arrêt de cette collecte est une opportunité pour sensibiliser les usagers à d'autres pratiques.</li> </ul>					
Difficultés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pas de hausse des tonnages de déchets verts en déchèteries (mais sécheresse en 2022, donc données difficilement comparables à d'autres années).</li> <li>- Les usagers ont beaucoup contacté CDN en 2021 / début 2022 pour faire part de leur mécontentement, mais depuis le printemps 2022, il n'y a plus de réclamations (même si d'après l'enquête réalisée en porte à porte, ils souhaiteraient le retour de la collecte).</li> <li>- Faire accepter de nouvelles pratiques.</li> </ul>					
Pistes d'amélioration	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prévoir des ateliers et animations régulières sur le compostage et le jardinage zéro déchet.</li> <li>- Accompagner CLM pour envisager une réduction des collectes DV (seul groupement à ne pas avoir changé les fréquences de collecte).</li> </ul>					

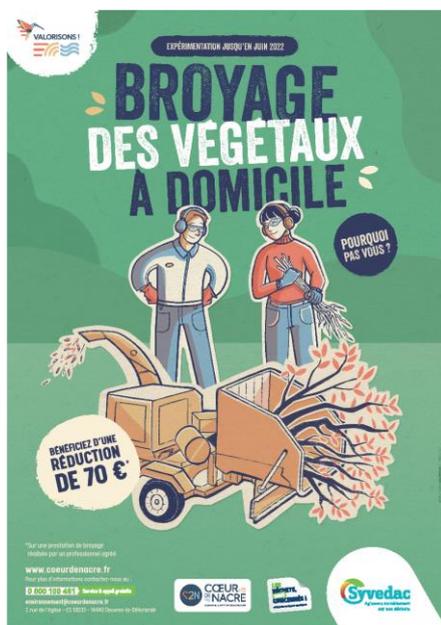
<b>ACTION 5 : Sensibiliser les services des espaces verts communaux à la gestion raisonnée de leurs déchets verts</b>	
<b>Flux et gisement impactés</b>	<b>Déchets verts (déchèterie)</b>
<b>Public(s) ciblé(s)</b>	Professionnels (artisans, paysagistes, espaces verts communaux)
<b>Objectif général sur les 5 ans du programme</b>	<b>Réduire de 30 % les quantités de déchets apportés par les professionnels en déchèterie. Le potentiel de réduction n'est pas mesurable pour le moment.</b>
<b>Contexte</b>	La part de déchets verts déposés en déchèterie par les professionnels est difficile à estimer sur le gisement total. Elle représente néanmoins un volume très important. Le SYVEDAC a sollicité les 4 groupements pour connaître approximativement la proportion des apports faits par les communes. Ces données feront l'objet d'une étude plus fine afin de définir plus précisément la part représentée par les apports.
<b>Descriptif de l'action</b>	<i>Etudier le mode de gestion et les quantités de déchets verts municipaux. Inciter au broyage et alimenter en broyat les sites de compostage collectif.</i>
<b>Démarrage de l'action</b>	2018
<b>Structure pilote de l'action</b>	SYVEDAC et les groupements.
<b>Partenariat(s) et relai(s) à mobiliser</b>	Le Réseau des Echos Jardiniers pour les animations sur le jardinage au naturel, les jardins familiaux, les services municipaux des espaces verts.
<b>Calendrier</b>	Toute l'année
<b>Faisabilité du projet</b>	+++
<b>Budget dédié à l'action</b>	A étudier.
<b>Moyens humains mobilisés</b>	Jardiniers, bénévoles du Réseau des Echos Jardiniers, maîtres composteurs.
<b>Indicateurs</b>	Nombre de professionnels sensibilisés. Nombre de supports de communication distribués. Quantités de déchets verts apportées par les services municipaux en déchèterie.

BILAN					
Actions réalisées					
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rédaction avec les groupements d'un questionnaire à l'attention des services techniques.</li> <li>- Diffusion du questionnaire aux services espaces verts des communes (hors CLM) en 2019.</li> <li>- Etude sur CLM faite par le bureau d'études Greenresearch en 2019.</li> <li>- Mise en place de la charte éco-responsable pour les communes, avec plusieurs actions sur le compostage et le jardinage pauvre en déchets.</li> </ul>					
Objectifs chiffrés		Résultat		Atteinte de l'objectif	
Réduire de 30 % les déchets apportés par les professionnels en déchèterie		Non évaluable		Non évaluable	
	CLM	CDN	NCPA	VOO	CALN
Nombre de questionnaires envoyés aux SEV récupérés	Pas de détails par commune suite à l'étude	4	7	7	Antérieur à l'adhésion de CALN
Réussites					
Difficultés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Peu de retours des communes.</li> <li>- Etude de Greenresearch peu concluante, sans les réponses détaillées de chaque commune au questionnaire.</li> </ul>				
Pistes d'amélioration	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Utiliser les réponses aux questionnaires pour contacter les communes et proposer des animations : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 50% intéressés par une formation sur le compostage ;</li> <li>• 37 % intéressés par une formation sur l'utilisation d'un broyeur ;</li> <li>• 18% pratiquent le compostage ;</li> <li>• 3 communes sur 7 intéressées par une mutualisation de broyeur.</li> </ul> </li> <li>- Renvoyer le questionnaire aux communes pour une actualisation des informations ou le faire en présentiel.</li> <li>- Faire remplir ce questionnaire aux services espaces verts des communes engagées dans la charte éco-responsable et les accompagner dans leurs pratiques.</li> <li>- Présenter les changements de pratiques aux élus des communes, en s'appuyant sur les obligations zéro phyto.</li> <li>- Identifier les communes qui apportent leurs déchets verts en déchèterie et évaluer leur fréquence d'apports.</li> </ul>				

<b>ACTION 6 : Etudier et expérimenter un système incitatif de location ou d'achat de broyeurs ou de tondeuse mulching et/ou organiser des campagnes de broyage</b>	
<b>Flux et gisement impactés</b>	<b>Déchets verts (PAP et déchèterie)</b>
<b>Public(s) ciblé(s)</b>	Grand public
<b>Objectif général sur les 5 ans du programme</b>	<b>Sensibiliser 5 % de la population à la valorisation de leurs déchets verts sur place.</b> <i>Le potentiel de réduction attendu est de 1072 t, soit 3,6 kg/hab.</i>
<b>Contexte</b>	Les quantités de déchets collectées en PAP et déposées en déchèterie ne cessent d'augmenter. Il s'agit principalement de tontes de pelouse et de branchages non valorisés.
<b>Descriptif de l'action</b>	<i>Valoriser la part des branchages et tontes de pelouse en facilitant l'achat ou la location de broyeur ou de tondeuse mulching.</i> <i>Etudier la mise en place de service de broyage à domicile.</i> <i>Organiser des campagnes de broyage dans les déchèteries.</i>
<b>Démarrage de l'action</b>	2018
<b>Outils/matériel à mobiliser ou à créer</b>	Broyeur pour démonstration, stand d'information.
<b>Structure pilote de l'action</b>	SYVEDAC
<b>Partenariat(s) et relai(s) à mobiliser</b>	Services techniques des communes, déchèterie, service de collecte des groupements adhérents du SYVEDAC.
<b>Calendrier</b>	Cibler deux périodes de l'année les plus impactantes en terme de production de déchets verts (période de taille).
<b>Faisabilité du projet</b>	++
<b>Budget dédié à l'action</b>	A définir avec les groupements.
<b>Moyens humains mobilisés</b>	Les agents des services techniques et des déchèteries, les maîtres composteurs.
<b>Indicateurs</b>	Nombre de personnes sensibilisées lors des campagnes de broyage, quantités de déchets verts valorisés lors de campagnes de broyage. Nombre de demandes. Nombre de campagnes organisées. Nombre de jours de location ou de prêt/an.

BILAN		
Actions réalisées		
<u>Sur CDN (attention le périmètre du PLPDMA n'inclut pas les communes de Courseulles et Revières)</u>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Arrêt de la collecte des tontes en porte à porte en 2021.</li> <li>- Arrêt de la collecte des déchets verts en porte à porte en 2022.</li> <li>- Expérimentation de broyage à domicile (septembre 2021 – juin 2023) : conventions tripartites entre CDN, le SYVEDAC et des professionnels pour des interventions de broyage chez les particuliers, subventionnées à hauteur de 70 euros.</li> <li>- Animations en déchèterie (démonstration de broyeur, distribution de compost).</li> <li>- 2 événements grand public 'Broyons du vert' avec présence d'une équipe communale et son broyeur, ainsi que des animations (CPIE et SYVEDAC).</li> <li>- Animations sur le jardinage pauvre en déchets.</li> </ul>		
<u>Sur CALN (arrêt de l'unique collecte en porte à porte sur Saint Pierre en Auge en 2022).</u>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- 8 journées de broyage organisées en 2022, avec 11 participants.</li> <li>- Décision des élus de ne pas poursuivre (chronophage et peu de personnes sensibilisées).</li> </ul>		
Objectifs chiffrés	Résultat	Atteinte de l'objectif
Sensibiliser 5 % de la population à la valorisation de leurs déchets verts sur place, soit 949 personnes sur CDN + 366 personnes sur Saint Pierre en Auge (pop.2022)	163 personnes sensibilisées lors des animations	11%
Estimation tonnage détourné (sur CDN) (en se basant sur l'évolution des DV collectés) : 72 kg/hab, soit 68.5 tonnes	143.5 tonnes	199 %
Nombre d'animations en déchèterie autour de la réduction des DV	2	
Nombre de campagnes de broyage (sur un lieu public dans une commune) organisées	10	
Nombre d'ateliers au jardinage zéro déchet	3	
Nombre de personnes ayant participé aux ateliers et aux campagnes de broyage	151	
Nombre de demandes de broyage auprès de CDN	52	
Nombre de prestations effectivement réalisées	12	
Quantité de déchets verts valorisés lors des campagnes de broyage (en m3) sur CDN	56.5	
Evolution des déchets verts sur CDN entre 2016 et 2022	-58%	
Evolution des déchets verts sur CALN entre 2019 et 2022	+33.8 %	
Réussites	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Demandes de prestation en augmentation.</li> <li>- Usagers très satisfaits du service.</li> <li>- Journées broyage sur CDN, avec d'autres animations en même temps.</li> </ul>	

<p>Difficultés</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Peu d'utilisateurs ayant demandé le bon de broyage font effectivement la prestation (23%).</li> <li>- Problème d'accessibilité des jardins aux broyeurs professionnels.</li> <li>- Peu de disponibilités des professionnels.</li> <li>- Année 2022 très sèche, donc données de réduction à interpréter avec précaution.</li> <li>- Journées broyage sur CALN chronophage et peu mobilisatrices</li> </ul>
<p>Pistes d'amélioration</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Proposer une subvention à la location de broyeur</li> <li>- Continuer de proposer des animations sur le jardin zéro déchet</li> <li>- Associer des actions de broyage à d'autres animations, comme cela a été fait sur CDN</li> </ul>



## AXE 2 : LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

ACTION 7 : Renforcer la lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective	
<b>Flux et gisement impactés</b>	<b>Ordures ménagères résiduelles</b> : Biodéchets (déchets alimentaires).
<b>Contexte</b>	Lors de l'animation du premier Programme Local de Prévention (2010-2015), le SYVEDAC a réalisé deux opérations d'accompagnement à la réduction du gaspillage alimentaire auprès de 20 établissements scolaires (2012-2014 et 2015-2016) avec l'appui du CREPAN. Les bilans de ces 2 opérations ont permis de dégager des pistes d'action, des indicateurs fiables et un référentiel pour la restauration scolaire. Cet accompagnement n'est pas reconduit sous la forme d'une convention mais s'inscrit pour les établissements déjà initiés dans la pratique du compostage. En complément de cet accompagnement, le SYVEDAC propose une animation scolaire à destination des écoles primaires, collèges et lycées.
<b>Descriptif de l'action</b>	<i>Accompagner chaque année les 15 sites de restauration collective pratiquant le compostage par de l'information et de la sensibilisation auprès des élèves, soit 75 sites sur toute la durée du programme.</i>
<b>Démarrage de l'action</b>	2017
<b>Outils/matériel à mobiliser ou à créer</b>	Formation (à voir avec le CNFPT), convention de partenariat avec une association pour l'animation scolaire.
<b>Structure pilote de l'action</b>	SYVEDAC
<b>Partenariat(s) et relai(s) à mobiliser</b>	CNFPT, établissements de restauration scolaire ou collective.
<b>Calendrier</b>	Toute l'année en fonction de la mise en place des sites de compostage partagé en restauration collective.
<b>Faisabilité du projet</b>	+++
<b>Budget dédié à l'action</b>	Animation scolaire : 9 000 €/an, soit 45 000 € sur toute la durée du programme.
<b>Moyens humains mobilisés</b>	Animateurs, associations.
<b>Indicateurs</b>	Nombre d'élèves sensibilisés. Nombre d'animations réalisées. Nombre de formations réalisées. Nombre de chartes d'engagement signées.

BILAN					
Actions réalisées					
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Animations scolaires par le CPIE à partir du CE2 (dans le cadre de l'appel à candidature, et non de l'accompagnement des restaurants).</li> <li>- Accompagnement de 9 EHPAD dans le cadre d'une convention avec le CREPAN.</li> <li>- Accompagnement de 13 établissements par 2 services civiques (opération 'Léopards du tri' avec la Région).</li> <li>- Accompagnement de 4 restaurants scolaires de communes engagées dans la charte éco-responsable.</li> <li>- Accompagnement de 5 restaurants scolaires de la ville de Caen, pour initier un projet global sur les 32 écoles et 3 cuisines centrales.</li> </ul> <p><b>Remarque :</b> les établissements accompagnés ne sont pas ceux sur lesquels un site de compostage partagé a été installé, contrairement à ce qui était initialement prévu. La majorité de ces sites n'ont pas de cuisine sur place ou de place pour composter.</p>					
Objectifs chiffrés		Résultat			Atteinte de l'objectif
Accompagner les 75 sites de restauration collective		35 sites accompagnés			47 %
	CLM	CDN	NCPA	VOO	CALN
Evolution de la quantité de gaspillage alimentaire dans les OMR (entre 2019 et 2022)	+ 26 %	-10.9%	+ 66%	109.7%	NE
Evolution de la quantité de gaspillage alimentaire dans les OMR (entre 2016 et 2022) – territoire SYVEDAC	16 %				
Nombre de restaurants collectifs accompagnés	23	3	4	1	4
Nombre d'animations scolaires réalisées	123	6	19	6	16
Nombre d'écoles, collèges, lycées, ACM sensibilisés	58	3	8	3	75
Nombre de personnes sensibilisées lors des différentes actions	4 228				
Nombre de formations réalisées auprès du personnel encadrant ou de restauration	6 soit 55 personnes				
Réussites	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les animations scolaires réalisées par le CPIE sont appréciées des enseignants.</li> <li>- Création d'outils pédagogiques par le CPIE.</li> <li>- Avec la loi EGALIM*, les demandes d'accompagnement sont en augmentation, avec notamment l'engagement du service de la restauration collective de la ville de Caen pour accompagner progressivement les 32 restaurants scolaires à la réduction du gaspillage alimentaire.</li> </ul>				
Difficultés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le suivi par les services civiques en 2020 n'a pas pu être finalisé en raison de la crise sanitaire.</li> <li>- Le recrutement d'EHPAD volontaires a été difficile (9 sur 20 prévus initialement). La crise sanitaire a stoppé l'accompagnement, l'accès à ces établissements étant fermé aux personnes extérieures, et leurs modalités de fonctionnement étant modifiées (plus de repas collectifs).</li> <li>- Accompagnements chronophages : les établissements ont besoin d'être accompagnés lors des pesées, pour avoir des données fiables.</li> </ul>				

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sujet complexe ne pouvant être fait uniquement par un stagiaire ou un service civique (besoin de légitimité car nécessité d’impliquer les professionnels de la restauration et les élus).</li> <li>- Difficile d’engager toutes les parties prenantes.</li> </ul>
Pistes d’amélioration	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prévoir du temps ETP pour accompagner les établissements ou un marché d’accompagnement.</li> <li>- Elaborer des outils d’accompagnement.</li> <li>- Utiliser le relais du REGAL pour le Défi Assiettes Vides entre établissements.</li> </ul>

*\*Rappel des obligations de la loi EGalim :*



<b>ACTION 8 : Accompagner les initiatives et projets (Conseil Départemental, Région, Communes, autres organismes)</b>	
<b>Flux et gisement impactés</b>	<b>Ordures ménagères résiduelles</b> : Biodéchets (déchets alimentaires).
<b>Public(s) ciblé(s)</b>	Grand public, scolaires.
<b>Objectif général sur les 5 ans du programme</b>	<p><b>Accompagner l'ensemble des projets développés sur le territoire.</b></p> <p><i>Le potentiel de réduction attendu pour chacun des projets est le suivant :</i></p> <p>20 t pour la sensibilisation des écoles suivies par l'IRQUA ;</p> <p>158 t pour l'accompagnement de la Région pour l'ensemble des lycées présents sur le territoire du SYVEDAC ;</p> <p>125 t pour l'accompagnement du Département pour les 6 collèges présents sur le territoire du SYVEDAC.</p> <p><b>Soit un total global de 303 t, soit 1 kg/hab.</b></p>
<b>Contexte</b>	Le SYVEDAC souhaite accompagner les actions et initiatives de la Région, du Département, des communes et autres organismes pour promouvoir la lutte contre le gaspillage alimentaire. Cet accompagnement se fera par le biais de la communication, de la sensibilisation.
<b>Descriptif de l'action</b>	<p>Accompagner les projets de l'IRQUA (10 classes pour la Ville de Caen) en sensibilisant les élèves (animation scolaire gaspillage alimentaire).</p> <p>Accompagner la Région dans son plan « Je mange Normand dans mon lycée » sur le volet réduction du gaspillage alimentaire : objectif de réduction de 30 % dans les établissements.</p> <p>Accompagner le Département dans son opération de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les collèges publics dans le cadre de l'appel à projets « 1000 écoles et collèges contre le gaspillage alimentaire ».</p>
<b>Démarrage de l'action</b>	2018
<b>Outils/matériel à mobiliser ou à créer</b>	Intervention du CPIE pour animation scolaire.
<b>Structure pilote de l'action</b>	SYVEDAC
<b>Partenariat(s) et relai(s) à mobiliser</b>	Région, Département, communes, groupements adhérents.
<b>Calendrier</b>	Toute l'année (hors périodes vacances scolaires) et en fonction du planning des différentes parties prenantes.
<b>Faisabilité du projet</b>	+++
<b>Budget dédié à l'action</b>	<b>Animations scolaires</b> : 6 300 € HT (pour 30 animations/an), soit 31 500 € HT sur toute la durée du programme.
<b>Moyens humains mobilisés</b>	Personnel et agents Région, Département, chef de projet IRQUA, prestataire pour animations scolaires.
<b>Indicateurs</b>	<p>Nombre d'établissements sensibilisés, nombre d'élèves sensibilisés.</p> <p>Quantités de fermentescibles dans les OMA (suivi des caractérisations).</p>

BILAN		
Actions réalisées		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagnement de 13 établissements par 2 services civiques (opération 'Léopards du tri' avec la Région), dont 1 collège, 6 lycées et 2 écoles de Caen en 2019-2020.</li> <li>- Accompagnement de 5 restaurants scolaires de la ville de Caen en 2022, pour initier un projet global sur les 32 écoles et 3 cuisines centrales.</li> <li>- Accompagnement de 4 restaurants scolaires de communes engagées dans la charte éco-responsable.</li> </ul>		
Objectifs chiffrés	Résultat	Atteinte de l'objectif
Accompagner les projets de l'IRQUA (10 classes sur Caen) en sensibilisant les élèves sur le gaspillage alimentaire.	Projet plus d'actualité en 2019	
Accompagner la Région dans son plan « Je mange Normand dans mon lycée » sur le volet du GA : objectif de 30% de réduction dans les établissements.	Projet plus d'actualité en 2019	
Nombre d'établissements accompagnés	35	
Nombre d'élèves sensibilisés	3 950	
Pourcentage moyen de réduction du gaspillage alimentaire sur les restaurants accompagnés	49 % (données sur 2 restaurants uniquement).	
Réussites	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmentation des demandes avec la loi EGALIM et la mise en place de la charte éco-responsable. Cette dernière permet d'avoir un engagement de toutes les parties prenantes, pour un suivi plus efficace.</li> </ul>	
Difficultés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagnements chronophages : les établissements ont besoin d'être accompagnés lors des pesées, pour avoir des données fiables : choix d'accompagner en priorité les écoles des communes engagées dans la charte.</li> <li>- Sujet complexe ne pouvant être fait uniquement par un stagiaire ou un service civique (besoin de légitimité car nécessité d'impliquer les professionnels de la restauration et les élus).</li> <li>- Difficile d'engager toutes les parties prenantes.</li> <li>- Accompagnement long pour avoir des résultats chiffrés. La crise sanitaire a empêché le suivi des établissements accompagnés par les services civiques (ne sont pas revenus vers le SYVEDAC par la suite). Les autres établissements accompagnés ont attendu le retour à la normale au niveau des consignes sanitaires, soit un début de la majorité des accompagnements en 2022.</li> <li>- Non-instaurer de la redevance spéciale pour les établissements publics sur la majorité des groupements adhérents</li> </ul>	
Pistes d'amélioration	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prévoir du temps ETP pour accompagner les établissements.</li> <li>- Elaborer des outils d'accompagnement.</li> <li>- Instaurer la redevance spéciale auprès des établissements publics pour les mobiliser</li> </ul>	



<b>ACTION 9 : Favoriser la mise en réseau des acteurs concernés par le gaspillage alimentaire</b>	
<b>Flux et gisement impactés</b>	<b>Ordures ménagères résiduelles</b> : Biodéchets (déchets alimentaires).
<b>Public(s) ciblé(s)</b>	Le personnel de la restauration collective et les équipes enseignantes.
<b>Objectif général sur les 5 ans du programme</b>	<i>Organiser 5 rencontres avec les différents acteurs sur la thématique de la réduction du gaspillage alimentaire. Le potentiel de réduction attendu est difficilement mesurable car il s'agit plus d'impulser une dynamique en favorisant le partage d'expériences avec les différents acteurs.</i>
<b>Contexte</b>	Le SYVEDAC a initié lors du précédent programme des rencontres inter-établissements qui ont rencontré beaucoup de succès et permis d'échanger sur la thématique du gaspillage alimentaire et en particulier sur les leviers possibles pour réduire celui-ci. Le SYVEDAC souhaite renouveler ces rencontres à raison de deux par an à l'occasion de journées nationales.
<b>Descriptif de l'action</b>	<i>Organiser des rencontres avec les différentes parties prenantes concernées par le gaspillage alimentaire (temps forts comme la SERD et la Journée Nationale du gaspillage alimentaire).</i>
<b>Démarrage de l'action</b>	2017
<b>Outils/matériel à mobiliser ou à créer</b>	Réseau d'acteurs ayant mis en place des opérations de sensibilisation et obtenus des résultats positifs. Appui d'un prestataire pour animation.
<b>Structure pilote de l'action</b>	SYVEDAC
<b>Partenariat(s) et relai(s) à mobiliser</b>	L'ensemble des acteurs du « champ à l'assiette » : La grande distribution, les consommateurs, la Banque Alimentaire, la restauration collective, l'agriculture.
<b>Calendrier</b>	Sur des journées nationales identifiées.
<b>Faisabilité du projet</b>	+++
<b>Budget dédié à l'action</b>	1 500 € HT/an pour deux grandes rencontres, soit 7 500 € sur toute la durée du programme.
<b>Moyens humains mobilisés</b>	Intervention d'un prestataire, la chargée de prévention des déchets.
<b>Indicateurs</b>	Nombre d'acteurs présents sur les journées de rencontre.  Nombre de rencontres.



<b>BILAN</b>		
Actions réalisées		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Participation à des rencontres organisées par des acteurs régionaux : assises du REGAL (une fois par an, sauf en 2020), atelier RAN COPER sur la loi EGALIM (2019), atelier du REGAL sur la restauration commerciale.</li> <li>- Relais du Défi Assiettes Vides du REGAL auprès des établissements scolaires accompagnés sur le gaspillage alimentaire, et sur le site internet du SYVEDAC.</li> <li>- Participation en 2021 à un atelier à destination des élus, organisé par la Direction de la transition écologique et énergétique de CLM.</li> </ul>		
Objectifs chiffrés	Résultat	Atteinte de l'objectif
Organiser 5 rencontres avec les différents acteurs sur la thématique de la réduction du gaspillage alimentaire	Participation à des rencontres, mais pas organisation	0%
Réussites		
Difficultés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La crise sanitaire a ralenti, voire stoppé des accompagnements d'établissements. Cela n'a pas permis d'avoir des bilans communicables lors de rencontres entre établissements par exemple.</li> <li>- La crise sanitaire a également mis en suspens le groupe de travail sur la restauration commerciale. Celui-ci a du mal à retrouver une dynamique pour l'instant.</li> </ul>	
Pistes d'amélioration	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Utiliser le REGAL et son Défi Assiettes Vides pour créer des occasions de rencontres entre établissements.</li> <li>- Reprendre le sujet du Gourmet Bag, dans le cadre de l'accompagnement de la restauration commerciale via le groupe du REGAL.</li> </ul>	

<b>ACTION 10 : Sensibiliser le grand public à la réduction du gaspillage alimentaire</b>	
<b>Flux et gisement impactés</b>	<b>Ordures ménagères résiduelles</b> : Biodéchets (déchets alimentaires).
<b>Public(s) ciblé(s)</b>	Grand public
<b>Objectif général sur les 5 ans du programme</b>	<i>Sensibiliser 5 000 personnes aux bonnes pratiques visant à réduire de 50 % la part de déchets issus du gaspillage alimentaire. Le potentiel de réduction attendu est de 55 t, soit 11 kg/hab.</i>
<b>Contexte</b>	Lors de ses stands d'animation, le SYVEDAC intègre la lutte contre le gaspillage alimentaire. Ces animations permettent de toucher un large public en diffusant des informations pratiques sur les gestes à adopter pour réduire le gaspillage alimentaire.
<b>Descriptif de l'action</b>	Réaliser 10 temps forts par an sur la lutte contre le gaspillage alimentaire, soit 50 animations sur toute la durée du programme.
<b>Démarrage de l'action</b>	2017
<b>Outils/matériel à mobiliser ou à créer</b>	Plaquettes d'informations, goodies, kakémonos, exposition.
<b>Structure pilote de l'action</b>	SYVEDAC
<b>Partenariat(s) et relai(s) à mobiliser</b>	Associations, centres sociaux culturels, groupements adhérents, communes.
<b>Calendrier</b>	Toute l'année sur des temps forts identifiés dans le cadre des évènements nationaux (Journée nationale du gaspillage alimentaire).
<b>Faisabilité du projet</b>	+++
<b>Budget dédié à l'action</b>	1 000 € HT/an pour les goodies et plaquettes d'informations, soit 5 000 € HT sur toute la durée du programme.
<b>Moyens humains mobilisés</b>	L'équipe des maîtres composteurs, la chargée de prévention et les ambassadeurs du tri.
<b>Indicateurs</b>	Nombre d'animations de sensibilisation réalisées. Nombre de personnes sensibilisées, nombre de documents distribués. Quantité de déchets alimentaires (résultats des caractérisations OMA).

BILAN		
Actions réalisées		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- 2017 : Foire expo de Caen et Disco salade de fruits (Caen).</li> <li>- 2019 : Stand grand public sur Croq'Gourmand (Caen) : quizz, infos, vélo smoothie.</li> <li>- 2021 : stand grand public en partenariat avec la ville d'Hérouville Saint Clair et Inolya : infos + vélos smoothie.</li> <li>- 2022 : événement Changez d'R organisé par le SYVEDAC (2 ateliers / animations sur le gaspillage alimentaire avec le CREPAN et l'AVEC / la Maison).</li> <li>- Réflexion sur la mise en place du Gourmet Bag.</li> </ul>		
Objectifs chiffrés	Résultat	Atteinte de l'objectif
Sensibiliser 5 000 personnes aux bonnes pratiques	980	20%
Effectuer 50 animations sur le gaspillage alimentaire	14	28%
Réussites	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Succès des animations avec un vélo smoothie. Cela attire les gens sur le stand - Partenariat effectué avec les GMS pour récupérer des fruits et légumes moches.</li> <li>- Conception d'outils pédagogiques par le CPIE (dans le cadre du marché d'animations) utilisables pour le grand public.</li> <li>- Validation par les groupements adhérents de la possible utilisation de la communication nationale sur le Gourmet Bag.</li> </ul>	
Difficultés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Logistique importante : démarchage des GMS, récupération des fruits et légumes, découpage des fruits et légumes, gestion des gobelets lavables.</li> <li>- Récupération du vélo Smoothie (prêté par le magasin Fréquence Bio de Caen).</li> <li>- Réflexion sur le développement du Gourmet Bag stoppée avec la crise sanitaire (difficile de démarcher des restaurateurs).</li> </ul>	
Pistes d'amélioration	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avoir un vélo smoothie du SYVEDAC.</li> <li>- Promouvoir l'obligation du Gourmet Bag (depuis juillet 2021), dans le cadre de l'accompagnement de la restauration commerciale via le groupe du REGAL.</li> </ul>	

### AXE 3 : DONNER UNE SECONDE VIE AUX DECHETS OCCASIONNELS

<b>ACTION 11 : Mener des actions de communication visant à sensibiliser les ménages à l'intérêt du réemploi et de la réparation</b>	
<b>Flux et gisement impactés</b>	<b>Ordures ménagères résiduelles</b> : textiles, PAM <b>Apports en déchèterie</b> : tout venant (hors mobilier) <b>Encombrants</b> : selon retour de l'étude de caractérisation
<b>Public(s) ciblé(s)</b>	Grand public, ménages
<b>Objectif général sur les 6 ans du programme</b>	<b>Sensibiliser 5 000 personnes sur l'adoption de gestes en faveur du réemploi et de la réparation</b> . Le potentiel de réduction attendu est de <b>95 t, soit 19 kg/hab.</b>
<b>Contexte</b>	Les journées de l'Utilotroc sont désormais reconduites sur 2 périodes de l'année (en mai et en septembre) et représentent 8 dates. Ces rendez-vous sont reconnus par le grand public et permettent de toucher environ 50 personnes par date, soit 400 personnes par an. Les dernières éditions ont permis de valoriser les objets grâce à leur reprise par une association locale.
<b>Descriptif de l'action</b>	<i>Organiser 10 temps forts en faveur du réemploi et de la réutilisation en s'appuyant sur les partenaires engagés dans cette démarche : journée de l'Utilotroc avec un partenariat pour la reprise des objets non récupérés.</i>
<b>Démarrage de l'action</b>	2017
<b>Outils/matériel à mobiliser ou à créer</b>	Supports de communication, communiqué de presse, encarts presse.
<b>Structure pilote de l'action</b>	SYVEDAC
<b>Partenariat(s) et relai(s) à mobiliser</b>	Associations, communes, groupements adhérents.
<b>Calendrier</b>	Sur des temps forts identifiés sur l'année comme les Journées de l'Utilotroc (mai et septembre).
<b>Faisabilité du projet</b>	+++
<b>Budget dédié à l'action</b>	1 000 € HT/an pour les goodies et plaquettes d'informations, soit 5 000 € HT sur toute la durée du programme.
<b>Moyens humains mobilisés</b>	L'équipe des maîtres composteurs, la chargée de prévention et les ambassadeurs du tri en cas de renfort.
<b>Indicateurs</b>	Nombre d'animations réalisées Enquête de satisfaction Nombre d'objets repris Nombre d'objets déposés

BILAN		
Actions réalisées		
36 Utilotrocs réalisés dans les déchèteries (stands tenus par le SYVEDAC ou les groupements adhérents). 5 Utilotrocs testés 'hors les murs', c'est-à-dire en dehors des déchèteries, avec la présence d'une structure du réemploi.		
Objectifs chiffrés	Résultat	Atteinte de l'objectif
Sensibiliser 5000 personnes sur l'adoption de gestes en faveur du réemploi et de la réutilisation.	Non évalué	
Organiser 10 temps forts en faveur du réemploi et de la réutilisation en s'appuyant sur les partenaires engagés dans cette démarche	41 animations réalisées	410%
Evolution quantité textiles et PAM (caractérisations OM) + tout venant DT + encombrants PàP (en kg/hab/an)		-14,4%
Réussites	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Journées Utilotrocs appréciées et attendues par le public.</li> <li>- La formule 'hors les murs' est intéressante et propose une complémentarité entre plusieurs acteurs sur le sujet du réemploi- permet également d'échanger plus longuement avec les visiteurs.</li> <li>- Mise en place de locaux réemploi dans plusieurs déchèteries.</li> </ul>	
Difficultés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dérive lors des Utilotrocs : des personnes passaient plusieurs fois sur la même journée et se servaient beaucoup – difficulté à sensibiliser car l'espace est trop restreint en déchèteries pour que les usagers s'arrêtent longtemps.</li> <li>- La formule 'Hors les murs' fonctionne peu, les gens ne ramènent pas d'objets à déposer.</li> </ul>	
Pistes d'amélioration	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer des supports de communication sur le réemploi selon les besoins des adhérents.</li> <li>- Etudier une autre formule, par exemple à proximité des déchèteries ou juste en format 'don', sans troc.</li> </ul>	



## ACTION 13 : Promouvoir et valoriser les activités et acteurs de la réparation et du réemploi

<b>Flux et gisement impactés</b>	<b>Ordures ménagères résiduelles</b> : textiles, PAM <b>Apports en déchèterie</b> : tout venant (hors mobilier) <b>Encombrants en porte à porte</b>
<b>Public(s) ciblé(s)</b>	Grand public
<b>Objectif général sur les 5 ans du programme</b>	<b>Sensibiliser 1 000 personnes lors d'une journée spécifique à la réparation et au réemploi. Le potentiel de réduction attendu est de 19 t.</b>
<b>Contexte</b>	Les premières Rencontres régionales de la réparation ont eu lieu le 2 février 2017 à Caen et ont réuni 11 ateliers participatifs sur 4 grands thèmes liés à la réparation (territoires, modèle économique, innovation, communication). Les nombreuses contributions ont permis de produire <b>27 préconisations</b> . Le bilan du colloque et la synthèse des ateliers ont permis de co-construire une <b>stratégie régionale sur la réparation</b> . Cela a donné lieu à la création d'un <b>RE</b> seau normand <b>Pour Amplifier la Réparation (le REPAR)</b> . L'enquête diffusée aux acteurs régionaux de la réparation a mis en évidence des axes prioritaires comme la création d'un annuaire régional de la réparation et l'étude de pièces détachées. Le Réseau envisage d'animer une journée de la réparation à l'échelle régionale.
<b>Descriptif de l'action</b>	Participer à une « Journée de la Réparation ». Valoriser les initiatives des acteurs locaux en les accompagnant sur leur communication de façon très large et sur leurs actions.
<b>Démarrage de l'action</b>	2019
<b>Outils/matériel à mobiliser ou à créer</b>	Supports de communication, communiqués de presse.
<b>Structure pilote de l'action</b>	SYVEDAC
<b>Partenariat(s) et relai(s) à mobiliser</b>	Le Réseau REPAR, les acteurs régionaux de la réparation, les communes, les groupements adhérents.
<b>Calendrier</b>	Toute l'année en fonction des actions du REPAR.
<b>Faisabilité du projet</b>	+++
<b>Budget dédié à l'action</b>	A définir avec le retour d'expérience de la journée de la réparation organisée à Granville le 25.11.2017.
<b>Moyens humains mobilisés</b>	Chargée de prévention, ambassadrice du tri chargée de l'évènementiel.
<b>Indicateurs</b>	Nombre de partenaires engagés dans le réemploi, la réparation. Nombre de personnes présentes à la journée réparation, réemploi.

BILAN		
Actions réalisées		
<p>-4 stands sur le réemploi et la réparation lors de l'événement 'Changez d'R' organisé par le SYVEDAC en juin 2022.</p> <p>-Communication sur les acteurs locaux sur le site internet du SYVEDAC et lors des stands tenus sur des événements.</p> <p>-Rencontre de chaque acteur du réemploi sur le territoire du SYVEDAC, afin de dresser un état des lieux du maillage et des difficultés rencontrées par ces acteurs.</p> <p>-La CMA a lancé le réseau Répar'acteurs en 2019 (annuaire en ligne des artisans s'engageant dans la réparation).</p> <p>-Accompagnement par NCPA de l'association l'Auguste Recycleur Bâtisseur, qui a commencé son activité de ressourcerie en 2022. NCPA met à disposition par convention le local en déchèterie, ainsi qu'un local de valorisation et vente à Dives sur mer, et un camion de collecte.</p>		
Objectifs chiffrés	Résultat	Atteinte de l'objectif
Sensibiliser 1000 personnes lors d'une journée spécifique à la réparation et au réemploi	Non évalué	
Participer à une « Journée de la Réparation » organisée par le REPAR	Pas de Journée organisée	
Evolution quantité textiles et PAM (caractérisations OM) + tout venant DT + encombrants PàP (en kg/hab/an)	-14,4%	
Enquête IFOP 2022	40% des usagers fréquentent des recycleries, 38% des usagers allant en déchèterie déposent dans le local réemploi	
Réussites	- Les stands sur le réemploi et la réparation sont appréciés.	
Difficultés	- Le REPAR est inactif.	
Pistes d'amélioration	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Déployer la communication sur le réemploi.</li> <li>- Mettre en place un groupe de travail entre les acteurs du réemploi et les groupements afin de travailler ensemble à une meilleure desserte du territoire.</li> </ul>	

<b>ACTION 14 : Créer ou développer les équipements favorisant le réemploi, la réutilisation dans les déchèteries</b>	
<b>Flux et gisement impactés</b>	<b>Apports en déchèterie :</b> tout venant (hors mobilier)
<b>Public(s) ciblé(s)</b>	Grand public
<b>Objectif général sur les 5 ans du programme</b>	<i>Favoriser la pratique du réemploi dans les déchèteries sur 4 déchèteries situées sur le territoire du SYVEDAC. Les études ne sont pas encore lancées pour pouvoir estimer le potentiel de réduction que pourrait représenter la mise en place de zones de réemploi sur les déchèteries. Dès lors que les premières analyses seront connues, il sera possible de renseigner cette action et définir l'objectif.</i>
<b>Contexte</b>	Les déchèteries accueillent aujourd'hui bon nombre d'objets en tous genres auxquels il est possible de donner une seconde vie. Il n'existe pas véritablement de zones dédiées au réemploi pour les déchèteries. Le SYVEDAC souhaite soutenir et communiquer sur les projets de création lancés sur son territoire et portés par les groupements adhérents ayant la compétence collecte.
<b>Descriptif de l'action</b>	Soutenir les projets de création ou de développement (3 déchèteries à l'étude sur Caen la mer et une zone de réemploi de 122 m <sup>2</sup> en projet de construction sur la déchèterie de Périers en Auge/NCPA).
<b>Démarrage de l'action</b>	2019
<b>Outils/matériel à mobiliser ou à créer</b>	Résultats des études.
<b>Structure pilote de l'action</b>	SYVEDAC
<b>Partenariat(s) et relai(s) à mobiliser</b>	Les groupements.
<b>Calendrier</b>	A partir de 2019 pour l'analyse des études.
<b>Faisabilité du projet</b>	++
<b>Budget dédié à l'action</b>	A définir en fonction des animations mises en place suite aux résultats des études.
<b>Moyens humains mobilisés</b>	Techniciens des groupements.
<b>Indicateurs</b>	Nombre de recycleries/locaux réemploi. Quantités collectées.

BILAN		
Actions réalisées		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- 3 locaux réemploi en place sur CLM depuis 2019 et gérés par la Coop 5 pour 100. Un 4<sup>e</sup> est en place sur Bretteville l'Orgueilleuse, géré par la BACER (a rejoint CLM en 2021 – n'est pas sur le territoire du PLPDMA).</li> <li>- 1 local réemploi sur la déchèterie de Périers en Auge, géré depuis 2022 par l'association l'Auguste Recycleur Bâtitteur.</li> <li>- 2017 : suppression du local réemploi sur CDN.</li> <li>- 2021 : Animation auprès des 18 gardiens de déchèteries de CLM sur le tri, avec un volet réemploi (visite de la Coop 5%).</li> </ul>		
Objectifs chiffrés	Résultat	Atteinte de l'objectif
Favoriser la pratique du réemploi sur 4 déchèteries du territoire	4 locaux en place fin 2022	100%
Evolution quantité textiles et PAM (caractérisations OM) + tout venant DT + encombrants PàP (en kg/hab/an)	-14,4%	
Enquête IFOP 2022	40% des usagers fréquentent des recycleries, 38% des usagers allant en déchèterie déposent dans le local réemploi	
Quantité d'objets déposés dans les locaux réemploi entre 2016 et 2022	106,1 tonnes sur CLM	
Evolution des dépôts dans les locaux réemploi	+ 11.5 % (entre 2019 et 2022 sur CLM)	
Evolution des tonnages dans les bennes tout-venant sur CLM	-33,3%	
Evolution des tonnages dans les bennes tout-venant sur NCPA	+ 14%	
Réussites	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les locaux présents sur les déchèteries se remplissent rapidement.</li> <li>- Formation des agents de déchèteries sur les différentes filières de valorisation, avec un accent sur le volet réemploi (visite de la Coop 5 pour 100 pour les agents de CLM).</li> <li>- Succès du local réemploi sur NCPA dès son ouverture en avril 2022. L'association a ensuite ouvert une salle des ventes à l'été 2022 (mise à disposition par NCPA).</li> <li>- Installation effective en 2023 de 3 locaux réemploi sur les déchèteries de CALN.</li> </ul>	
Difficultés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dépôts pas toujours qualitatifs, qui nécessitent un tri par les structures de réemploi (environ 20 % des dépôts dans les locaux sont non valorisables).</li> <li>- Arrêt du local réemploi sur CDN car difficulté de gestion du caisson : retour négatif des gardiens sur son utilisation, chiffonnage, tri par la structure de réemploi et retour en benne parfois sous les yeux des usagers qui ne comprennent pas.</li> <li>- Les agents de déchèteries n'ont pas toujours le temps de superviser les dépôts ou ne sont pas toujours formés sur ce qui peut être réellement valorisés par les structures.</li> <li>- Difficulté de gestion pour la ressourcerie : temps humain nécessaire (trajet, tri).</li> </ul>	
Pistes d'amélioration	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser systématiquement les nouveaux agents de déchèteries au réemploi.</li> <li>- Sensibiliser les usagers en déchèteries (envisager un partenariat avec les structures de réemploi pour un temps de présence régulier en déchèterie).</li> <li>- Avoir des locaux réemplois présents dans au moins une déchèterie de chaque groupement (VOO et CDN : en cours de réflexion).</li> <li>- La loi AGEC rend désormais obligatoire la mise à disposition d'un local réemploi dans les déchèteries pour les structures ESS qui le demandent.</li> <li>- Permettre à la structure de réemploi de déposer sans frais en déchèterie ce qui n'est pas valorisable.</li> </ul>	

#### AXE 4 : METTRE EN PLACE OU RENFORCER DES ACTIONS EMBLEMATIQUES FAVORISANT LA REDUCTION DES DECHETS

<b>ACTION 15 : Renforcer le dispositif « stop pub »</b>	
<b>Flux et gisement impactés</b>	<b>Ordures ménagères résiduelles</b> : imprimés publicitaires <b>Emballages</b> : imprimés publicitaires
<b>Public(s) ciblé(s)</b>	Grand public
<b>Objectif général sur les 5 ans du programme</b>	<b>Réduire la quantité d'imprimés publicitaires de 300 t en équipant 7 500 foyers supplémentaires de STOP PUB.</b>
<b>Contexte</b>	Le SYVEDAC met à disposition et distribue l'autocollant stop pub depuis la mise en œuvre de son premier programme de prévention. Plus de 15 000 foyers sont déjà équipés et les demandes sont régulières. Le SYVEDAC organise des sessions de sensibilisation en porte à porte chaque été et profite de ce moment d'échanges pour proposer le stop pub aux foyers intéressés.
<b>Démarrage de l'action</b>	2017
<b>Outils/matériel à mobiliser ou à créer</b>	Campagne de presse et relais internet des communes et groupements.
<b>Structure pilote de l'action</b>	SYVEDAC
<b>Partenariat(s) et relai(s) à mobiliser</b>	Baillleurs sociaux, agences immobilières, syndics.
<b>Calendrier</b>	Toute l'année.
<b>Faisabilité du projet</b>	+++
<b>Budget dédié à l'action</b>	1500 €/an, soit 7500 € sur toute la durée du programme.
<b>Moyens humains mobilisés</b>	Ambassadeur du tri (période estivale), animatrice prévention déchets.
<b>Indicateurs</b>	Nombre de retrait de stop pub. Quantité d'imprimés publicitaires (résultats des caractérisations OMA).

BILAN		
Actions réalisées		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prise de contact avec toutes les mairies du territoire chaque début d'année, afin de connaître leurs besoins en STOP Pub et d'évaluer le nombre de STOP Pub distribués l'année précédente.</li> <li>- Actualisation chaque année du site 'Action Stop Pub' pour lister les lieux de distribution.</li> <li>- Lors du passage des ambassadeurs de tri en porte à porte, le STOP Pub est systématiquement proposé.</li> <li>- STOP Pub mis à disposition sur le stand du SYVEDAC lors des événements.</li> </ul>		
Objectifs chiffrés	Résultat	Atteinte de l'objectif
Réduire la quantité d'imprimés publicitaires de 300 tonnes	1,4 kg / hab / an de moins, soit 426,4 tonnes pour le territoire (référence : population 2016)	142 %
Equiper 7 500 foyers supplémentaires de STOP Pub	39 520	527 %
Evolution quantité imprimés publicitaires dans les OMR (caractérisations)	- 30,4%	
Enquête IFOP 2022	Geste qui a encore un potentiel important de développement : réticence des usagers – d'après l'enquête IFOP 2022, 67% des répondants déclarent ne pas envisager mettre un STOP Pub.	
Réussites	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Retour de la majorité des communes lors de l'enquête de début d'année.</li> <li>- 132 lieux de distribution répertoriés.</li> </ul>	
Difficultés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Estimer le nombre de Stop Pub réellement apposés.</li> </ul>	
Pistes d'amélioration	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Signer une convention avec la Poste pour estimer la couverture du territoire en Stop Pub.</li> </ul>	



<b>ACTION 16 : Expérimenter en partenariat avec la Région dans le cadre du PRPGD, la mise en place de la consigne du verre sur certaines zones pilotes</b>	
<b>Flux et gisement impactés</b>	<b>Ordures ménagères résiduelles</b> : part de verre présente <b>Collecte sélective</b> : verre
<b>Public(s) ciblé(s)</b>	Grand public
<b>Objectif général sur les 5 ans du programme</b>	<i>Mettre en place deux territoires d'expérimentation (pour les ménages et pour les professionnels de la restauration). Le potentiel de réduction ne sera connu qu'après les résultats de l'étude lancée début 2018 par Biomasse.</i>
<b>Contexte</b>	Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets prévoit dans son programme d'actions de favoriser la mise en œuvre de la consigne. Le SYVEDAC envisage de lancer une étude à l'échelle de son territoire pour étudier la mise en place de la consigne du verre sur une zone expérimentale. Cette étude a été proposée par Biomasse Normandie. Elle concernerait dans un premier temps la phase de diagnostic et d'état des lieux, la mise en œuvre le suivi et l'analyse des résultats et la définition d'un plan d'actions.
<b>Descriptif de l'action</b>	Développer la consigne du verre pour le réemploi des bouteilles en verre.
<b>Démarrage de l'action</b>	2018
<b>Outils/matériel à mobiliser ou à créer</b>	Groupements, élus.
<b>Structure pilote de l'action</b>	SYVEDAC
<b>Partenariat(s) et relai(s) à mobiliser</b>	La Région, Biomasse, Université de Caen.
<b>Calendrier</b>	Lancement d'une étude en 2018.
<b>Faisabilité du projet</b>	++
<b>Budget dédié à l'action</b>	25 000 € HT pour l'année 2018.
<b>Moyens humains mobilisés</b>	Chargé de prévention des déchets, techniciens groupements, élu référent prévention déchets.
<b>Indicateurs</b>	Quantité de verre encore présente dans les OMr (résultats des caractérisations OMA).

BILAN		
Actions réalisées		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- 2018-20120 : Etude avec Biomasse et le Laboratoire de psychologie de Caen sur une communication pour pérenniser le geste de tri : expérimentation sur 2 territoires (zones urbaines denses en point d'apport volontaire sur CLM (pas de dispositif de rémunération)) et 2 zones sur NCPA avec le dispositif CLIINK (il ne s'agit pas d'une consigne pour réemploi).</li> <li>- 2021-2023 : Partenariat avec Barnabé SAS pour le développement de la consigne pour les plats à emporter.</li> <li>- Depuis 2023 : Participation à un groupe de travail au niveau régional, animé par la CRESS, avec plusieurs axes de travail, dont un sur une communication au niveau régional.</li> <li>- Contrat signé fin 2023 avec Suivez la consigne (consigne des bouteilles) pour une demande de partenariat (communication, subvention à l'achat de matériel)</li> </ul>		
Objectifs chiffrés	Résultat	Atteinte de l'objectif
Mettre en place 2 territoires d'expérimentation (pour les ménages et les professionnels de la restauration)	Expérimentation sur 2 territoires : zones urbaines denses en point d'apport volontaire sur CLM et 2 zones sur NCPA avec le dispositif CLIINK	Les résultats sont peu exploitables (manque de données, variation sur les zones concernées par le test)
Evolution de la quantité de verre encore présente dans les OMr (résultats des caractérisations OMr)	- 14,5%	
Evolution de la quantité de verre collectée en points d'apports volontaires	+ 18,7 %	
Nombre de contenants consignés avec Barnabé	3 553	
Nombre de restaurants / commerces de bouche engagés avec Barnabé fin 2022	11	
Nombre de points de collecte Suivez la Consigne' sur le territoire	21	
Nombre de bouteilles consignées récupérées entre juillet 2022 et décembre 2022	Environ 8 000 bouteilles – taux de retour des bouteilles consignées dans les points de collecte estimé à 60 %.	
Réussites	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmentation des tonnages de verre collectés en PAV.</li> <li>- Diminution de la quantité de verre dans les OMR entre 2016 et 2022.</li> <li>- 2 initiatives de consignes pour le réemploi sur le territoire.</li> </ul>	
Difficultés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présence de verre qui augmente dans les OMR en 2022, après avoir fortement diminué en 2019.</li> <li>- Les emballages en verre triés ont augmenté, mais il est difficile de voir la part de dépôts effectivement due à CLIINK, car seuls 14% des foyers l'utilisaient activement en 2020 (pas de possibilité d'avoir des chiffres plus récents).</li> <li>- Changement de logiciel du collecteur pendant l'expérimentation menée sur Caen la mer, qui n'a pas permis de recueillir des données affinées par PAV pour analyser les résultats de la communication.</li> <li>- Difficulté pour impliquer et convaincre CLM dans l'expérimentation – non validation de l'outil de communication préconisé par le Laboratoire.</li> <li>- Déplacement de certains PAV sur NCPA pendant l'expérimentation (changement de la zone concernée par la communication).</li> <li>- Dispositif CLIINK en panne sur certains PAV.</li> <li>- Taux de retour de la consigne pour réemploi pas optimal.</li> <li>- Difficulté pour convaincre les usagers des restaurants à utiliser la consigne.</li> </ul>	

Pistes d'amélioration

- Communiquer sur l'intérêt de la consigne pour réemploi et les possibilités sur le territoire (en lien avec le GT animé par la CRESS).
- Profiter des circonstances actuelles en faveur du développement de la consigne pour la développer (augmentation du coût des matériaux en lien avec la hausse des prix de l'énergie et la guerre en Ukraine, qui fournit une partie du verre à la France).
- Améliorer la communication auprès des clients par les restaurateurs partenaires des projets relatifs à la consigne.



<b>ACTION 17 : Impulser et essayer les bonnes pratiques en entreprise</b>	
<b>Flux et gisement impactés</b>	<b>Ordures ménagères résiduelles</b> : Biodéchets (déchets alimentaires). <b>Collecte sélective</b> : emballages et verre
<b>Public(s) ciblé(s)</b>	Entreprises, commerces, administrations
<b>Objectif général sur les 6 ans du programme</b>	<i><b>Diffuser de bonnes pratiques auprès de 12 entreprises en ciblant en particulier les commerces des métiers de bouches. Le potentiel de réduction attendu n'est pas encore connu.</b></i>
<b>Contexte</b>	Ce nouveau programme de prévention des déchets s'adresse également aux déchets des professionnels. C'est une cible nouvelle pour le SYVEDAC qui souhaite réaliser une opération témoins pour faire connaître les actions de réduction possibles auprès des professionnels.
<b>Descriptif de l'action</b>	Sensibiliser les commerces des métiers de bouche à la réduction du gaspillage alimentaire (opérations témoins sur l'adoption de bonnes pratiques).
<b>Démarrage de l'action</b>	2018
<b>Outils/matériel à mobiliser ou à créer</b>	Supports de communication, rencontres sur le terrain.
<b>Structure pilote de l'action</b>	SYVEDAC
<b>Partenariat(s) et relai(s) à mobiliser</b>	Chambre des Métiers et de l'Artisanat, groupements, communes, ADEME.
<b>Calendrier</b>	A partir de 2019 (dès estimation du potentiel de réduction connue).
<b>Faisabilité du projet</b>	++
<b>Budget dédié à l'action</b>	A définir en fonction de l'impact généré par l'opération témoins.
<b>Moyens humains mobilisés</b>	Animatrice prévention déchets, élu référent prévention déchets, techniciens des groupements.
<b>Indicateurs</b>	Nombre de partenariats engagés avec les entreprises. Quantité de déchets détournés grâce à la mise en place d'actions. Nombre d'entreprises pour l'opération témoins. Nombre d'entreprises partenaires du SYVEDAC.

BILAN		
Actions réalisées		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Participation au groupe de travail du REGAL sur la restauration commerciale.</li> <li>- Elaboration d'une enquête sur le gaspillage alimentaire à faire auprès des restaurateurs commerciaux.</li> <li>- Validation du visuel 'Gourmet Bag' par les groupements et le comité syndical (mais pas d'utilisation).</li> <li>- Sensibilisation des GMS par Phénix, dans le cadre d'un contrat entre l'entreprise Phénix et le SYVEDAC.</li> <li>- Sensibilisation des commerces de bouches par Barnabé, dans le cadre du partenariat Barnabé / SYVEDAC.</li> <li>- Sensibilisation des commerces de bouches par Suivez la consigne, dans le cadre du développement de points de collecte.</li> <li>- Participation de la chargée de mission CODEC à des matinales entreprises, pour favoriser des mises en relation dans le cadre de l'économie circulaire.</li> </ul>		
Objectifs chiffrés	Résultat	Atteinte de l'objectif
Sensibiliser 12 commerces, en particulier des métiers de bouche, à la réduction du gaspillage alimentaire et des emballages	7 entreprises engagées dans l'économie circulaire dans le cadre du CODEC + 7 GMS accompagnées par Phénix	117 %
Evolution quantité gaspillage alimentaire + emballages dans les OMR (caractérisations)	- 7,7 %	
Réussites	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Engagement d'entreprises dans une démarche d'économie circulaire.</li> <li>- 2 initiatives de consignes pour le réemploi sur le territoire.</li> </ul>	
Difficultés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La crise sanitaire a fortement retardé le travail avec les commerces de bouche, car ils ont été très impactés dans leur activité.</li> <li>- Les GMS sont difficiles à mobiliser, malgré le fait que ce soit Phénix, et non la collectivité, qui les ait démarchés.</li> </ul>	
Pistes d'amélioration	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire l'enquête sur le gaspillage alimentaire (développée lors du GT REGAL) auprès de restaurateurs (engagés dans la charte éco-responsable du SYVEDAC, pour commencer).</li> </ul>	

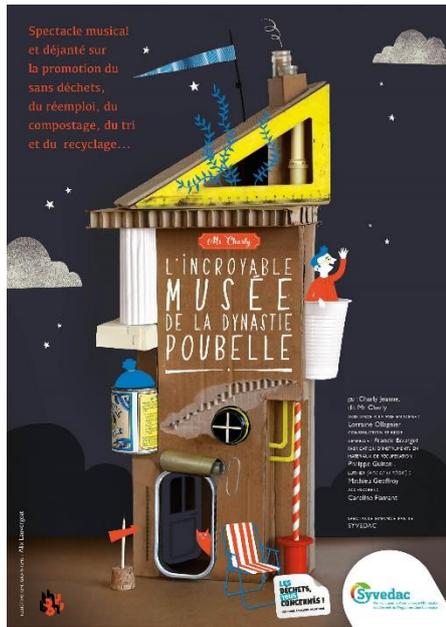


<b>ACTION 19 : Promouvoir les achats pauvres en déchets d'emballage lors des animations grand public</b>	
<b>Flux et gisement impactés</b>	<b>Collecte sélective emballages secs</b>
<b>Public(s) ciblé(s)</b>	Grand public
<b>Objectif général sur les 5 ans du programme</b>	<b>Sensibiliser 10 % de la population à l'achat de produits pauvres en déchets. Le potentiel de réduction attendu est de 435 t (15 kg/hab).</b>
<b>Contexte</b>	Le SYVEDAC a réalisé peu d'animations sur cette thématique lors du premier programme de prévention mais envisage de développer un véritable partenariat avec la grande et moyenne distribution, les petits commerces locaux pour les sensibiliser à la réduction des emballages et des déchets d'une manière générale.
<b>Descriptif de l'action</b>	Sensibiliser les responsables de grandes et moyennes surfaces à la promotion du vrac. Soutenir les initiatives en faveur du vrac. Sensibiliser 10 % de la population aux achats éco responsables : remise d'un contenant en lien avec le vrac lors des animations grand public.
<b>Démarrage de l'action</b>	2019
<b>Outils/matériel à mobiliser ou à créer</b>	Rencontres de terrain, campagne de communication, contenant pour l'achat en vrac (à définir).
<b>Structure pilote de l'action</b>	SYVEDAC
<b>Partenariat(s) et relai(s) à mobiliser</b>	Les épiceries privilégiant le vrac ( <i>le Comptoir du vrac, Biocoop Fréquence Bio, Naturéo, Bio14</i> ), la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, les groupements adhérents du SYVEDAC, la grande et moyenne distribution.
<b>Calendrier</b>	A partir de 2019.
<b>Faisabilité du projet</b>	++
<b>Budget dédié à l'action</b>	A l'étude.
<b>Moyens humains mobilisés</b>	Animatrice prévention déchets, élu référent prévention déchets.
<b>Indicateurs</b>	Nombre d'animations grand public. Nombre de contenants remis lors des animations grand public. Nombre de partenariats engagés.

BILAN		
Actions réalisées		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- 2019 : sensibilisation au tri lors de la course de la Rochambelle, en partenariat avec l'IME André Bodereau.</li> <li>- Communication forte lors de l'extension des consignes de tri (octobre 2020 – avril 2021).</li> <li>- Porte à porte suite à l'extension des consignes de tri, avec une communication portant sur le tri et la réduction des déchets.</li> <li>- Partenariat avec Barnabé pour le réemploi des emballages en verre de la vente à emporter.</li> <li>- 2020 : création de 2 spectacles sur la réduction des déchets, dans le cadre d'un marché avec 2 compagnies théâtrales : un spectacle jeune public 'L'incroyable musée de la Dynastie Poubelle' (par M.Charly) et un grand public 'L'odyssée des 5R'(par Foutu Quart d'Heure).</li> <li>- 2020-2021 : exposition photo itinérante 'Le recyclage sous toutes les coutures' : photos de costumes réalisées dans le cadre d'un partenariat avec le Lycée Laplace, avec des déchets plastiques (principalement) – ces costumes ont également été portés par des élèves de 2<sup>nde</sup> du lycée lors d'un défilé pendant la journée Changez d'R – cette exposition a tourné sur les groupements du SYVEDAC à l'occasion du passage aux extensions des consignes de tri.</li> <li>- 2022 : événement Changez d'R du SYVEDAC.</li> </ul>		
Objectifs chiffrés	Résultat	Atteinte de l'objectif
Sensibiliser 10 % de la population aux achats éco responsables (population 2022 : 312 123 habitants, soit 31 212 habitants sensibilisés)	54 989 personnes vues lors des animations grand public ou en porte à porte	176 %
Nombre d'animations grand public	144	
Nombre de personnes vues lors des animations grand public	32 454	
Nombre de foyers rencontrés en porte à porte	22 535	
Nombre de lieux d'exposition du 'recyclage sous toutes les coutures '	11	
Nombre de personnes sensibilisées lors des permanences sur les lieux d'exposition	689	
Nombre de représentations du spectacle 'L'incroyable musée de la Dynastie Poubelle'	23	
Nombre de représentations du spectacle 'L'Odysée des LueuRs'	10	
Evolution de la quantité d'emballages dans les OMR entre 2016 et 2022	- 8,3 %	
Evolution de la quantité d'emballages et papiers collectée en CS entre 2016 et 2022	+ 12.9 %	
Réussites	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 grandes campagnes en porte à porte en 2021 et 2022, respectivement de 6 mois et 8 mois.</li> <li>- Bon accueil des ambassadeurs de tri par les usagers, échanges appréciés</li> <li>- Sollicitations en hausse pour la participation du SYVEDAC à des événements.</li> <li>- Mise en place d'un formulaire de demandes d'animations, traité collectivement en point pôle pour sélectionner les événements les plus pertinents pour faire passer les messages et essayer de toucher un public non-sensibilisé.</li> <li>- Création de jeux pour les stands.</li> <li>- Spectacles sollicités et appréciés.</li> </ul>	

Difficultés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La crise sanitaire a ralenti, voire stoppé, les animations et le porte à porte en 2020 et 2021.</li> <li>- Faire venir un public non-sensibilisé sur les événements, éviter l' « entre-soi ».</li> </ul>
Pistes d'amélioration	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aller vers des événements qui ne sont pas sur la thématique du développement durable, pour sensibiliser les organisateurs et les participants.</li> </ul>





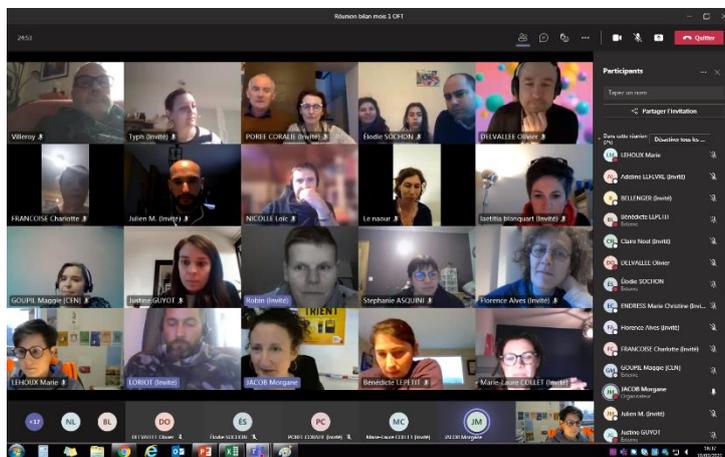
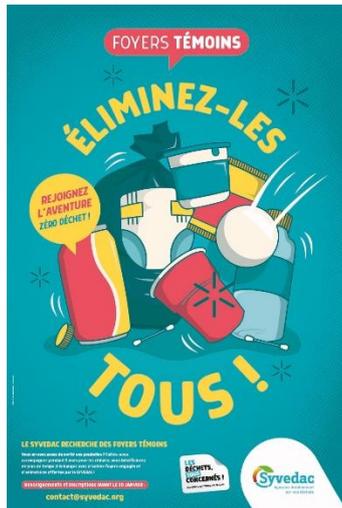
ACTION supplémentaire : Promouvoir l'utilisation des couches lavables	
<b>Flux et gisement impactés</b>	Ordures ménagères résiduelles
<b>Public(s) ciblé(s)</b>	Habitants - Professionnels de la petite enfance
<b>Objectif général sur les 5 ans du programme</b>	<i>Action postérieure à la rédaction du PLPDMA - pas d'objectif défini en conséquence,</i>
<b>Contexte</b>	Sur le territoire du SYVEDAC, les couches jetables et les lingettes et cotons représentent 9,8 kg/an/hab, soit 3 152 tonnes incinérées par an (données 2019). Une structure d'insertion, la Régie de quartier Chemin Vert a développé depuis 2020 son activité de blanchisserie professionnelle, en proposant la location et le lavage de couches. Le SYVEDAC a signé une convention avec la Régie pour l'entretien de kits de couches et lingettes lavables, qui sont prêtées 1 mois aux particuliers.
<b>Descriptif de l'action</b>	Prêter aux particuliers pendant un mois un kit de couches et de lingettes lavables. Accompagner des professionnels de la petite enfance à l'utilisation des couches lavables.
<b>Outils/matériel à mobiliser ou à créer</b>	Supports d'information - Achat de couches lavables.
<b>Structure pilote de l'action</b>	SYVEDAC
<b>Calendrier</b>	A partir de début 2020.
<b>Faisabilité du projet</b>	Présence sur le territoire d'une structure faisant de la location / lavage de couches.
<b>Budget dédié à l'action</b>	11 697 € dont 3 889,5 € de recettes (rachat des couches par la crèche).
<b>Moyens humains mobilisés</b>	Chargée de prévention déchets - chargé de communication.
<b>Indicateurs</b>	Nombre de prêt de kits de couches lavables. Nombre de familles continuant l'utilisation de couches lavables après le prêt. Caractérisations OMR. Nombre de professionnels de la petite enfance ayant testé le dispositif.



<b>BILAN</b>		
Actions réalisées		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prêt d'un kit de couches lavables pour un mois aux familles. Le kit est géré par la Régie de Quartier Chemin Vert. Le kit est composé de couches lavables et d'absorbants, ainsi que d'un kit de lingettes lavables pour le change et une 30ne de voiles jetables en cellulose.</li> <li>- Prêt d'un kit de couches lavables à 2 assistantes maternelles.</li> <li>- Accompagnement d'une crèche pendant un an pour passer en couches lavables : prêt des couches par le SYVEDAC, et lavage par la Régie (en contrat direct avec la crèche). A la fin de l'accompagnement la crèche, si elle continue l'utilisation des couches, pourra racheter les racheter au SYVEDAC à hauteur de 90% du prix initial (coût d'usure) – la pesée diagnostic au début de l'accompagnement a estimé la production de couches jetables à 2 tonnes / an.</li> </ul>		
Objectifs chiffrés	Résultat	
Non définis		
Nombre de prêt de kits de couches lavables	38	
Nombre de familles continuant l'utilisation de couches lavables après le prêt	19	
Caractérisations OMR (en kg/hab/an) : inclut les couches jetables enfants + les lingettes et coton	Hiver 2018	Hiver 2022
	9.8	12
Nombre de professionnels de la petite enfance ayant testé le dispositif	3	
Réussites	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 50 % des familles ayant testé le dispositif continuent, dont 74% en location avec la Régie de Quartier.</li> <li>- Direction de la crèche très motivée, malgré le surcoût lié à la prestation de location / lavage.</li> <li>- Nombre de prêts en augmentation (6 en 2020, 11 en 2021 et 22 en 2022).</li> </ul>	
Difficultés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Professionnels de la petite enfance plus difficiles à convaincre : ajustement à prévoir en cas de nouvelle demande d'assistante maternelle.</li> <li>- Personnel de la crèche peu motivé – frein au changement.</li> </ul>	
Pistes d'amélioration	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Communiquer sur le dispositif (démarcher les pédiatres, sages-femmes, PMI...).</li> <li>- Crèches : travail en amont sur l'engagement du personnel à prévoir.</li> <li>- Valoriser la crèche pour en motiver d'autres.</li> <li>- Proposer des ateliers 'découverte des couches lavables'.</li> <li>- Participer à des événements orientés petite enfance (par exemple forum des familles à Caen).</li> </ul>	

ACTION supplémentaire : Réaliser une opération « Foyers témoins »	
<b>Flux et gisement impactés</b>	OMR + emballages + papier + verre + DV + encombrants + DT
<b>Public(s) ciblé(s)</b>	Particuliers
<b>Objectif général sur les 5 ans du programme</b>	<i>Sensibiliser 50 foyers aux gestes de réduction de déchets. Le potentiel de réduction attendu dépend des actions mises en place lors de l'opération.</i>
<b>Contexte</b>	Les opérations foyers témoins sont l'occasion de permettre aux habitants souhaitant s'engager dans une démarche de réduction des déchets d'être accompagnés. Elles font parties des actions liées au changement de comportement.
<b>Descriptif de l'action</b>	Accompagner des foyers de formats variés pour les aider à adopter des gestes zéro déchet.
<b>Démarrage de l'action</b>	2021
<b>Outils/matériel à mobiliser ou à créer</b>	Campagne de communication, supports de communication, balances de pesées, kit de démarrage.
<b>Structure pilote de l'action</b>	SYVEDAC
<b>Partenariat(s) et relai(s) à mobiliser</b>	Groupements adhérents du SYVEDAC. Structures proposant des animations pour illustrer les gestes ZD.
<b>Planning</b>	En 2021
<b>Faisabilité du projet</b>	++
<b>Budget dédié à l'action</b>	6 200 €
<b>Moyens humains mobilisés</b>	Animatrice prévention déchets, ambassadrice du tri en charge des événements, chargé de communication.
<b>Indicateurs</b>	Nombre de foyers engagés. Nombre de personnes engagées. Nombre de foyers ayant postulé. Intérêt suscité / partages par la presse. Nombre d'animations réalisées. Quantité de déchets produits au démarrage de l'opération et à la fin : quantité de déchets évitée sur la durée de l'opération.

BILAN					
Actions réalisées					
<ul style="list-style-type: none"> <li>- 18/12/20 au 20/01/21 : Lancement du recrutement des foyers (50 foyers recrutés dont 2 sur le SMICTOM (hors PLPDMA)).</li> <li>- 27 janvier 2021: Réunion de lancement.</li> <li>- Février 2021 : Mois diagnostic (les foyers pèsent leurs déchets sans changer leurs habitudes).</li> <li>- Mars à juin 2021 : Mise en place d'actions + ateliers, avec pesées régulières des déchets produits.</li> <li>- Octobre 2021 : Pot de clôture.</li> </ul>					
Objectifs chiffrés	Résultat				
Non définis					
Nombre de foyers engagés	CLM	CDN	NCPA	VOO	CALN
	29	5	3	3	8
Nombre de personnes engagées	CLM	CDN	NCPA	VOO	CALN
	95	12	10	11	27
Nombre de foyers ayant postulé	370				
Intérêt suscité / partages par la presse	6 articles presse + 1 émission de radio				
Nombre d'animations réalisées	7 animations + 6 visites de l'UVE				
Quantité de déchets évitée sur la durée de l'opération	1, 636 tonnes de déchets évités pendant l'opération				
Réduction globale des déchets pendant le défi	30%				
Réussites	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Engouement sur le sujet avec de nombreux candidats.</li> <li>- Foyers investis : 41 foyers sur 50 ont participé jusqu'au bout.</li> <li>- 83 % des foyers très satisfaits.</li> <li>- Personnes motivées pour parrainer sur d'autres projets, ou participer à l'élaboration du PLPDMA.</li> <li>- Plusieurs foyers ont ensuite participé à des échanges organisés autour du zéro déchet ou sont venues à la CCES du PLPDMA.</li> <li>- Suite à cette opération, la lettre d'information du SYVEDAC a été créée (environ 400 inscrits).</li> </ul>				
Difficultés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- En raison du contexte sanitaire, aucune animation n'a pu être réalisée en présentiel, ce qui rend plus difficile la cohésion de groupe. Seul le pot de clôture l'a été.</li> <li>- La relance des foyers pour récupérer les données des pesées + avoir les retours sur les participations aux animations, est chronophage.</li> </ul>				
Pistes d'amélioration	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Refaire régulièrement ce genre d'opération, dans un autre contexte, peut-être pour les foyers des communes engagées dans la charte éco-responsable.</li> <li>- Pour un déploiement régulier, faire l'acquisition d'un logiciel permettant une gestion simplifiée et moins chronophage.</li> </ul>				



## Cette famille a adopté le zéro déchet

La famille Dauvers, habitant à Saint-Désir, a intégré le programme « Foyers témoins zéro déchet », en février. Plusieurs mois après, la production de déchets du foyer a considérablement diminué.

### Témoignage

Quelques ce, un masque usagé, des feuilles de papier et des foyers de cuisine. Voilà tous les déchets accumulés depuis samedi dans le poubelle de la famille Dauvers. La foyer, habitant Saint-Désir près de Lisieux est engagé, depuis février jusqu'en juin, dans un programme zéro déchet, initié par le Syndicat pour la valorisation et l'élimination des déchets de l'agglomération caennaise (Syvedac) et la communauté d'agglomération Lisieux Normandie.

**Sac de 100 litres par semaine**

« Sauver la planète, c'était ça mon idée de départ. Car c'est une petite goutte d'eau qui va faire un océan, si on s'y met tous », explique Véronique, à l'heure du dîner. Écologie devient elle dans sa cuisine, elle conseille : « Nous avons réduit nos déchets de quasi-moitié, c'est très satisfaisant, on a envie de continuer pour les réduire encore plus ».

Il y a encore un an, la mère de famille (qui comprend des adultes et quatre enfants), pensait l'habitude de faire ses courses en drive était les grandes enseignes, « par simplicité », avec des produits « emballés et suremballés ». Chaque semaine, un sac d'ordures minéralogiques de 100 litres était prêt à la poubelle, contre un kilo aujourd'hui. Le différenciel est considérable.

Quatre mois après le lancement de l'opération, toute la famille a appris à trier ses déchets : « Les pots de yaourt, les emballages, on met tout ça dans la poubelle noire. Nous avons appris que cela allait dans la poubelle jaune. Les courses se font désormais auprès des producteurs



Véronique Dauvers et sa famille ont participé à l'opération « Foyers témoins zéro déchet » initiée par le Syvedac et la communauté d'agglomération Lisieux Normandie.

« On ne participe pas tous de la même façon »

Le changement d'habitudes s'est fait progressivement, notamment auprès des enfants, volontaires qui ont bouillonné encore du miel à se passer du chocolat en cuisine industrielle. « J'ai dû leur expliquer pourquoi on allait

acheter un bonbon local plutôt qu'un bonbon fabriqué avec plein de colorants et avec de l'emballage. Mais il faut y aller tranquillement, on ne participe pas tous de la même façon ».

Pour aller au bout de cette copérisation, la famille a pu bénéficier chaque semaine, de conseils personnalisés auprès d'agents du Syvedac. Une ligne d'information a été envoyée chaque semaine aux participants, et des

« papotes », temps d'échange et de formations, ont permis à chacun de découvrir et d'appliquer les gestes zéro déchet.

Après de s'être fait ses conclusions, Véronique n'a qu'un seul regret : ne pas avoir connu le zéro déchet il y a quatre ou cinq ans, à l'époque où ses enfants étaient en bas âge, pour l'utilisation de couches lavables.

Manon LÉTERO.

## Laëtitia, engagée pour la réduction des déchets

Fleurbaey Green – Depuis un mois, cette habitante participe à l'opération « Foyers témoins zéro déchet » du Syvedac. Elle estime que la plupart des bonnes pratiques conseillées sont à la portée de tous.

### Références

Quand elle a pu passer sur Internet, l'annonce du Syndicat pour la valorisation et l'élimination des déchets de l'agglomération caennaise (Syvedac) pour recruter des « Foyers témoins zéro déchet ». Laëtitia n'a pas trouvé une personne à sa portée idéale. « J'étais déjà sensibilisée à ces questions, car je conseillais qu'il y ait tous un effort à faire », explique-t-elle. Elle a donc voulu être dans la seconde (après les trois mois de test).

« L'idée, c'est de découvrir et appliquer des gestes pour réduire notre production de déchets, en passant régulièrement nos ordures ménagères, notre tri de cartons, papiers et plastiques et celui du verre, pour aller vers la poubelle verte pour sur ses bonnes résolutions. Le guide fourni par le Syvedac, est très bien fait, il contient des conseils de bon sens, qui s'appliquent dans tous les cas, d'une consultation de nos conseils en ligne à l'achat.

« Des gestes très simples »

Pour Laëtitia, qui vit seule dans son appartement construit sur le terrain des Coboux, la réduction des déchets, il est plus question dans son cas, d'une consultation de nos conseils en ligne à l'achat.

Elle explique, tout d'abord, qu'il y a « des gestes très simples, comme poser et adosser le récipient sur la balle au lieu de le laisser à l'extérieur, et des compréhensibles qui pourraient être à l'extérieur ».

Ses progrès se situent plutôt dans la salle de bain, « où il est plus facile d'éliminer des produits lavables comme des lingettes, ainsi que des produits solides », ajoute-t-elle, en précisant que les brosses à dents, un cas de d'hygiène en dur emballé



Laëtitia a accepté de participer à l'opération « Foyers témoins zéro déchet » du Syvedac.

de son emballage lorsqu'il est local et qu'on vit dans un immeuble, même si l'unité compte « le rôle des syndicats et des copropriétaires qui pourraient être à l'extérieur ».

Ses progrès se situent plutôt dans la salle de bain, « où il est plus facile d'éliminer des produits lavables comme des lingettes, ainsi que des produits solides », ajoute-t-elle, en précisant que les brosses à dents, un cas de d'hygiène en dur emballé

« simple », il ne faut pas se mettre trop de pression, mais prendre conscience que chacun peut apporter sa pierre à l'édifice, en adaptant ses modes de consommation ».

39 kg

C'est le poids moyen des déchets jetés, en février, par chacun des 48 foyers témoins de l'opération, soit 13 kg par personne. Coaches par le Syvedac, qui les aide à progresser en pratique de nouveaux éco-gestes, les brosses à dents, un cas de d'hygiène en dur emballé de permettre ainsi d'évaluer l'efficacité des gestes de réduction des déchets.

## AXE 5 : ÊTRE EXEMPLAIRE EN MATIERE DE PREVENTION DES DECHETS

ACTION 20 : Accompagner le déploiement de la redevance incitative sur le territoire	
<b>Flux et gisement impactés</b>	Ordures ménagères résiduelles Collecte sélective emballages et verre
<b>Public(s) ciblé(s)</b>	Particulier et professionnels
<b>Objectif général sur les 5 ans du programme</b>	<b>Atteindre une baisse de 56 kg/hab sur la population de Cœur de Nacre grâce à la mise en place de la redevance incitative. Le potentiel de réduction attendu est de 1096 t.</b>
<b>Contexte</b>	La mise en place d'une tarification incitative sur un territoire a un impact sur la production des déchets mais celle-ci reste à mesurer en fonction du territoire et des spécificités de celui-ci.
<b>Descriptif de l'action</b>	Accompagner, communiquer sur la mise en place de la redevance incitative sur le territoire de Cœur de Nacre (au 1er janvier 2019). Suivre le projet de tarification incitative à l'étude sur Caen la mer. Accompagner la communication sur la redevance incitative mise en place sur la Vallées de l'Orne et de l'Odon depuis 2013.
<b>Démarrage de l'action</b>	2018
<b>Outils/matériel à mobiliser ou à créer</b>	Supports de communication spécifiques pris en charge par le SYVEDAC dans le cadre de l'accompagnement à la communication.
<b>Structure pilote de l'action</b>	SYVEDAC
<b>Partenariat(s) et relai(s) à mobiliser</b>	Les communes, les groupements adhérents.
<b>Calendrier</b>	2018 pour l'accompagnement sur la communication de Cœur de Nacre et pour le suivi de l'étude de Caen la mer et 2019 et pour la mise en œuvre de la RI sur Cœur de Nacre.
<b>Faisabilité du projet</b>	+++
<b>Budget dédié à l'action</b>	A définir suite à la définition des supports et moyens de communication (lancement d'une consultation pour campagne de communication spécifique aux actions du PLPDMA).
<b>Moyens humains mobilisés</b>	Animatrice prévention déchets, techniciens des groupements, élus en charge de la gestion des déchets.
<b>Indicateurs</b>	Quantité des déchets produits après la mise en œuvre de la tarification incitative. Nombre de supports de communication.

BILAN		
Actions réalisées		
Par CDN : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2016 : initiation du projet de tarification incitative ;</li> <li>- 2017-2018 : années blanches avec bacs pucés sur 10 communes ;</li> <li>- 2019 : facturation sur 3 communes ;</li> <li>- 2020 : facturation sur 11 communes ;</li> <li>- 2021 : facturation sur toutes les communes de CDN.</li> </ul> Par le SYVEDAC : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Passage d'ambassadeurs de tri en porte à porte sur CDN et VOO, pour échanger sur les consignes de tri, et les gestes de réduction, et répondre aux questions éventuelles sur le fonctionnement de la tarification ;</li> <li>- Participation du SYVEDAC au COPIL de CLM sur l'étude de faisabilité sur la tarification incitative.</li> </ul>		
Objectifs chiffrés	Résultat	Atteinte de l'objectif
Atteindre une baisse de 56 kg/hab sur la population de Cœur de Nacre grâce à la mise en place de la redevance incitative	Baisse de 23,7 kg d'OM / hab en 2022	58 %
Evolution emballages / papiers collectés en sélectif entre 2016 et 2022		+ 34 %
Evolution verre collecté entre 2016 et 2022		+ 42 %
Evolution de la part fermentescible dans les OMR entre 2016 et 2022		- 5,6%
Nombre de foyers vus sur CDN en porte à porte, entre 2017 et 2022		2 274
Nombre de foyers vus sur VOO en porte à porte, entre 2017 et 2022		1 578
Réussites	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diminution des tonnages collectés en OMR.</li> <li>- Demandes de composteurs en augmentation, surtout en 2020 et 2021 : + 226 % de composteurs distribués entre 2016 et 2022.</li> <li>- Habitants bien informés sur les consignes de tri (d'après l'enquête IFOP 64 % sur CDN et 57 % sur VOO estiment que c'est un geste facile, contre 56% en moyenne sur le territoire).</li> <li>- Mise en place de PAV à badges pour permettre aux résidents secondaires et aux touristes de déposer leurs sacs de déchets à leur départ.</li> <li>- Nombreux supports de communication développés par CDN et le SYVEDAC pour sensibiliser les habitants à la réduction des déchets.</li> </ul>	
Difficultés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La crise sanitaire a modifié le profil des habitants sur CDN : de nombreux habitants secondaires sont maintenant présents une grande partie de l'année.</li> <li>- Mécontentement des habitants sur CDN face à la mise en place de la tarification.</li> <li>- Beaucoup de touristes et de résidents secondaires sur le territoire de CDN.</li> <li>- Dépôts sauvages, notamment près des bornes d'apports volontaires à cartes.</li> </ul>	
Pistes d'amélioration	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les consignes de tri sont acquises sur CDN et VOO qui sont en tarification incitative : promouvoir maintenant les gestes pauvres en déchets.</li> <li>- Accompagner les établissements touristiques.</li> <li>- Accompagner le projet de redevance spéciale sur le territoire de CDN.</li> </ul>	

<b>ACTION 21 : Sensibiliser les agents à l'utilisation rationnelle du papier et aux fonctionnalités des imprimantes</b>	
<b>Flux et gisement impactés</b>	<b>Ordures ménagères résiduelles</b> <b>Collecte sélective des papiers de bureau</b>
<b>Public(s) ciblé(s)</b>	Les agents du secteur tertiaire
<b>Objectif général sur les 5 ans du programme</b>	<p>Selon les données du territoire, 26 346 employés sont recensés à ce jour sur 600 administrations. Le potentiel de réduction a été estimé à partir des 24 kg/employé/an non orientés dans la filière de tri. L'objectif est de diviser par deux ce ratio auprès de 5 000 employés sur toute la durée du programme. Le potentiel de réduction est donc estimé à :</p> <p><b><u>5 000 employés * 12kg/employé = 60 t</u></b></p> <p>Cette action est transversale avec la mise en œuvre de la collecte spécifique des papiers organisé sur le territoire.</p>
<b>Contexte</b>	Le SYVEDAC a répondu à l'appel à projets lancé en 2016 par Ecofolio pour la mise en place d'une collecte spécifique des papiers auprès des administrations dans un premier temps, puis étendue aux entreprises progressivement. Dans ce cadre, le SYVEDAC souhaite travailler sur la réduction des papiers des administrations et propose des opérations de sensibilisation auprès des agents dans une démarche d'éco exemplarité.
<b>Descriptif de l'action</b>	Sensibiliser 1 000 agents/an, soit 5000 sur toute la durée du programme, dans le cadre de l'éco exemplarité et conjointement à la collecte spécifique des papiers de bureaux.
<b>Démarrage de l'action</b>	2018
<b>Outils/matériel à mobiliser ou à créer</b>	Présentation PowerPoint, supports de communication.
<b>Structure pilote de l'action</b>	SYVEDAC
<b>Partenariat(s) et relai(s) à mobiliser</b>	Les administrations, les communes, les groupements adhérents.
<b>Calendrier</b>	A partir de 2018.
<b>Faisabilité du projet</b>	++
<b>Budget dédié à l'action</b>	A définir suite à la définition des supports et moyens de communication (lancement d'une consultation pour campagne de communication spécifique aux actions du PLPDMA).
<b>Moyens humains mobilisés</b>	Animatrice prévention déchets, technicien des groupements.
<b>Indicateurs</b>	<p>Nombre d'opérations de sensibilisation.</p> <p>Nombre d'actions mises en place pour réduire la production de déchets.</p> <p>Nombre d'agents sensibilisés.</p> <p>Etude de caractérisation annuelle (suivi des ratios).</p>

<b>ACTION 24 : Réduire les déchets des administrations et sensibiliser les agents aux bonnes pratiques de réduction des déchets</b>	
<b>Flux et gisement impactés</b>	<b>Ordures ménagères résiduelles</b> <b>Collecte sélective emballages et verre</b>
<b>Public(s) ciblé(s)</b>	Les administrations publiques et privées
<b>Objectif général sur les 5 ans du programme</b>	<b><i>Intervenir auprès de 10 administrations chaque année pour diffuser les gestes des bonnes pratiques.</i></b> Le potentiel de réduction attendu n'est pas encore estimé.
<b>Contexte</b>	Le SYVEDAC a déjà sensibilisé un grand nombre d'agents en intervenant directement auprès d'eux et souhaite développer davantage cet axe en s'appuyant sur la collecte spécifique des papiers de bureau mise en œuvre en 2018.
<b>Descriptif de l'action</b>	Sensibiliser 1 000 agents/an, dans le cadre de l'éco-exemplarité
<b>Outils/matériel à mobiliser ou à créer</b>	Plaquettes et supports d'information, visuels.
<b>Structure pilote de l'action</b>	SYVEDAC
<b>Partenariat(s) et relai(s) à mobiliser</b>	Les groupements adhérents, les communes, les entreprises du secteur tertiaire, Chambre des Métiers et de l'Artisanat.
<b>Calendrier</b>	Fin 2018/début 2019.
<b>Faisabilité du projet</b>	+++
<b>Budget dédié à l'action</b>	A définir à la suite de la définition des supports et moyens de communication (lancement d'une consultation pour campagne de communication spécifique aux actions du PLPDMA).
<b>Moyens humains mobilisés</b>	Les ambassadeurs du tri, l'animatrice prévention des déchets, les techniciens des groupements adhérents.
<b>Indicateurs</b>	Nombre de gestes adoptés par les agents pour réduire les déchets. Nombre d'administrations sensibilisées. Nombre d'agents sensibilisés.

BILAN ACTIONS 21 ET 24					
Actions réalisées					
<ul style="list-style-type: none"> <li>- 2017 – 2019 : animations dans les administrations sur la collecte du papier.</li> <li>- 2018 : séminaire des élus sur la prévention des déchets et la collecte du papier.</li> <li>- 2019 : mission de 2 services civiques pendant 8 mois pour (re)mobiliser les administrations sur la collecte à part du papier.</li> <li>- Mars 2020 : arrêt de la collecte du papier au moment du confinement.</li> <li>- 2021 : lancement de la charte éco-responsable auprès des communes.</li> <li>- 2022 : reprise de la collecte du papier sur CDN et NCPA (semestriellement).</li> </ul>					
Objectifs chiffrés		Résultat			Atteinte de l'objectif
Sensibiliser 1000 agents/an, soit 5000 sur toute la durée du programme, dans le cadre de l'éco exemplarité et conjointement à la collecte spécifique des papiers de bureaux.		2 744 agents sensibilisés			54.9 %
Sensibiliser 50 administrations		214 administrations sensibilisées			428 %
	CLM	CDN	NCPA	VOO	CALN
Nombre d'animations auprès des administrations sur le thème du papier	79	10	19	18	
Nombre d'administrations sensibilisées (éco-exemplarité et / ou papier)	176	21	44	26	6
Nombre d'agents sensibilisés	1 966	217	306	146	96
Evolution de la présence du papier de bureau dans les OMR entre 2016 et 2022	- 50 %				
Tonnages collectés avec la collecte spécifique du papier	673,68 tonnes				
Réussites	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibilisation de nombreuses administrations au tri du papier.</li> <li>- Rencontre de toutes les communes lors du passage aux extensions de consignes de tri (106 animations entre 2020 et 2021, auprès des publics relais : agents de mairie, conseils municipaux ...).</li> <li>- Sensibilisation de tous les agents des communes engagées dans la charte éco-responsable.</li> </ul>				
Difficultés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fermeture du centre de tri du papier, EATS en 2019, pour tonnages insuffisants.</li> <li>- Pas d'engagement de toutes les administrations, donc tonnages collectés inférieurs aux prévisions.</li> <li>- Gestion compliquée avec le prestataire de collecte (changements réguliers du planning de collecte).</li> <li>- Arrêt de la collecte en 2020.</li> <li>- Communication à refaire auprès des administrations, pour informer/expliciter que le bac de collecte du papier est collecté avec le tri sélectif : discours modifié sur un court laps de temps.</li> <li>- Avec la crise sanitaire, animations en effectifs réduits en 2020 et 2021.</li> </ul>				

Pistes d'amélioration

- Augmenter le nombre de communes engagées dans la charte éco-responsable.
- Communiquer et diriger les entreprises/administrations disposant de papiers confidentiels vers un exutoire spécifique assurant le recyclage des papiers avec certificat de destruction.



<b>ACTION 22 : Soutenir la mise en place de la redevance professionnelle sur le territoire de Normandie Cabourg Pays d’Auge</b>	
<b>Flux et gisement impactés</b>	<b>Ordures ménagères résiduelles</b> <b>Collecte sélective emballages et verre</b>
<b>Public(s) ciblé(s)</b>	Les professionnels, les restaurateurs
<b>Objectif général sur les 5 ans du programme</b>	<i>Selon les listes transmises par la CCI et la CMA, 1200 professionnels existent sur le territoire de NCPA. Le potentiel de réduction n’est pas mesurable avant le lancement de l’étude faite par NCPA. Celui-ci ne sera connu que fin 2018. Toutefois, NCPA a recensé 240 entreprises parmi les plus importantes dont les campings, la grande et moyenne distribution.</i>
<b>Contexte</b>	Normandie Cabourg Pays d’Auge a pour projet de mettre en place la redevance spéciale pour les professionnels sur son territoire et sensibiliser plus particulièrement les professionnels à la gestion de leurs déchets. Pour ce faire, NCPA réalisera une enquête approfondie sur les attentes et besoins de chaque professionnel en faisant appel à 4 ambassadeurs du tri recenseurs sur une durée de 4 mois.
<b>Descriptif de l’action</b>	Réaliser une enquête de terrain auprès des professionnels pour les sensibiliser entre autres à la lutte contre le gaspillage alimentaire (restaurateurs).
<b>Outils/matériel à mobiliser ou à créer</b>	Accompagnement dans la campagne de communication (relais), opérations de sensibilisation.
<b>Structure pilote de l’action</b>	SYVEDAC
<b>Partenariat(s) et relai(s) à mobiliser</b>	Normandie Cabourg Pays d’Auge, les restaurateurs et entreprises présents sur ce territoire.
<b>Calendrier</b>	Fin 2018/début 2019.
<b>Faisabilité du projet</b>	+++
<b>Budget dédié à l’action</b>	A définir à la suite de l’étude NCPA.
<b>Moyens humains mobilisés</b>	Animatrice prévention déchets, techniciens des groupements.
<b>Indicateurs</b>	Suivi des tonnages entrants et sortants. Nombre de professionnels enquêtés.

BILAN		
Actions réalisées		
<b>Par NCPA :</b>		
2018 : Prospection terrain par un chargé de mission - Réalisation d'une plaquette d'information sur la redevance spéciale - Achat du module RS et contenants sur le logiciel professionnel + formation des agents - Transmission aux professionnels du règlement RS et de la convention		
2019 : Réalisation des autocollants pour les Bacs RS - 3 commissions mixtes organisées - Distribution des conteneurs		
2020 : Contrôle terrain sur 3 communes + 1 commission mixte réalisée plus particulièrement sur l'extension des consignes de tri intervenue en octobre 2020 - Organisation de visites de sites (Les Alchimistes + Pavillon du compostage de CLM) - Mise en place de l'expérimentation collecte des cartons sur le centre-ville de Cabourg.		
2021 : Extension de la collecte des cartons avec installation de plusieurs cabanons spécifiques (points de regroupement) --> 29,45 tonnes collectées. 1 seule commission mixte organisée		
2022 : Expérimentation collecte des coquilles sur le port de Dives sur Mer - 2 commissions mixtes organisées dont 1 spécifiquement sur les biodéchets. Recrutement d'un chargé de mission RS et biodéchets en octobre.		
Objectifs chiffrés	Résultat	Atteinte de l'objectif
Avoir une convention fin 2022 avec tous les professionnels collectés par le SPGD et relevant de la RS	NE	Pas de liste exhaustive des pros sur le territoire, et tous ne sont pas soumis à la RS (en –dessous du seuil limite de production)
Nombre de professionnels enquêtés	2022 : 78 professionnels en convention + 16 passant par un prestataire privé	
Evolution de la quantité d'OMR en kg/hab/an	-14%	
Réussites	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmentation progressive du nombre de professionnels ayant signé la convention RS.</li> <li>- Création d'une commission mixte avec les commerçants, qui fonctionne bien.</li> </ul>	
Difficultés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le COVID et la situation financière qui en a résulté a compliqué l'enquête auprès des professionnels.</li> <li>- L'augmentation des charges de l'énergie est difficile pour les professionnels, la RS n'est donc pas la bienvenue, même s'ils comprennent le principe.</li> <li>- Changements de gérance qui ne sont pas indiquées à la collectivité ou fermeture d'établissements.</li> <li>- Professionnels qui utilisent des bacs personnels non pucés.</li> <li>- Certains professionnels n'ont pas de place pour des bacs.</li> </ul>	
Pistes d'amélioration	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Inciter les professionnels à mettre en place le tri à la source des biodéchets.</li> <li>- Inclure les établissements publics dans la RS.</li> <li>- Trouver une solution pour les professionnels sans place pour stocker les bacs.</li> <li>- Trouver une solution pour la collecte séparée et la valorisation des cagettes bois et le polystyrène.</li> </ul>	

<b>ACTION 23 : Inciter à la réduction des emballages et vaisselles jetables dans les évènements publics/valoriser les évènements éco-responsables</b>	
<b>Flux et gisement impactés</b>	<b>Ordures ménagères résiduelles</b> <b>Collecte sélective emballages et verre</b>
<b>Public(s) ciblé(s)</b>	Les organisateurs de manifestations culturelles, sportives, le milieu associatif, les communes.
<b>Objectif général sur les 5 ans du programme</b>	<b>Accompagner 3 évènementiels à minima chaque année en leur remettant le kit éco-évènement.</b> <i>Le potentiel de réduction est à l'étude.</i>
<b>Contexte</b>	Le SYVEDAC participe activement depuis le début du premier programme local de prévention des déchets à des animations autour des éco évènements et a réalisé à ce titre un kit évènementiel à disposition des organisateurs d'évènements
<b>Descriptif de l'action</b>	Promouvoir et accompagner les éco évènements en proposant le kit évènementiel lors des évènements publics (gobelets réutilisables, bâche, panneaux de tri).
<b>Outils/matériel à mobiliser ou à créer</b>	Kit évènementiel
<b>Structure pilote de l'action</b>	SYVEDAC
<b>Partenariat(s) et relai(s) à mobiliser</b>	Les organisateurs de manifestations, les communes, les groupements adhérents, les élus.
<b>Calendrier</b>	Fin 2018/début 2019
<b>Faisabilité du projet</b>	+++
<b>Budget dédié à l'action</b>	Le kit est déjà créé mais peut être dupliqué davantage. Le budget sera alors défini fin 2018.
<b>Moyens humains mobilisés</b>	Les ambassadeurs du tri (sur la partie évènementiel), la chargée de communication, l'animatrice prévention des déchets.
<b>Indicateurs</b>	Nombre de kits évènementiels en prêt. Nombre de prêts.

BILAN		
Actions réalisées		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création du guide éco-événement en 2017 en partenariat avec CLM, la ville de Caen, et l'Eau du bassin caennais (avec remise à jour annuelle).</li> <li>- A partir de 2022, prêt de vaisselle lavable ajouté au kit éco-événement.</li> <li>- Formations éco-événements proposées sur CLM, avec la participation de CLM et 4 associations, à partir de 2022.</li> <li>- Préparation d'un accompagnement pour des événements souhaitant obtenir un logo 'événement éco-responsable' suite à leur engagement dans une charte, avec CLM et les 4 associations (lancement en 2023).</li> <li>- Mise à disposition d'un kit (gobelets + doubles collecteurs + kit nettoyage) sur CALN à partir de 2022.</li> </ul>		
Objectifs chiffrés	Résultat	Atteinte de l'objectif
Accompagner 3 évènementiels à minima chaque année en leur remettant le kit éco-événement	415 prêts	2 767 %
Nombre de demandes de gobelets lavables ou caisses de vaisselle		185
Nombre de double-collecteurs (ou autres supports sur le tri) prêtés		154
Nombre de kits de nettoyage prêtés		125
Nombre de formations aux éco-événements		4
Nombre de participants aux formations		71
Réussites	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmentation des demandes chaque année.</li> <li>- Convention avec 2 ESAT.</li> </ul>	
Difficultés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La crise sanitaire a annulé de nombreux événements en 2020 et 2021.</li> <li>- Gestion chronophage des kits : environ 1/12 ETP.</li> </ul>	
Pistes d'amélioration	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Trouver une gestion plus simplifiée pour la gestion des prêts.</li> <li>- Harmoniser l'offre avec le reste du territoire : peu d'événements (hors CLM et CALN) qui sollicitent les prêts.</li> </ul>	



### 3 | BILAN PAR GROUPEMENT ADHERENT

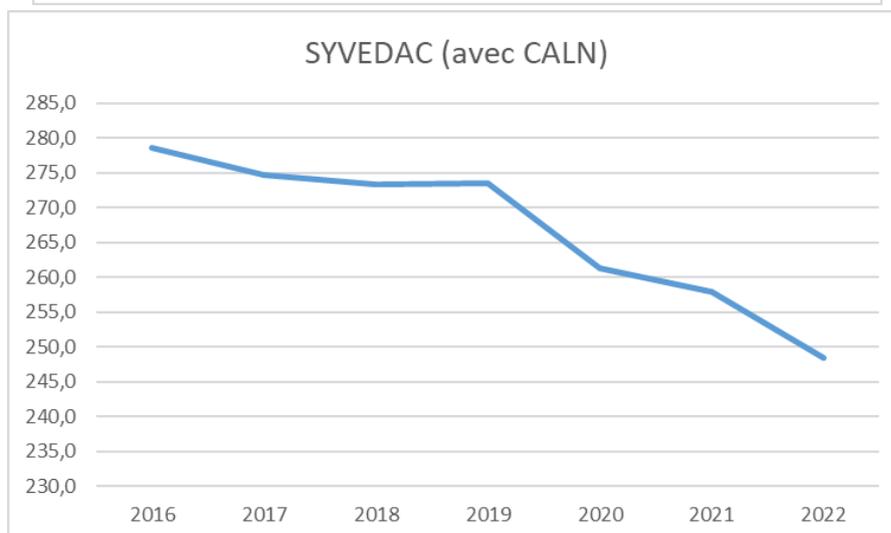
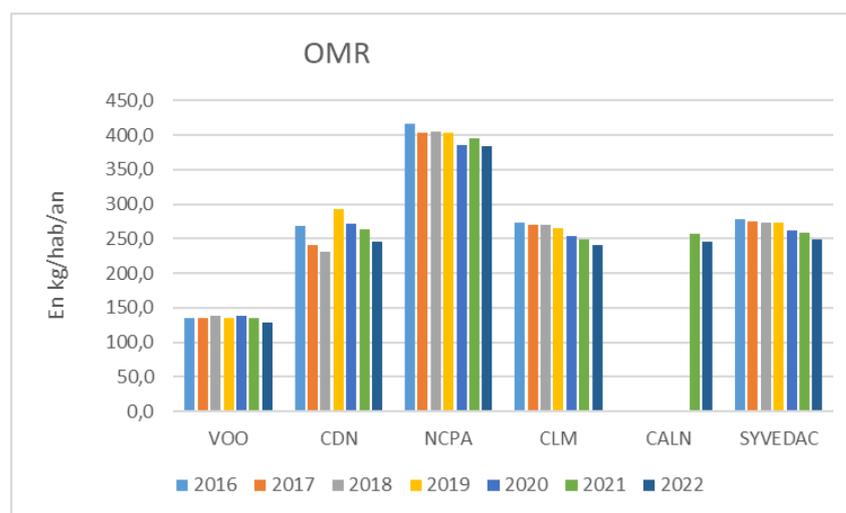
#### 1. Comparaison globale et entre les groupements adhérents, par flux

Quelques remarques au préalable :

- Le territoire du PLPDMA est constant, mais les territoires des EPCI ont évolué sur la période. Les tonnages collectés sur les nouvelles communes étant rarement séparables des autres, des calculs de proportionnalité ont donc été effectués, excepté pour VOO dont le territoire est resté constant.
- La population prise en compte est la population municipale (INSEE). Elle n'inclut pas les résidences secondaires ni l'impact touristique. Les tonnages des EPCI fortement touristiques (NCPA et CDN) ne sont donc pas complètement représentatifs de la réalité.

##### 1.a / Les OMR

Evolution 2016/2022	VOO	CDN	NCPA	CLM	CALN (évolution 2021/2022)	SYVEDAC (hors CALN)
OMR	-5%	-9%	-8%	-11%	-4%	-11%



Tous les groupements ont vu une diminution de leur ratio d'OMR.

**VOO** a le plus faible ratio depuis 2016, ce qui peut être corrélé à la redevance incitative qui était déjà en place. Par ailleurs le nombre de foyers pratiquant le compostage y est de 52% d'après l'enquête IFOP 2022. Le même nombre de foyers déclarent composter sur **CDN** (à mettre en lien avec la tarification incitative ?).

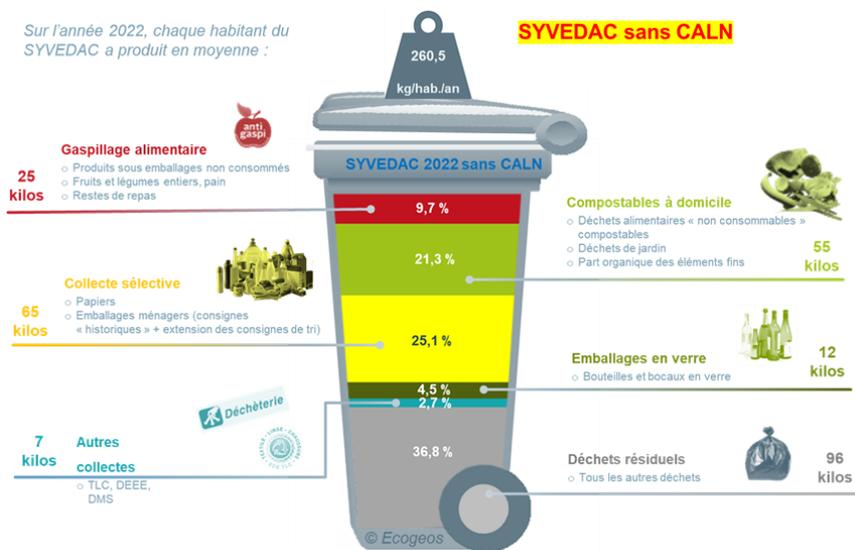
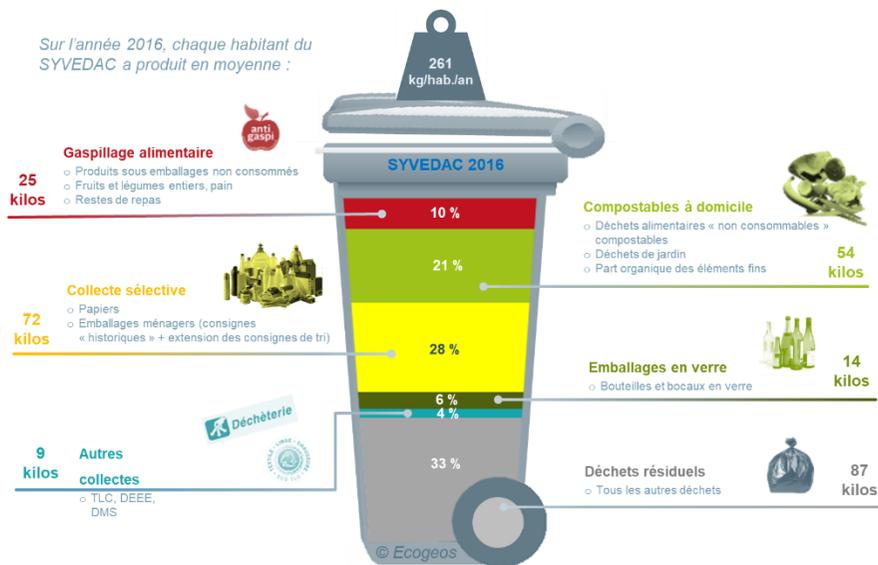
**CLM** a un ratio proche de celui de CDN en 2022, alors qu'il n'y a pas de TI. Cela est à mettre en corrélation avec les différences de population prises en compte dans le calcul : **CDN** a beaucoup plus de résidences secondaires et de touristes, et ceux-ci ne sont pas inclus dans la population municipale.

**NCPA** reste le groupement avec le plus fort ratio OMR, en lien avec sa forte population touristique.

**CALN** a une production d'OMR proche de celle de CLM, peut-être à mettre en lien avec le profil plus urbain de ces 2 groupements.

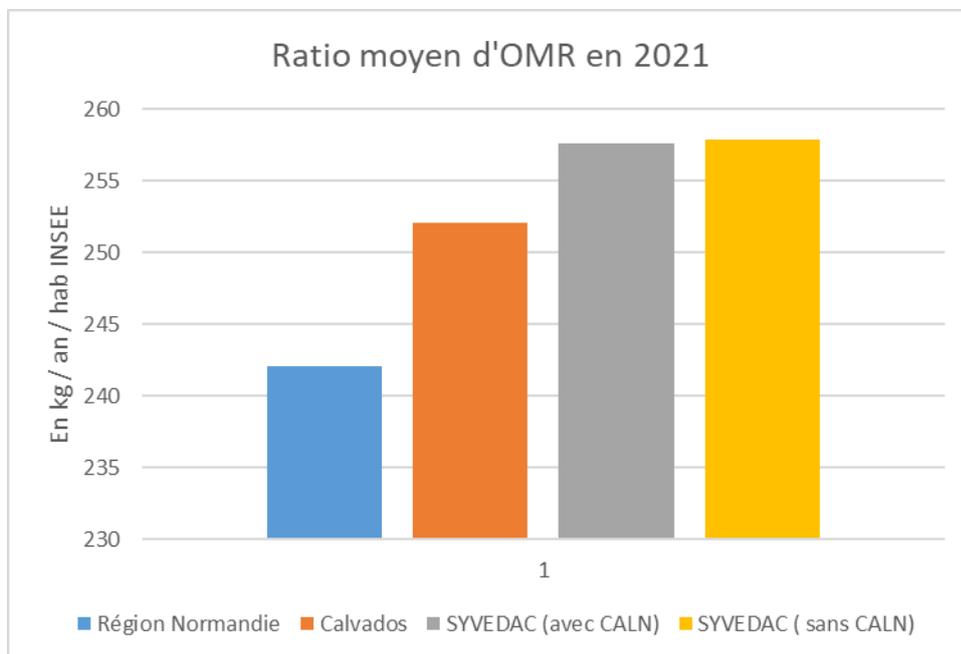
Les groupements ont tous eu une forte baisse des OMR au 2<sup>e</sup> semestre 2022, probablement à mettre en lien avec l'inflation.

*Voici les comparaisons des 2 caractérisations OMR effectuées en novembre 2016 (21 échantillons) et 2022 (28 échantillons, avec l'ajout de CALN). Elles ne tiennent donc pas compte de la saisonnalité et du tourisme.*



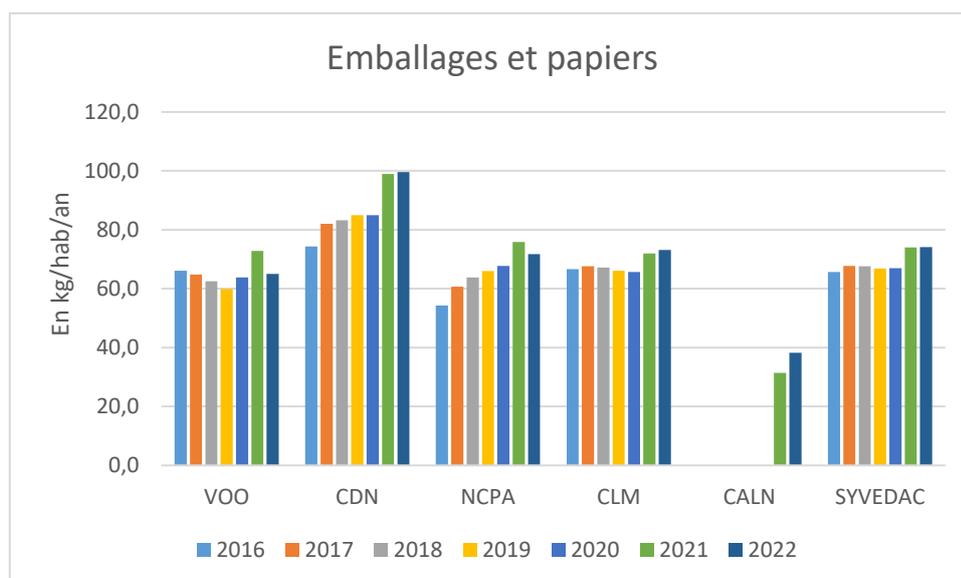
En 2022, 63.6 % d'OMR pourraient être détournés de l'incinération, contre 67 % en 2016. La quantité de biodéchets est restée stable (30.5 % en 2022 / 31 % en 2016). Il reste encore 30.4% de déchets recyclables (papiers, emballages et verre), mais cette proportion a diminué de 3.6% entre 2016 et 2022.

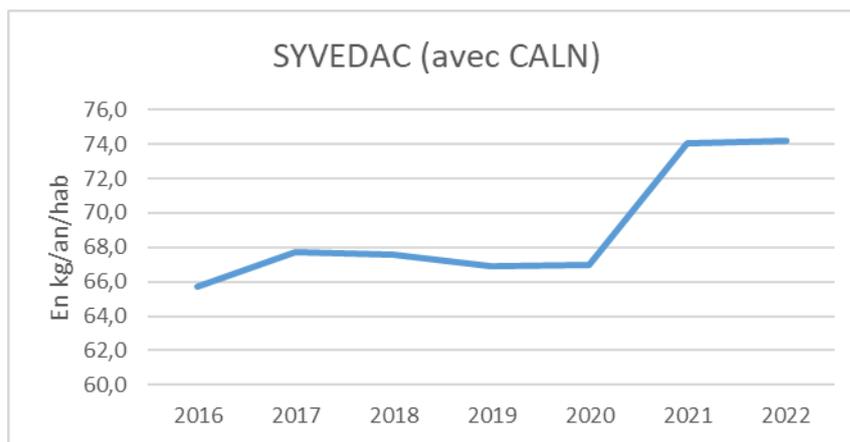
Comparaison des performances du SYVEDAC avec les autres collectivités normandes :  
 L'observatoire régional des déchets publié par Biomasse Normandie pour l'année 2021 montre un ratio moyen de production d'OMR 6 % supérieur sur le territoire du SYVEDAC en comparaison de la Région Normandie.



### 1.b / Les emballages et papiers

Evolution 2016/2022	VOO	CDN	NCPA	CLM	CALN (évolution 2021/2022)	SYVEDAC (hors CALN)
<b>Emb et papiers</b>	-2%	34%	32%	10%	22%	13%



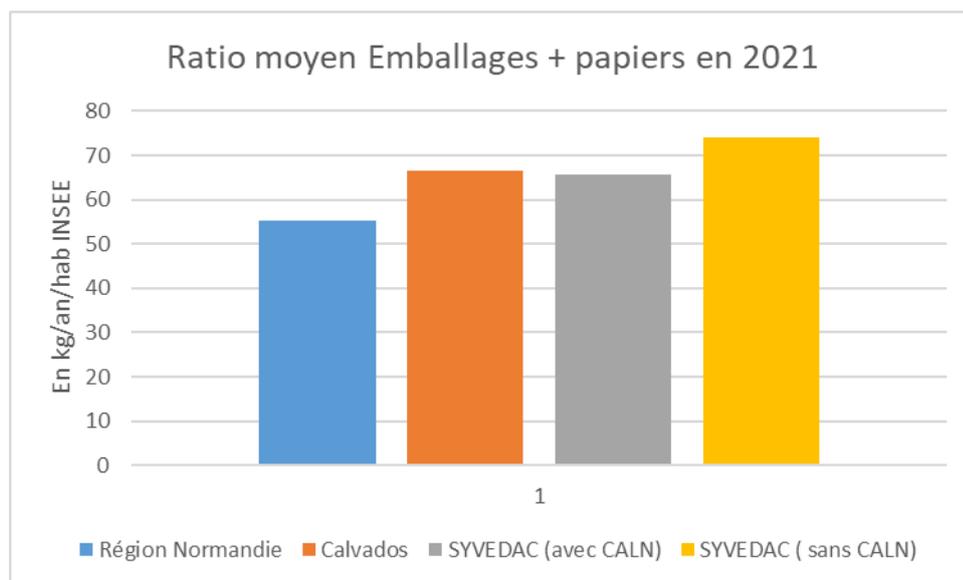


On constate une augmentation du ratio d’emballages et papiers triés. Les plus fortes hausses se retrouvent sur **CDN** et **NCPA**, probablement à mettre en lien avec la mise en place de la TI sur **CDN** et la RS sur **NCPA**, ainsi que l’extension des consignes de tri. Par ailleurs en 2021 et 2022, des ambassadeurs de tri ont fait du porte à porte sur tout le territoire pendant respectivement 8 mois et 6 mois.

Les performances de tri de **CALN** sont les plus faibles. Le territoire est passé progressivement en extension de consignes de tri, pour l’être complètement en 2022.

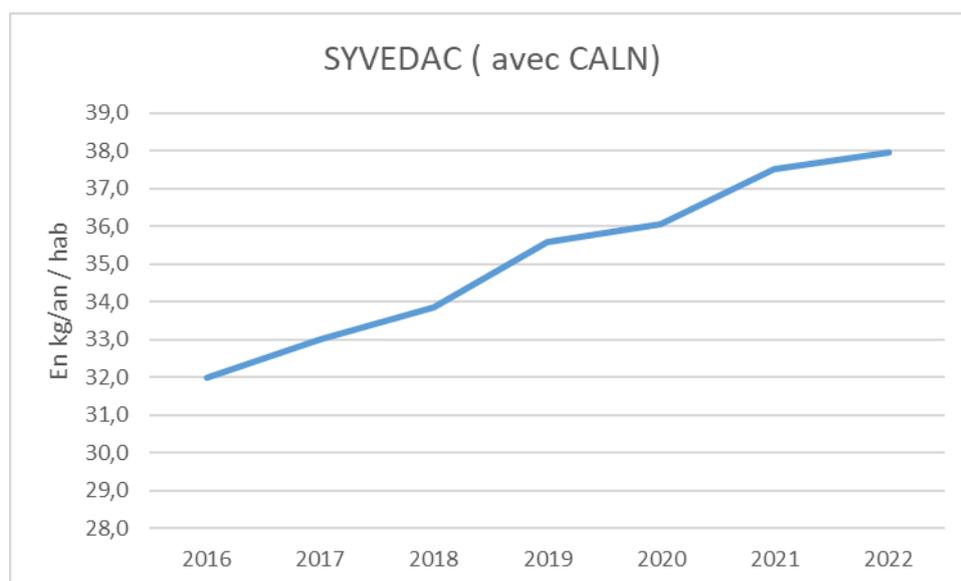
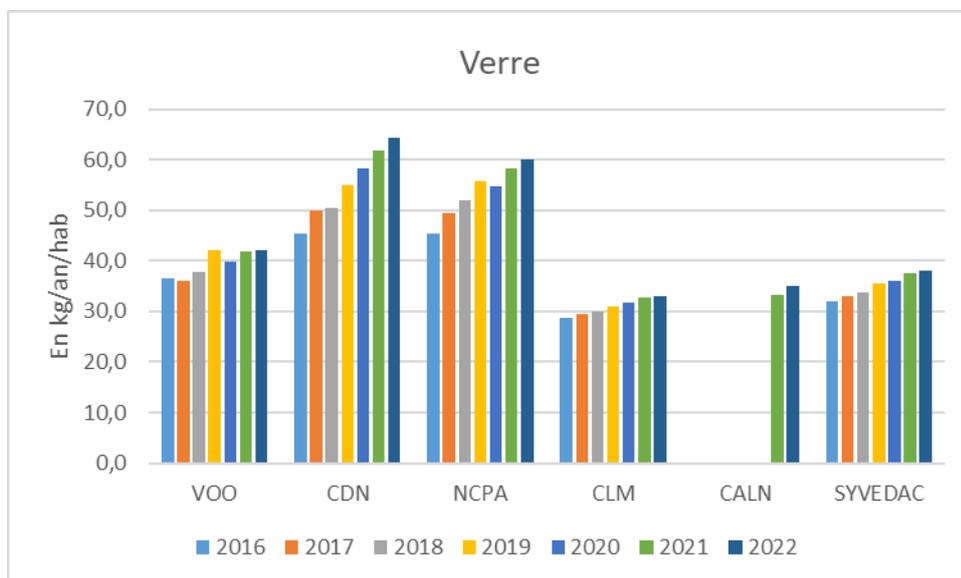
Comparaison des performances du SYVEDAC avec les autres collectivités normandes :

*L’observatoire régional des déchets publié par Biomasse Normandie, montre un ratio moyen d’emballages et papiers collectés en 2021 montre que les performances du SYVEDAC (sans CALN) sont 33 % supérieures aux performances régionales. En incluant les tonnages de CALN, elles restent de 19% supérieures.*



## 1.c / Le verre

Evolution 2016/2022	VOO	CDN	NCPA	CLM	CALN (évolution 2021/2022)	SYVEDAC (hors CALN)
Verre	15%	42%	33%	15%	5%	19%



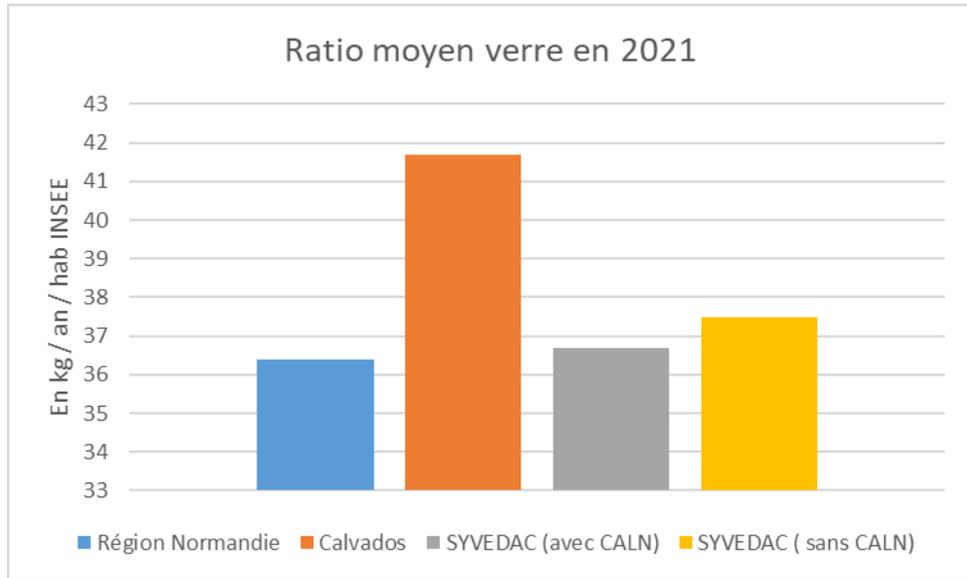
On constate une augmentation similaire aux flux emballages / papiers sur le tri du verre, avec les plus fortes hausses sur **CDN** et **NCPA**. Sur **NCPA**, le dispositif CLIINK a également été mis en place depuis 2019, mais son impact n'a pu être mesuré quantitativement.

Même si les consignes n'ont pas changé pour le verre, la forte campagne de communication autour du geste de tri lors de l'extension des consignes de tri (fin 2020 – début 2021), ainsi qu'un message communiqué au niveau national sur le fait que le verre se recycle à l'infini, peuvent avoir un lien avec l'augmentation des tonnages collectés. CLM a également réalisé une campagne de communication sur le verre en 2018.

Contrairement aux tonnages des emballages et papiers, les tonnages de verre collectés sur **CALN** sont proches de ceux de **CLM**.

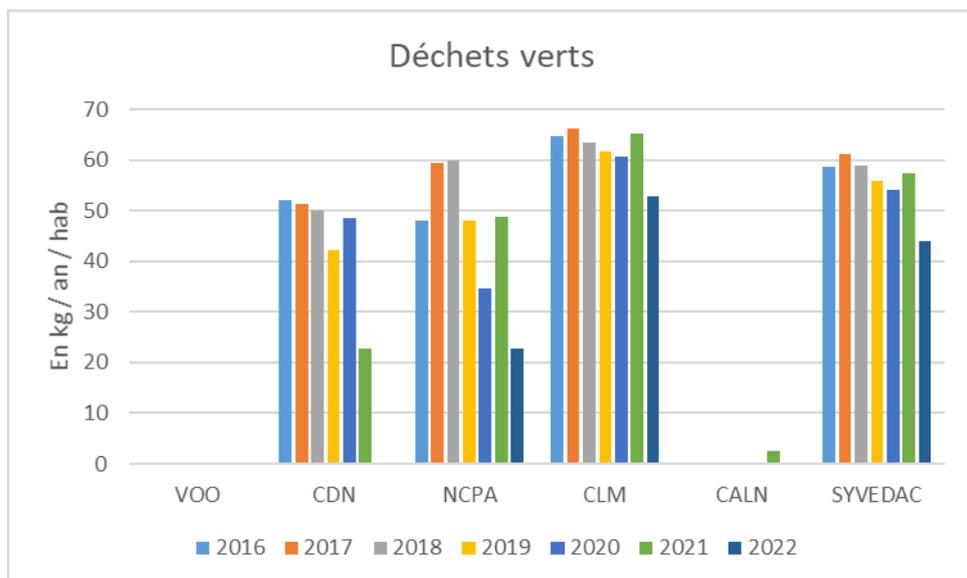
Comparaison des performances du SYVEDAC avec les autres collectivités normandes :

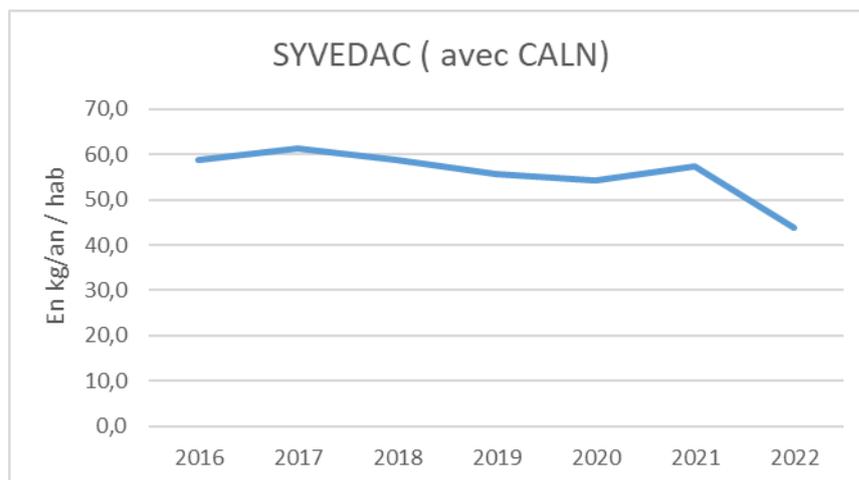
L'observatoire régional des déchets publié par Biomasse Normandie, montre un ratio moyen de verre collecté en 2021 proche des performances régionales. Par contre elles sont de 10 à 12 % (en fonction de la prise en compte ou non des tonnages de CALN) inférieures aux performances départementales.



1.d / Les déchets verts (ou résidus de jardin)

Evolution 2016/2022	VOO	CDN	NCPA	CLM	CALN (évolution 2021/2022)	SYVEDAC (hors CALN)
Déchets verts		-100%	-53%	-18%	-100%	-25%





Les fortes diminutions des tonnages de déchets verts sur **CDN** et **NCPA** s'expliquent ainsi :

- **CDN** a arrêté la collecte des tontes en porte à porte en 2021, et la collecte des branchages en 2022.
- **NCPA** est passé en collecte en sacs payants en 2022.

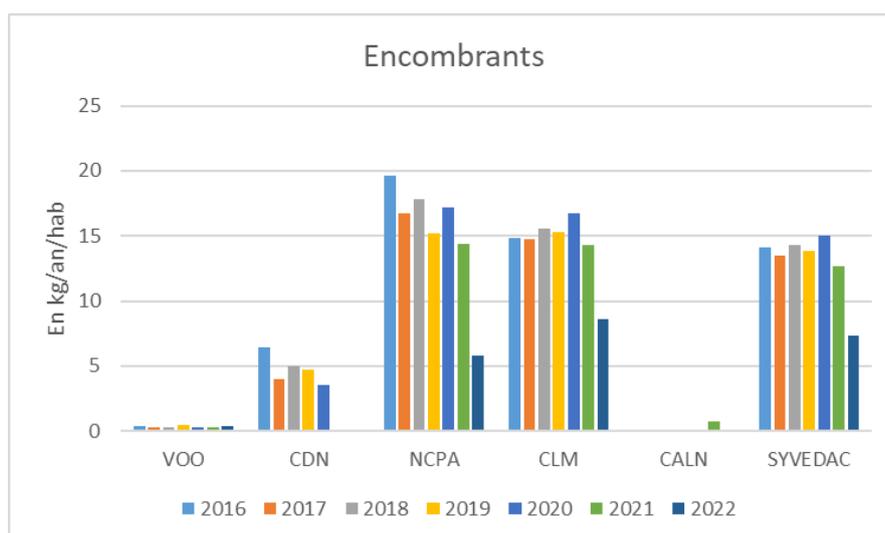
Par ailleurs, **CALN** a cessé en 2022 la collecte des déchets verts qui n'avait lieu que sur une commune (Saint Pierre en Auge).

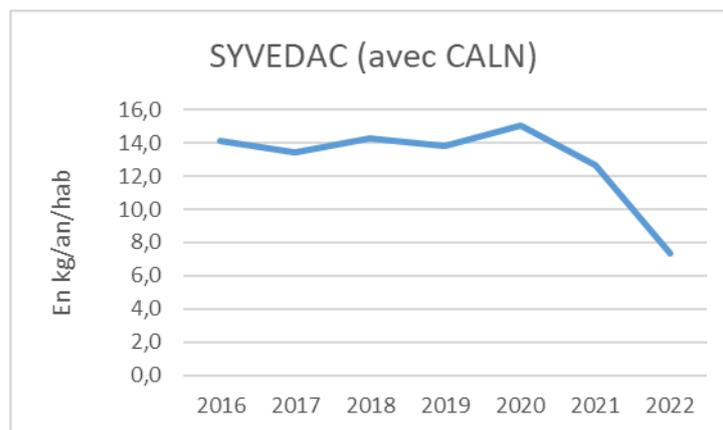
Avant l'arrêt de la collecte, les déchets verts collectés en porte à porte sur VOO étaient dirigés en déchèteries, donc non traités par le SYVEDAC.

L'année 2022 a été une année de sécheresse, ce qui explique également la baisse des tonnages collectés.

### 1.e / Les encombrants

Evolution 2016/2022	VOO	CDN	NCPA	CLM	CALN (évolution 2021/2022)	SYVEDAC (hors CALN)
<b>Encombrants</b>	-14%	-100%	-71%	-42%	-100%	-48%





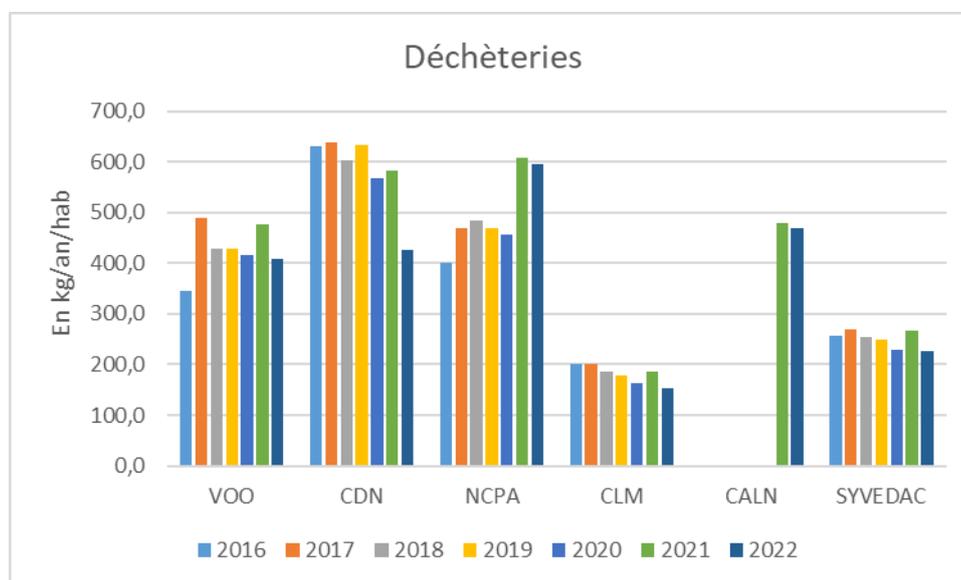
**VOO** et **CDN** ont arrêté leur collecte en porte à porte des encombrants en 2021.

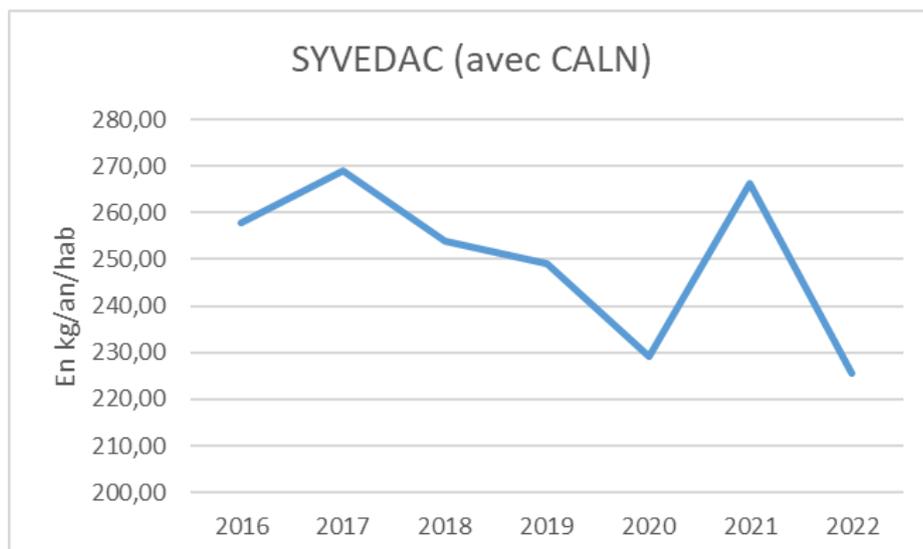
**NCPA** et **CALN** sont passées à une collecte sur appel, et **CLM** a réduit à un passage par an la collecte (sauf dans certains habitats denses), avec possibilité de collecte supplémentaire payante, sur appel. Les encombrants collectés sur **CALN** par la collecte sur appel sont déposés en déchèteries.

### 1.f / Les déchèteries

Le territoire utilisé étant constant, les déchèteries de Courseulles et Bretteville l'Orgueilleuse ne sont pas prises en considération.

Evolution 2016/2022	VOO	CDN	NCPA	CLM	CALN (évolution 2021/2022)	SYVEDAC (hors CALN)
Déchèteries	18%	-32%	49%	-25%	-2%	-13%





On constate une augmentation des tonnages en 2021 sur tous les groupements, à mettre en lien avec un report des dépôts suite à la crise sanitaire (fermeture des déchèteries quelques mois en 2020, vidages de maisons pendant le confinement, et reprise de nombreuses activités professionnelles en 2021).

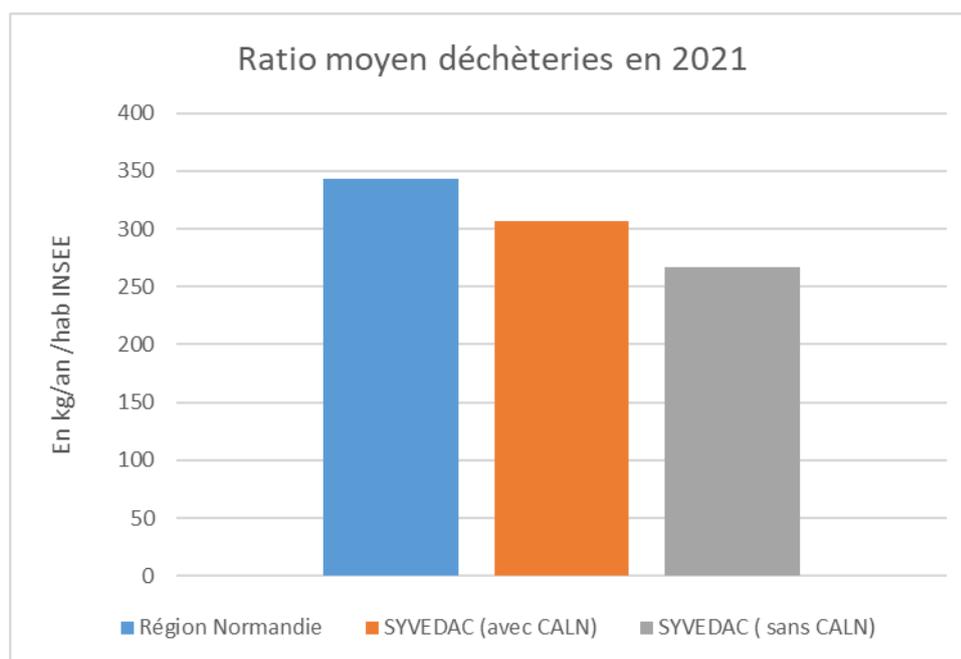
Sur **CDN** et **NCPA**, les tonnages sont généralement plus élevés, en raison de la forte population de résidents secondaires, qui n'est pas prise en compte dans le ratio kg / hab.

Les tonnages en déchèterie sur **NCPA** ont presque doublé sur la période du PLPDMA, une forte augmentation ayant lieu à partir de 2021. Celle-ci pourrait être liée à l'augmentation de la population de résidents secondaires après la crise sanitaire.

Les tonnages en déchèteries sur **VOO** restent élevés, et ont augmenté sur la période du PLPDMA. Cela est peut-être à mettre en lien avec des pratiques différentes des usagers, notamment en raison de la RI.

*Comparaison des performances du SYVEDAC avec les autres collectivités normandes :*

*L'observatoire régional des déchets publié par Biomasse Normandie, montre un ratio moyen des flux collectés en déchèteries en 2021 de 10 à 22 % (en fonction de la prise en compte des tonnages de CALN ou non) inférieur à celui des flux régionaux. Entre 2020 et 2021, l'observatoire remarque une augmentation de tous les flux. C'est également le cas sur le territoire du SYVEDAC (hormis pour les DMS). Cette augmentation est à mettre en lien avec la crise sanitaire, les confinements et le fort ralentissement des activités économiques en 2020, avec une reprise de cette dernière en 2021.*



Evolution 2016/2022	Gravats	Ferrailles	Cartons	Bois	Tout venant	Déchets verts	DMS	Amiante	DEEE	Meubles
SYVEDAC	-12%	6%	44%	160%	-21%	-19%	0%	68%	-1%	323%

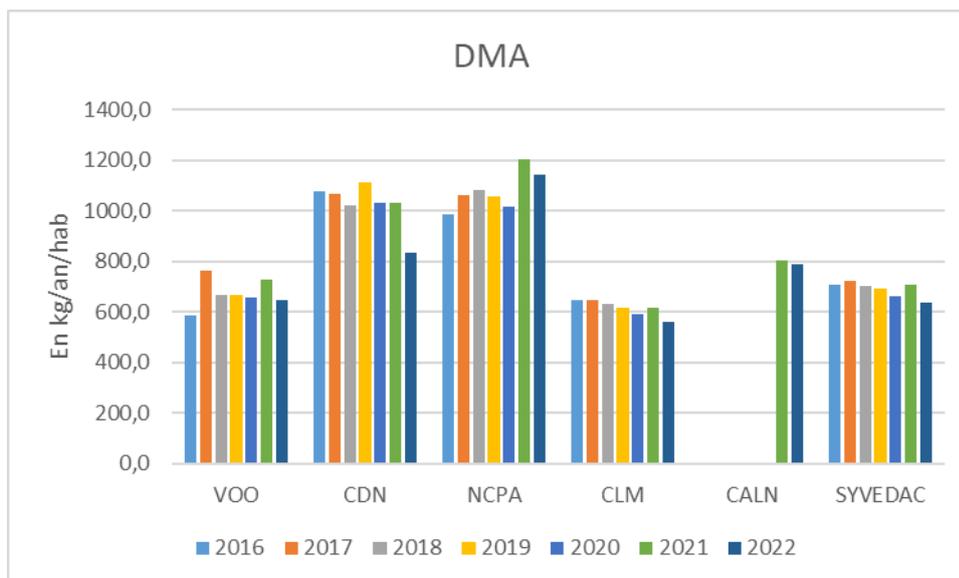
### 1.g / Bilan global sur les Déchets Ménagers et Assimilés

Evolution des tonnages entre 2016 et 2022								
Population municipale*	304 601	305 581	307 662	308 437	309 683	310 457	312 123	
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2022/2016
<b>OMR</b>	278,5	274,8	273,3	273,4	261,3	257,9	248,4	-10,8%
<b>Emballages</b>	65,7	67,7	67,6	66,9	67,0	74,0	74,2	12,8%
<b>Verre</b>	32,0	33,0	33,9	35,6	36,0	37,5	37,9	18,7%
<b>Déchets verts</b>	58,8	61,2	58,9	55,8	54,2	57,5	43,9	-25,3%
<b>Encombrants</b>	14,1	13,5	14,3	13,8	15,1	12,7	7,3	-47,9%
<b>Déchèteries</b>	257,8	269,0	253,9	249,1	229,1	266,3	225,5	-12,5%
<b>Total DMA</b>	706,9	719,1	701,9	694,7	662,7	705,8	637,2	-9,9%

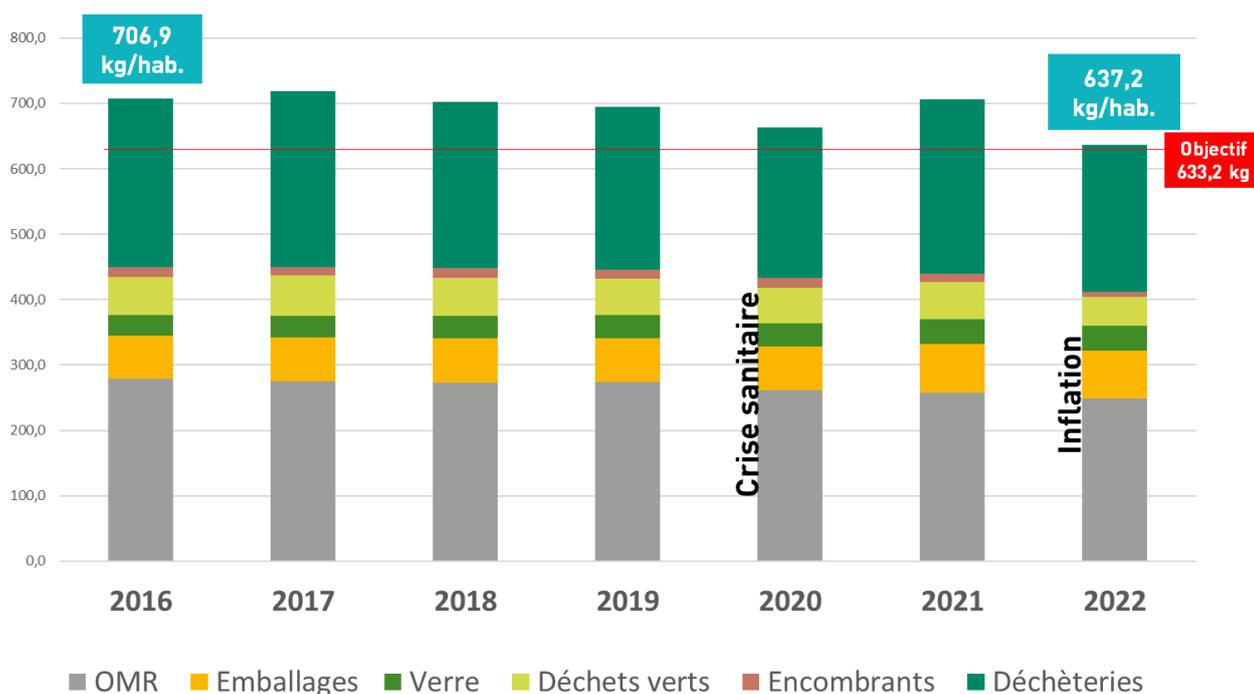
*Rmq : Les données de CALN ne sont pas comptabilisées dans ce tableau.*

L'objectif de -10 % est quasiment atteint, alors que la réduction était de 0.15% entre 2016 et 2021. L'année 2022 a donc été déterminante dans l'atteinte de ces objectifs : forte baisse des tonnages OMR et déchèteries au 2<sup>nd</sup> semestre 2022 (en lien avec l'inflation ?), réduction des tonnages de déchets verts (année de sécheresse et réduction des collectes en porte à porte), et réduction de moitié des encombrants (arrêt de la collecte sur tous le EPCI sauf CLM).

Ces résultats sont donc à interpréter avec précaution, car ils sont fortement liés à l'actualité.

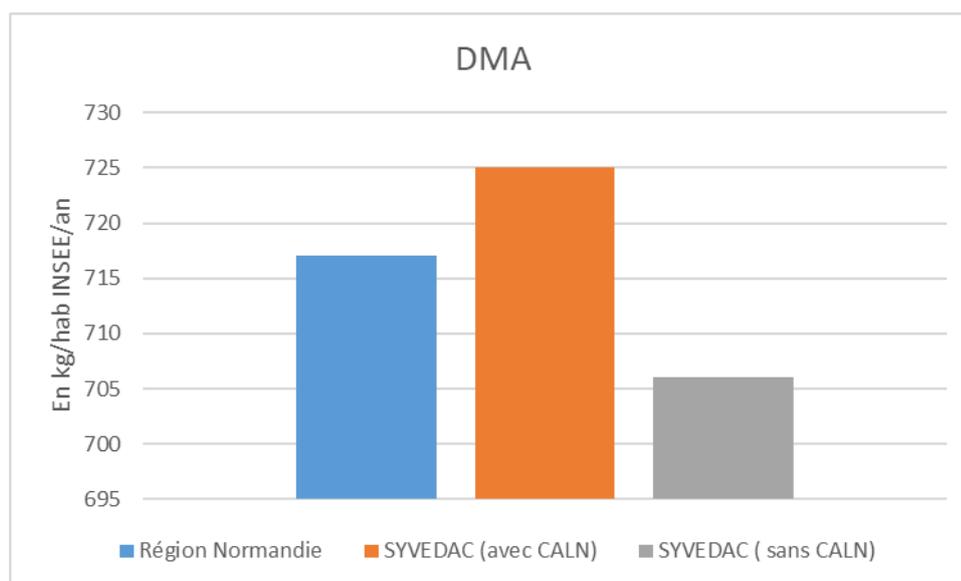


Evolution 2016/2022	VOO	CDN	NCPA	CLM	CALN (évolution 2021/2022)	SYVEDAC (hors CALN)
DMA	10%	-22%	16%	-13%	-2%	-10%



Comparaison des performances du SYVEDAC avec les autres collectivités normandes :

L'observatoire régional des déchets publié par Biomasse Normandie, montre un ratio moyen de DMA en 2021 inférieur à 1.5% au ratio régional, pour le territoire du SYVEDAC sans CALN. Il est de 1% supérieur en prenant en compte les tonnages de CALN. L'observatoire précise qu'entre 2020 et 2021 une augmentation de près 10 % de la production individuelle de DMA a été observée sur le territoire normand. Cette augmentation est sans commune mesure avec les évolutions précédentes depuis 2015, et a été observée sur la majorité du territoire français.



## 2. Les Commissions Consultatives d'Elaboration et de Suivi (CCES) :

A partir de 2019, la CCES et le COFIL du CODEC se sont déroulés de manière conjointe, afin de présenter un bilan global aux participants.

- 2019 : 52 participants ;
- 2020 : CCES par visio ; peu de participants hormis les groupements adhérents ;
- 2021 : 42 participants ;
- 2022 : 51 participants.

Les participants, en plus des élus et techniciens des groupements adhérents, étaient variés : partenaires associatifs et institutionnels, association de consommateurs, office de tourisme, habitants (participants de l'opération foyers témoins).

Lors de ces réunions, des moments participatifs (World café) ont été mis en place, sur différentes thématiques :

- 2019 : comment développer la pratique du compostage collectif ? / Comment lutter contre le gaspillage alimentaire dans la restauration et les commerces de vente à emporter / le zéro déchet à la maison : freins, actions
- 2021 : Résidus de jardin : quelles alternatives à la collecte ? / Quelles suites envisager après le CODEC ? / Communication : comment faire passer le message à l'utilisateur, comment faire connaître les accompagnements disponibles ?
- 2022 : Comment communiquer sur les biodéchets et convaincre les usagers de trier ? / Quelles actions pour mobiliser vers la réduction des déchets ? / Comment profiter de la conjoncture actuelle autour de la sobriété pour en faire un changement durable auprès des habitants et des professionnels ? / Comment faire optimiser le tri en déchèterie ? Comment amener l'utilisateur à moins utiliser les déchèteries ?

Voici le récapitulatif des échanges du World Café de la CCES de 2022, qui peuvent servir de pistes pour la rédaction du futur PLPDMA. Il est d'ailleurs prévu de convier les participants à des groupes de travail lors de la rédaction du futur PLPDMA.

## **Comment communiquer sur les biodéchets et convaincre les usagers de trier ?**

### **Sur le contenu :**

Informez sur :

- Le cycle de vie d'un déchet (collecte jusqu'au traitement) et les coûts qui y sont liés.
- L'impact financier, le gain et l'intérêt du compostage, ainsi que les enjeux environnementaux.
- Les solutions de tri à la source.

Réexpliquez les fondamentaux sur le compostage, dédramatisez la pratique et rassurez les usagers sur les nuisibles.

### **Comment ? :**

- Format numérique - ex : vidéos type « BRUT » avec des témoignages et retours d'expériences.
- Communication directe : temps fort / animation autour d'un composteur, réunions publiques, échanges et rencontres lors d'apéritifs de quartier.
- Communication « mass média » : aribus, boîtage.

### **Les cibles :**

Les élus, les agents des collectivités (dont le personnel de la restauration scolaire et des restaurants collectifs), les équipes pédagogiques, les universités, les grandes écoles, les étudiants et le grand public.

## **Quelles actions pour mobiliser vers la réduction des déchets ?**

**Mise en place d'un système financier** : Instaurer la tarification incitative, la redevance spéciale et adapter les coûts des déchèteries pour inciter les professionnels à aller vers les déchèteries professionnelles.

### **La communication** :

- Intensifier la communication directe sur le grand public.
- Communiquer sur le « comment consommer autrement » : mettre en avant le réemploi.
- Communiquer sur les bénéfices du geste de tri, et sur les coûts de traitement et de collecte des déchets.

### **La sensibilisation** :

- Auprès du grand public lors de manifestations / événements.
- Auprès des professionnels sur les enjeux économiques de la réduction des déchets.
- Auprès des scolaires et des administrations.
- Proposer un service de bibliothèque sur le sujet des déchets, en « libre-service » en lien avec les associations de quartier.

### **Changer le modèle actuel** :

- Diminuer la fréquence de collecte des ordures ménagères.
- Arrêter la collecte des déchets verts ;
- Désigner un « référent déchets » dans chaque service administratif.

### **Promotion du compostage** :

Favoriser la pratique via les distributions de composteurs individuels et proposer des solutions de tri des biodéchets aux foyers ne disposant pas de jardin.

**Réduction du gaspillage alimentaire** : Faire des études sur les gains financiers possibles avec la diminution du gaspillage alimentaire, en proposant une campagne de pesées aux restaurateurs.

## **Comment profiter de la conjoncture actuelle autour de la sobriété pour en faire un changement durable auprès des habitants et des professionnels ?**

### Changer la vision actuelle :

- Faire prendre conscience aux gens de leurs besoins réels (fréquence d'utilisation de l'achat, besoin de neuf) et rendre accessible les solutions alternatives (location, prêt...)
- Changer la vision sur le réemploi (ce n'est pas uniquement pour les personnes à faibles revenus), et communiquer sur ces intérêts (économique, écologique, social)
- Changer la vision sur les gestes de réduction des déchets (par exemple, le vrac n'est pas que pour les personnes ayant les moyens d'aller en magasins bio)
- Sensibiliser les jeunes au réemploi et à la réparation / créer de nouvelles normes sociales
- Modifier le règlement local de publicité pour faire la promotion d'acteurs durables
- Améliorer la visibilité des zones de réemploi, les mettre sur le 'chemin' des usagers dans leurs habitudes quotidiennes (galeries marchandes, zones commerciales, ateliers/ animations dans ces zones, arrêt de bus renommé (par exemple il y a un arrêt de bus 'Ikea' !))
- Reconnaissance par les collectivités du rôle des acteurs économiques axés sur le réemploi / ZD et soutien financier, pour une meilleure efficacité de ces structures, et une meilleure compétitivité face à la grande distribution

### Communiquer :

- Communiquer sur les acteurs du réemploi et favoriser une émulation commune des structures du territoire
- Flécher les structures du réemploi / ZD dans la ville
- Moyens humains : le message est plus marquant lorsqu'il est transmis par quelqu'un (ex: en déchèterie)
- Acheter des encarts presse, de l'affichage public, solliciter un encart dans les journaux du Département, de la Région
- Marteler le message (ex: mettre un slogan sur les bacs OM : ' le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas')

## **Comment faire optimiser le tri en déchèterie ? Comment amener l'utilisateur à moins utiliser les déchèteries ?**

### Communiquer :

- Sur le réemploi auprès des habitants (amener les usagers à réfléchir aux moyens de valoriser leurs déchets avant de les apporter en déchèterie).
- Sur le traitement et les modes de valorisation disponibles dès l'achat de l'objet.
- Sur les moyens alternatifs pour se « débarrasser » de ses déchets (vide-maison, association, etc.).
- Faire une vidéo très courte sur le traitement des encombrants, mettre des panneaux avant la déchèterie pour informer sur celui-ci.

### Sensibiliser :

- Directement en déchèterie en augmentant la présence des agents.
- Proposer des ateliers de réparation en déchèterie.
- Convaincre les élus d'intégrer les ressourceries dans le développement des activités locales.

### Changer le modèle actuel :

- Limiter le nombre d'entrées en déchèterie pour les particuliers et les professionnels.
- Interdire l'accès aux camionnettes avec logo qui viennent en tant que « particuliers ».
- Développer les locaux réemploi dans les déchèteries pour en avoir un dans chaque déchèterie du territoire.
- Dédier un agent spécifique au réemploi, gérer les déchèteries en régie et changer le nom des « gardien » par « agent valoriste ».

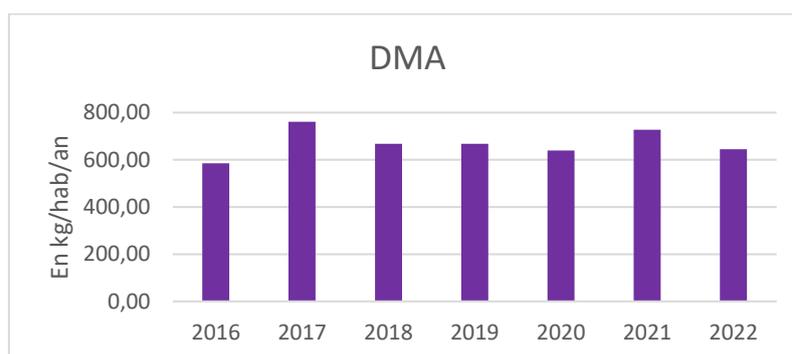
### 3. Bilan PLPDMA par groupement adhérent

#### 3.1. Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon

Les actions mises en place sur la durée du PLPDMA en lien avec le tri et la réduction des déchets sont :

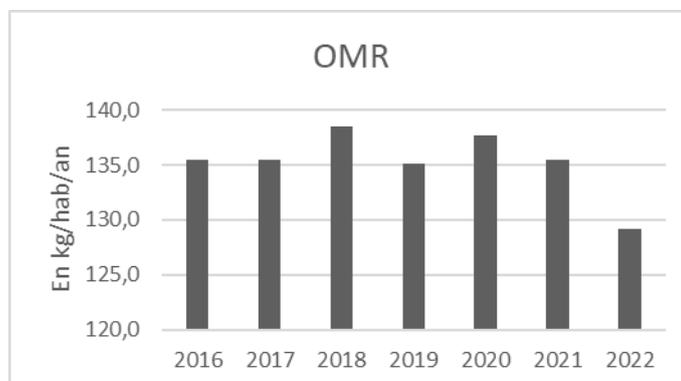
- L'arrêt des collectes en porte à porte des déchets verts et encombrants fin 2022.
- Augmentation des tarifs de déchèteries en 2022.
- Le passage aux ECT en octobre 2020.
- 1 site de compostage partagé installé.

Population municipale	15957	16 226	16 427	16559	16657	16867	17 096	
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2016/2022
<b>OMR</b>	135,4	135,5	138,5	135,2	137,7	135,5	129,2	-5%
<b>Emballages</b>	66,1	64,8	62,5	60,0	63,9	72,9	65,1	-2%
<b>Verre</b>	36,6	36,0	37,9	42,1	39,8	41,9	42,1	15%
<b>Déchets verts</b>	Collecte en porte à porte non traitée par le SYVEDAC							
<b>Encombrants</b>	0,4	0,3	0,3	0,4	0,3	0,3	0,3	-14%
<b>Déchèteries</b>	346,1	489,0	429,0	429,5	415,2	476,9	407,8	18%
<b>DMA</b>	584,7	725,6	668,2	667,2	656,8	727,5	644,5	10%



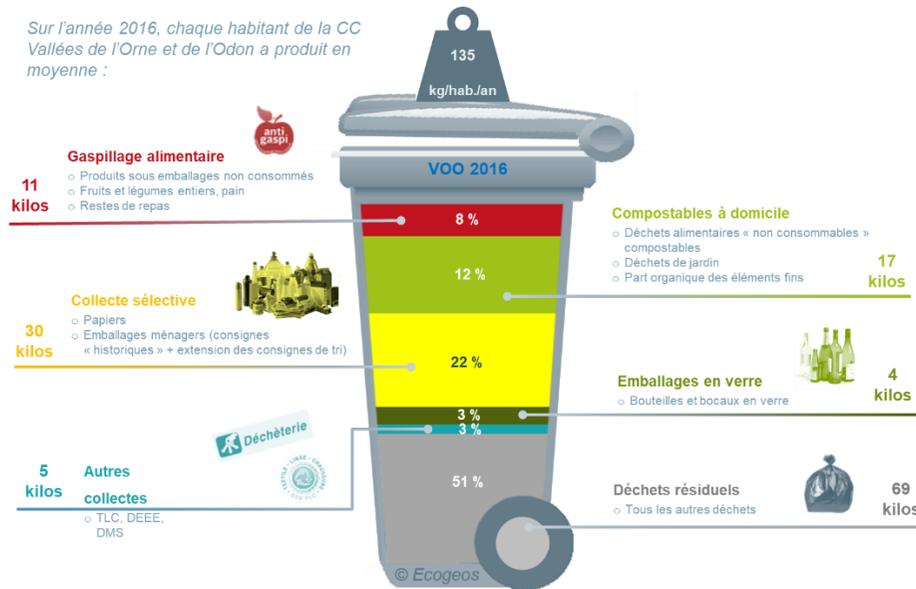
**L'objectif de -10 % de DMA n'est pas atteint**, en raison principalement de l'augmentation forte des tonnages en déchèterie à partir de 2017.

Voici l'évolution par flux :

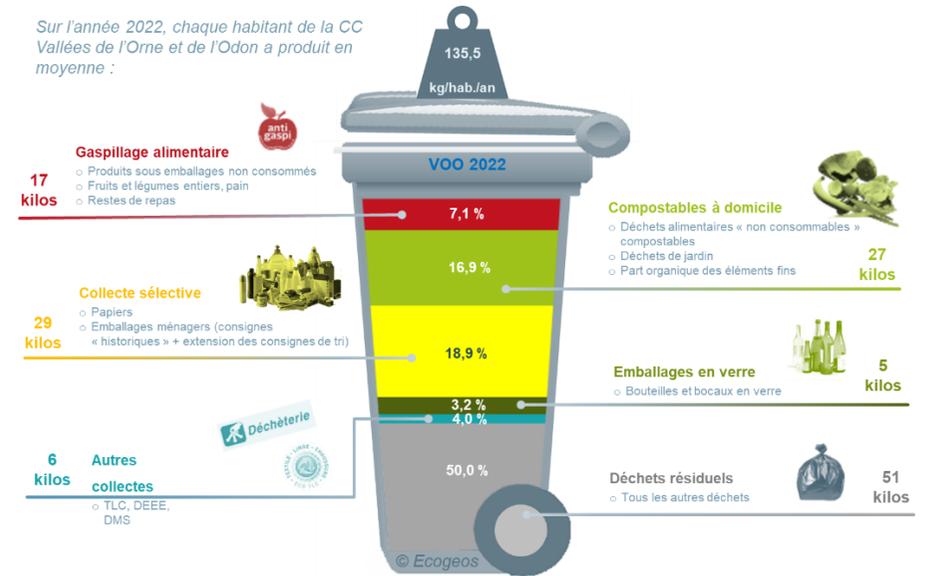


Voici les comparaisons des 2 caractérisations OMR effectuées en novembre 2016 (3 échantillons) et 2022 (2 échantillons). Elles ne tiennent donc pas compte de la saisonnalité et du tourisme.

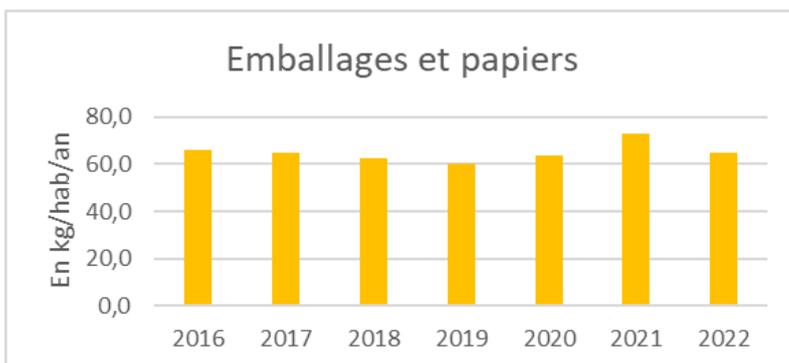
Sur l'année 2016, chaque habitant de la CC Vallées de l'Orne et de l'Odon a produit en moyenne :



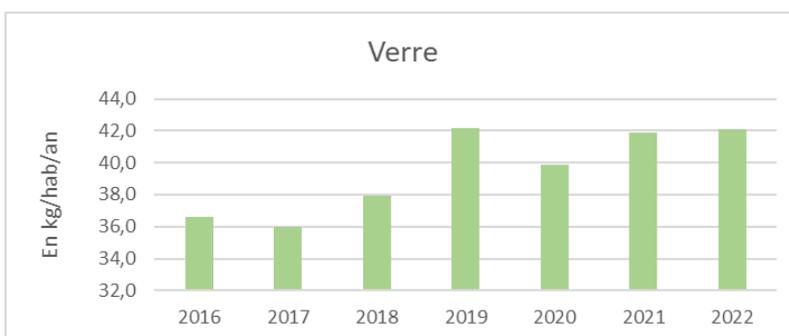
Sur l'année 2022, chaque habitant de la CC Vallées de l'Orne et de l'Odon a produit en moyenne :



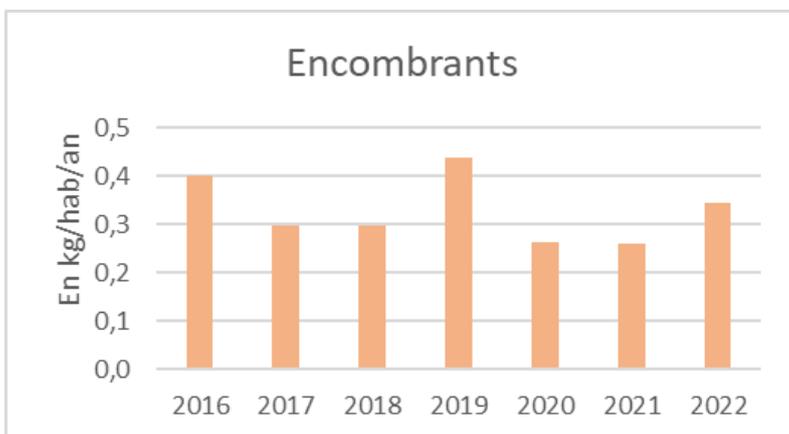
La proportion de déchets évitables est restée similaire entre 2016 et 2022 (environ 50 % de déchets évitables). Cependant la proportion de biodéchets compostables a augmenté de presque 5 %, et celle de déchets allant dans la collecte sélective a diminué de près de 3%. Il reste cependant encore 22% de déchets facilement évitables (papiers, emballages et verre).



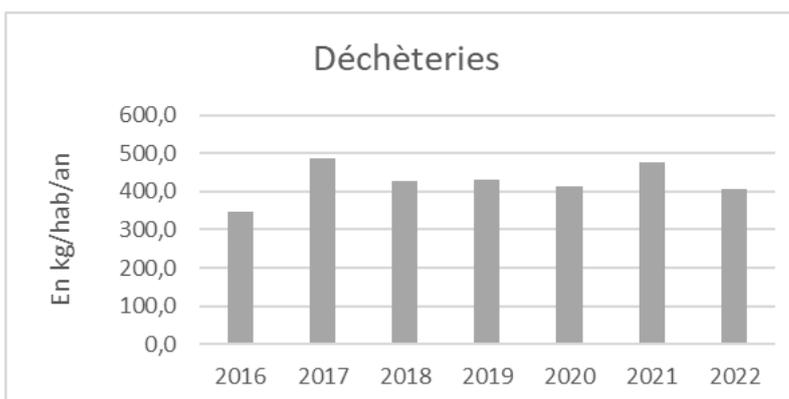
Les tonnages d’emballages / papier triés ont augmenté en 2021, suite au passage aux extensions des consignes de tri. Ils sont ensuite presque revenus au niveau de 2020, sans impact sur les OMR. Cela pourrait s’interpréter avec la baisse de la consommation liée à l’inflation, ou des gestes de réduction des emballages.



Les tonnages de verre trié ont augmenté régulièrement entre 2016 et 2022, avec un pic en 2019. Il y a eu une densification des PAV en 2018.



Le tonnage d’encombrants collectés en porte à porte était très faible, car collectés sur une seule commune (Evrecy), avant l’arrêt de cette collecte fin 2022.



Les tonnages des déchèteries ont fortement augmenté en 2017, puis en 2021 (suite des effets du confinement, avec la reprise d’activité des entreprises, et les particuliers qui ont fait beaucoup de tri).

Depuis 2020, les dépôts de bois et déchets verts des professionnels et services techniques des communes sont détournés vers une déchèterie privée.

En 2021, les tarifs pour les professionnels pour les gravats et le tout-venant présentaient un décalage significatif avec le privé. Par conséquent les tarifs ont été réajustés en 2022.

Il n’y a pas de local réemploi sur les déchèteries.

Evolution des tonnages en déchèteries selon les flux, entre 2016 et 2022 :

Gravats	Ferrailles	Cartons	Bois	Tout venant	Déchets verts	DMS	Amiante	DEEE	Meubles
124%	39%	31%	52%	92%	-31%	103%	0%	-30%	24%

On constate une augmentation de la majorité des flux, les gravats, le tout-venant et les DMS étant ceux ayant le plus augmenté. Les déchets verts ont diminué, à mettre en lien avec la sécheresse de l’année 2022 et le fait que les professionnels sont orientés vers une déchèterie privée depuis 2020.

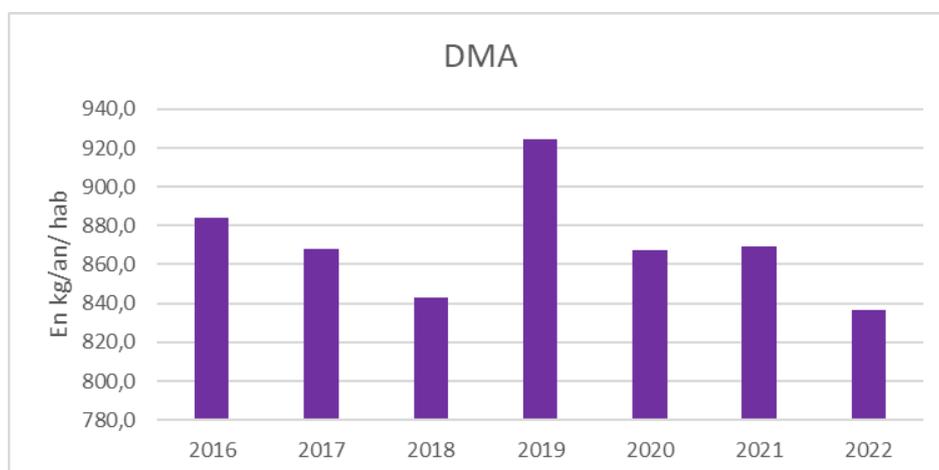
### 3.2. Communauté de communes Cœur de Nacre

Les actions mises en place sur la durée du PLPDMA en lien avec le tri et la réduction des déchets sont :

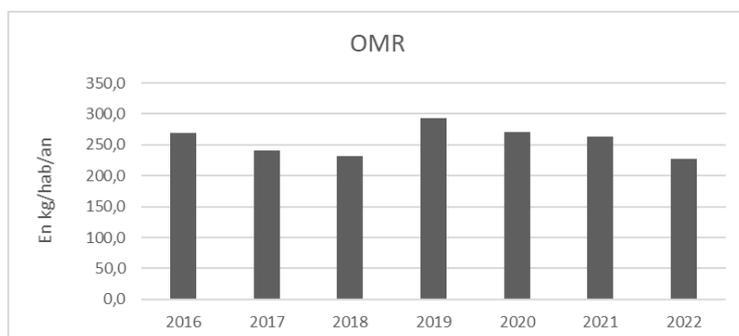
- La mise en place de la tarification incitative en 2019.
- L'arrêt des collectes en porte à porte des déchets verts et encombrants.
- Déchèteries : 2022 – décision de passer en régie au 01/01/2023 + lancement des marchés de travaux de mises aux normes (- garde-corps), signalétique.
- 2023 – passage en Régie + nouvelles conditions d'accès pour les professionnels.
- Le passage aux ECT en octobre 2020.
- La collecte à part des coquilles Saint jacques (marché aux poissons de Courseulles / mer, en 2021 et 2022).
- L'expérimentation de broyage des déchets verts à domicile.
- Les actions et animations sur le jardinage au naturel.
- Travail de concertation amorcé avec les services techniques des communes sur la gestion de leurs déchets, notamment des déchets verts.
- La collecte à part des papiers de bureau reprise en 2022.
- L'engagement de 3 communes dans la charte éco-responsable : Bernières-sur-Mer, Plumetot et Colomby-Anguerny.
- 2 sites de compostages partagés installés.

Population municipale	19042	19 133	19 231	19 150	19 066	18 970	18 976	
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	
Tonnages (en kg/hab/an)								Evolution 2016/2022
<b>OMR</b>	<b>268,6</b>	241,2	231,6	292,8	270,8	262,7	244,9	-9%
<b>Emballages</b>	<b>74,4</b>	82,0	83,2	84,9	85,0	99,0	99,7	34%
<b>Verre</b>	<b>45,4</b>	50,1	50,6	55,0	58,3	61,9	64,4	42%
<b>Déchets verts</b>	<b>52,2</b>	51,3	50,1	42,3	48,5	22,8	0,0	-100%
<b>Encombrants</b>	<b>6,4</b>	4,0	5,0	4,7	3,6	0,0	0,0	-100%
<b>Déchèteries</b>	<b>631,3</b>	640,0	602,1	632,5	566,6	583,3	427,5	-32%
<b>DMA</b>	<b>1078,2</b>	1068,5	1022,6	1112,2	1032,8	1029,7	836,5	-22%

**L'objectif des -10% est atteint**, notamment avec la forte baisse de tonnage en OMR et déchèteries en 2022, peut-être à mettre en lien avec l'inflation au 2<sup>nd</sup> semestre 2022.



Voici l'évolution par flux :

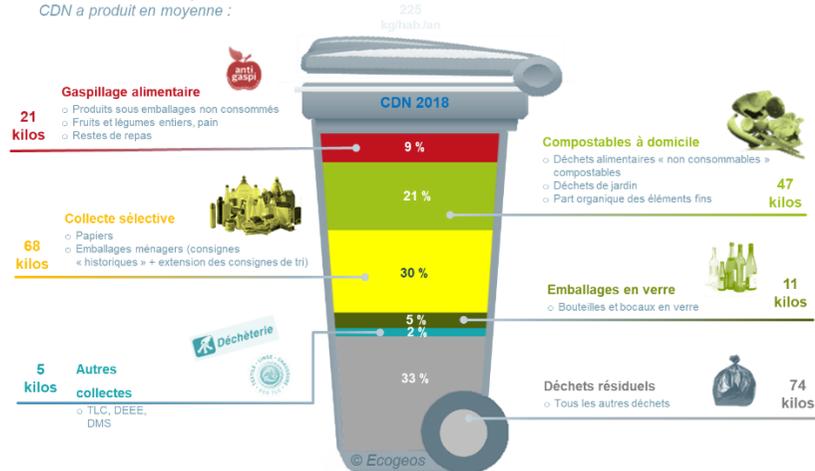


A partir de 2019, les calculs de tonnages ont été effectués par proportionnalité, pour sortir les tonnages de Courseulles et de Revières, qui ont intégré CDN en 2019. Hors les tonnages de Courseulles représentent dans la réalité près de la moitié des tonnages des 10 communes de CDN prises en compte dans le PLPDMA, mais pas tout à fait  $\frac{1}{4}$  en terme de population. Le calcul par proportionnalité ne peut donc pas retranscrire complètement cette réalité, et explique la hausse des tonnages constatée en 2019.

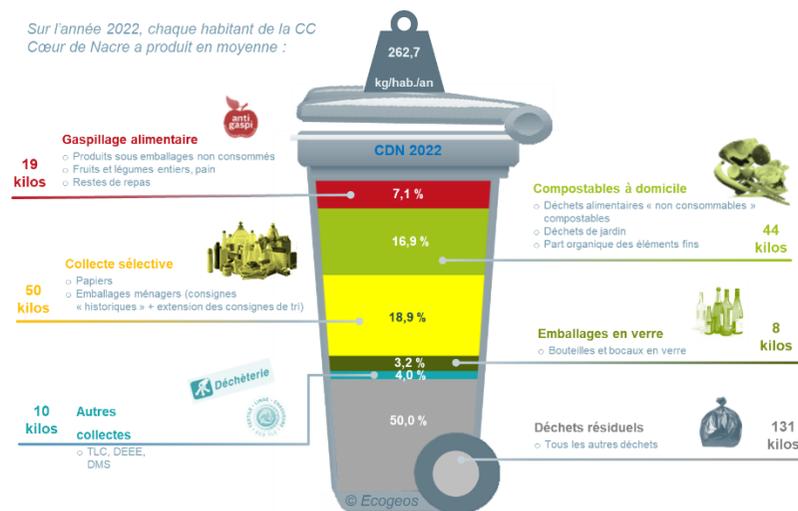
Par ailleurs, il est à noter que le projet de mise en place de la TI a été initié en 2016 avec la mise en place des bacs pucés sur 10 communes, puis deux années à blanc avant la mise en place effective en 2019 sur 3 communes, puis 11 en 2020 et 12 en 2021.

En 2022, toutes les communes de Cœur de Nacre sont concernées par la TEOMi.

Sur l'année 2018, chaque habitant de la CC CDN a produit en moyenne :



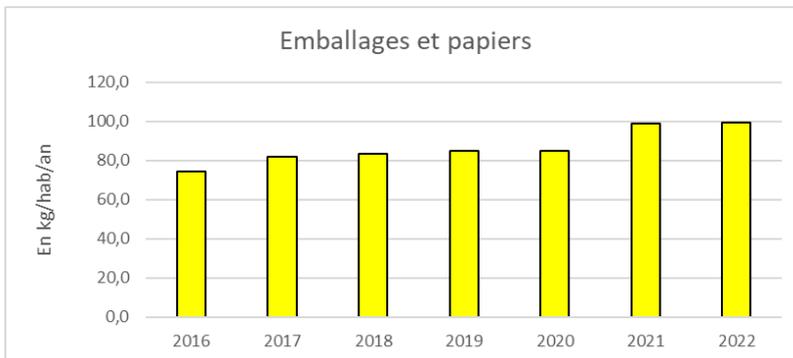
Sur l'année 2022, chaque habitant de la CC Cœur de Nacre a produit en moyenne :



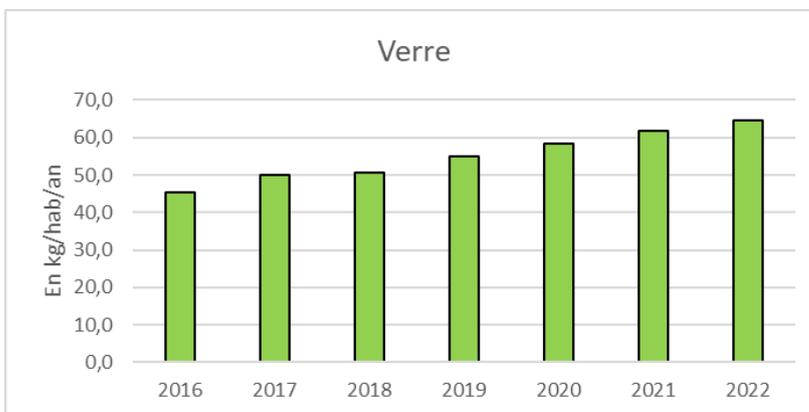
Ce schéma est basé sur la caractérisation effectuée en novembre 2022, il ne tient donc pas compte de la saisonnalité et du tourisme.

En 2016, seul 1 échantillon avait été analysé, contre 3 en 2022. Il n'était donc pas pertinent de faire un schéma de synthèse pour 2016, qui n'aurait pas été représentatif.

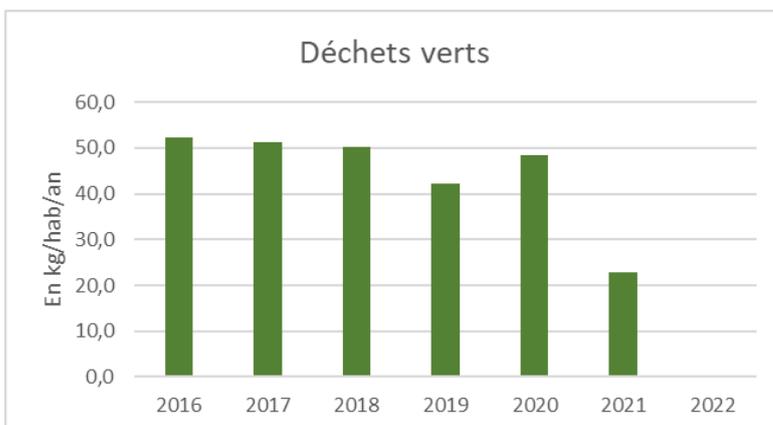
On trouve encore 50 % de déchets détournables des OMR en 2022, dont 24 % de biodéchets et 22 % de déchets pouvant être facilement triés (papier, emballages et verre).



Le territoire est passé en extension de consignes de tri en octobre 2020. Cela explique la hausse des tonnages, avec également le passage en TI.



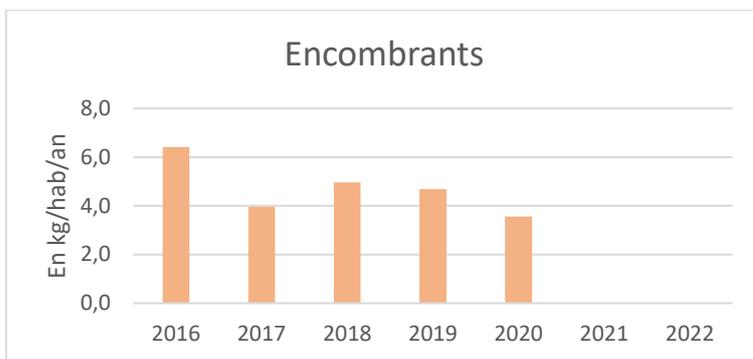
La communication autour du geste de tri lors de la campagne ECT et le passage en TI peuvent expliquer la hausse des tonnages collectés. En 2017-2018, il y a eu une densification du parc de PAV pour le verre.



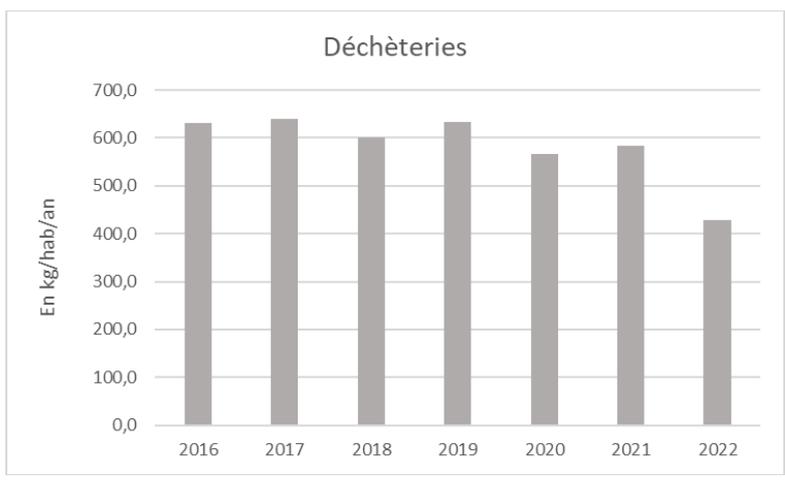
L'arrêt progressif de la collecte des déchets verts en porte à porte ne semble pas avoir impacté les tonnages de déchets verts en déchèterie (sur les 2 déchèteries du territoire du PLPDMA).

Cet arrêt a été accompagné d'une forte communication sur le jardinage au naturel, la proposition d'ateliers sur le sujet aux habitants, et une expérimentation de broyage à domicile (intervention financée par le SYVEDAC et CDN).

En 2021, de nombreux habitants ont manifesté leur mécontentement quant à l'arrêt de la collecte, mais cela n'a pas continué en 2022.



La collecte des encombrants en porte à porte s'est arrêtée début 2021.



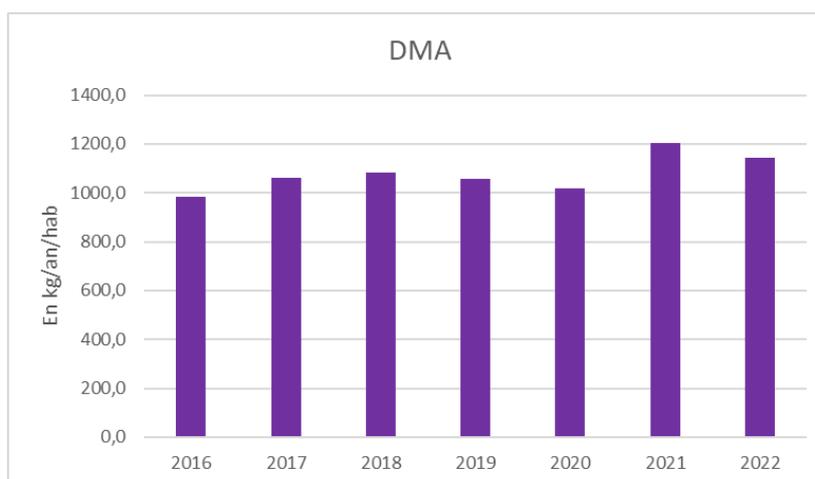
On constate une diminution des tonnages dans de nombreux flux. Il est à noter que la déchèterie de Courseulles a été ajoutée au territoire en 2019, mais ses tonnages ne sont pas pris en compte dans le PLPDMA.

Evolution 2016/2022	Gravats	Ferrailles	Cartons	Bois	Tout venant	Déchets verts	DMS	Amiante	DEEE	Meubles
CDN	-11%	6%	17%	-26%	-14%	2%	354%	-19%	-14%	

Les bennes Eco-Mobilier ont été installées progressivement à partir de 2019 dans les déchèteries. Une comparaison n'est donc pas possible avec l'année de référence.

### 3.3. Communauté de communes Normandie Cabourg Pays d'Auge

Population municipale	33320	29 689	29 968	30 058	30 021	30 041	30 038	
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	
Tonnages (en kg/hab/an)								Evolution 2016/2022
<b>OMR</b>	<b>416,1</b>	405,3	405,2	402,9	386,0	395,8	384,0	-8%
<b>Emballages</b>	<b>54,3</b>	60,7	63,9	66,0	67,8	75,9	71,8	32%
<b>Verre</b>	<b>45,3</b>	49,4	51,9	55,8	54,8	58,4	60,2	33%
<b>Déchets verts</b>	<b>48,0</b>	59,6	59,9	48,0	34,7	48,8	22,7	-53%
<b>Encombrants</b>	<b>19,7</b>	16,7	17,8	15,2	17,2	14,4	5,8	-71%
<b>Déchèteries</b>	<b>401,8</b>	469,7	483,3	470,4	456,2	609,5	596,9	49%
<b>DMA</b>	<b>985,1</b>	1061,4	1082,0	1058,3	1016,7	1202,9	1141,4	16%

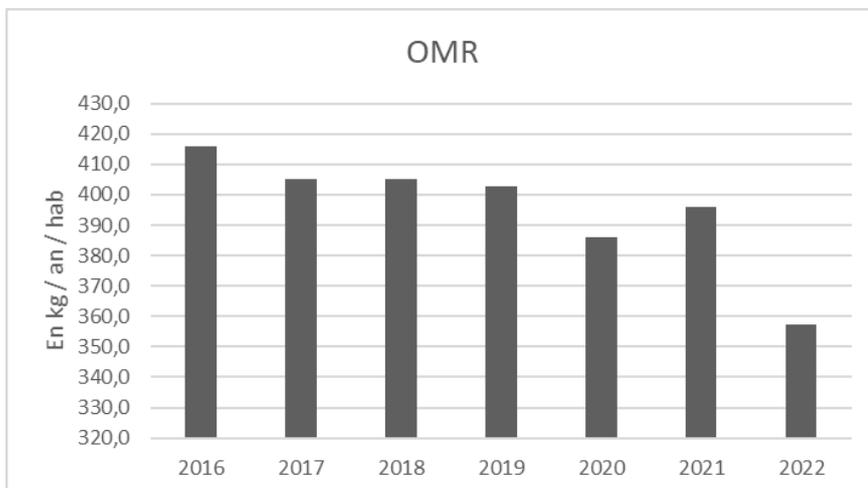


**L'objectif de -10 % de DMA n'est pas atteint.** Cependant la modification de la population suite à la crise sanitaire (à partir de 2021) est à prendre en compte : en effet de nombreux résidents secondaires sont devenus permanents, notamment grâce au télétravail. Ces résidents ne sont pas comptabilisés dans la population INSEE.

Les actions mises en place sur la durée du PLPDMA en lien avec le tri et la réduction des déchets sont :

- La mise en place de la redevance spéciale en 2019.
- La mise en place du dispositif CLIINK.
- La réduction de la collecte en porte à porte des déchets verts et encombrants.
- Le passage aux ECT en octobre 2020.
- L'ouverture d'un local réemploi sur une déchèterie, en 2022, géré par une ressourcerie du territoire.
- Accompagnement de cette ressourcerie avec mise à disposition d'un local et d'un camion de collecte + gestion du nouveau marché de collecte des encombrants (marché réservé) pour une collecte préservante en septembre 2022.
- La collecte à part des coquilles Saint Jacques (marché aux poissons de Dives / mer, en 2021 et 2022).
- La collecte à part des papiers de bureau reprise en 2022.
- L'engagement d'une commune dans la charte éco-responsable : Merville-Franceville.
- 1 site de compostage partagé installé.

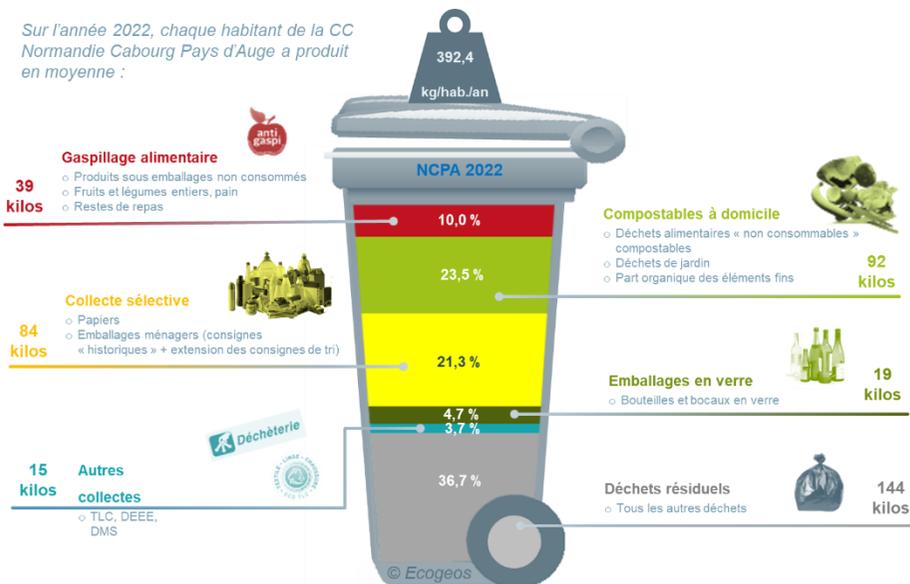
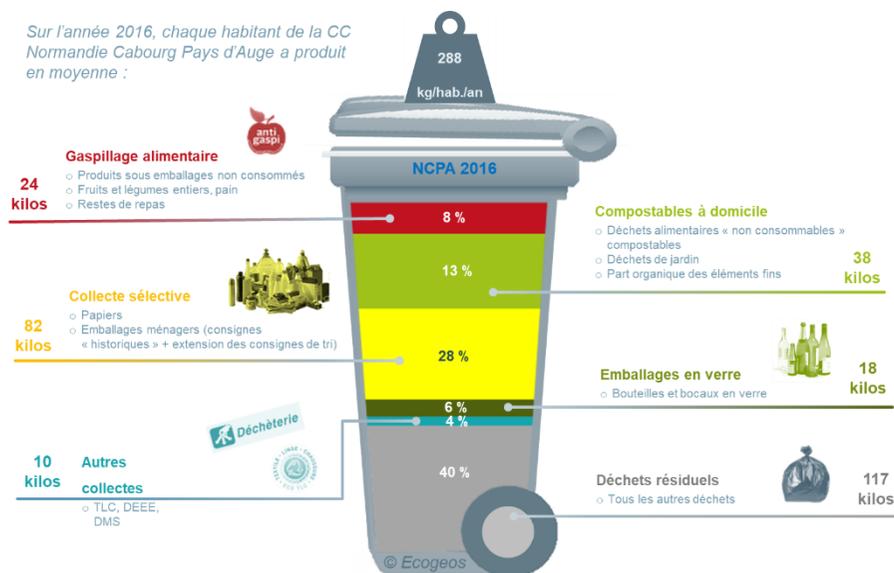
Voici l'évolution par flux :



On constate une baisse de 8 % des tonnages d'OMR collectés en 2022, à mettre en lien, comme pour les autres groupements avec l'inflation au 2<sup>nd</sup> semestre 2022.

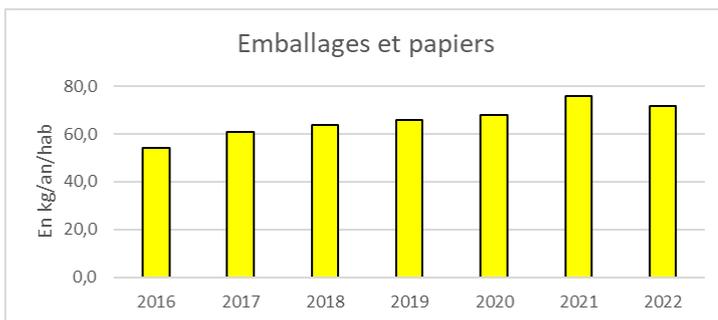
A partir de 2019, les professionnels ont également été soumis à la RS (40 sous convention en 2019 contre 78 en 2022), avec une tarification sur les OMR et la CS (tarif plus avantageux sur la CS).

Voici les comparaisons des 2 caractérisations OMR effectuées en novembre 2016 (5 échantillons) et 2022 (4 échantillons). Elles ne tiennent donc pas compte de la saisonnalité et du tourisme.

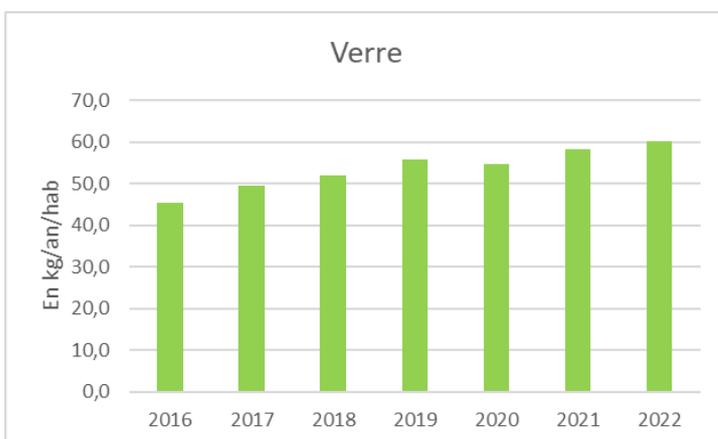


La proportion de déchets évitables présents dans les OMR a augmenté, passant de 60% à 63.3%. La part de déchets compostables présents dans les OMR a augmenté de 10% ; par contre, la part de déchets pouvant aller en collecte sélective a diminué de près de 7%.

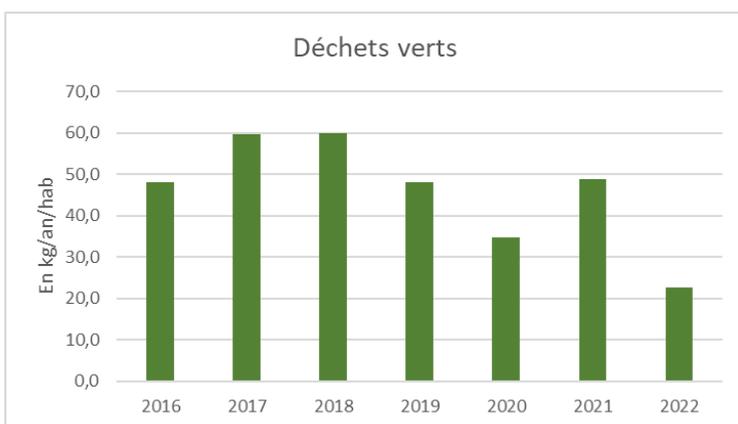
Entre 2016 et 2022, le profil du territoire a évolué, car suite à la crise sanitaire de 2020, de nombreux résidents secondaires sont devenus quasiment permanents (sans être comptés dans la population municipale).



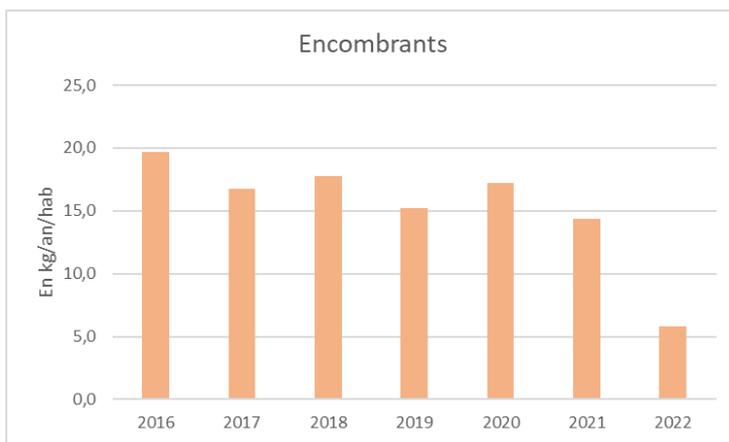
L'augmentation de 32 % des tonnages d'emballages et papiers est à mettre en lien avec le passage aux ECT en octobre 2020, ainsi que les 2 campagnes de porte à porte en 2021 et 2022 : 2 798 foyers vus, pour 5 438 foyers visités. Il y a également eu une densification du parc de PAV pour les emballages.



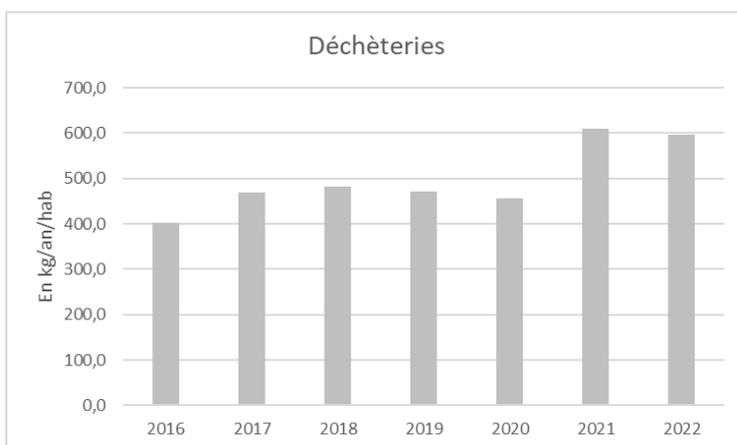
L'augmentation de 33 % des tonnages de verre est à mettre en lien avec la forte campagne de communication lors du passage aux ECT en octobre 2020, qui a relancé le geste de tri. Par ailleurs, NCPA a installé le dispositif CLIINK en 2019. En 2020, une étude a montré que seuls 14% des foyers utilisaient le dispositif lors de leurs dépôts de verre. NCPA ne dispose pas de données plus récentes. Le contrat avec CLIINK prendra fin le 16/05/23. Il y a également eu une densification du parc de PAV pour le verre.



Les modalités de collecte en porte à porte des DV ont changé en 2022, avec une mise à disposition payante de sacs de collecte. Par ailleurs l'année 2022 a été une année marquée par la sécheresse, ce qui a pu impacter les tonnages également.



Les modalités de collecte en porte à porte des encombrants ont changé en septembre 2022, avec une collecte préservante sur appel pour les objets volumineux, faite par la ressourcerie l'Auguste Recycleur Bâtitseur. Les objets sont ensuite soit valorisés par la ressourcerie, soit déposés en déchèterie lorsque cela n'est pas possible.



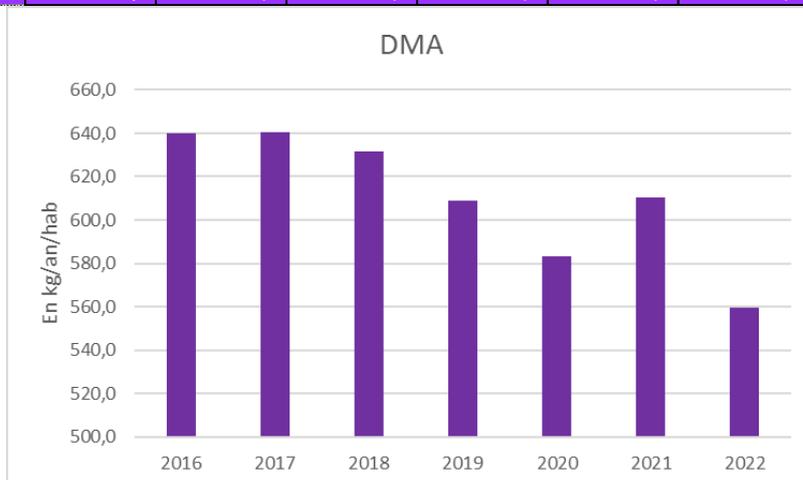
On constate une augmentation des tonnages pour tous les flux. Les tonnages par habitant étaient dans une tendance de réduction entre 2018 et 2020, mais après la crise sanitaire, ils ont fortement augmenté. Cela est probablement à mettre en lien avec le fait que de nombreux résidents secondaires sont devenus permanents, mais ne sont pas comptabilisés dans la population municipale.

Evolution 2016/2022	Gravats	Ferrailles	Cartons	Bois	Tout venant	Déchets verts	DMS	Amiante	DEEE	Meubles
NCPA	50%	31%	91%	47%	27%	39%	154%	90%	87%	

Les bennes Eco-Mobilier ont été installées progressivement à partir de 2017 dans les déchèteries. Une comparaison n'est donc pas possible avec l'année de référence.

### 3.4. Communauté Urbaine Caen la mer

Population municipale	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	
	236282	240 533	242 036	242 670	243 939	244 579	246 013	
Tonnages (en kg/hab/an)								Evolution 2016/2022
<b>OMR</b>	<b>269,6</b>	<b>270,7</b>	<b>269,4</b>	<b>265,3</b>	<b>253,6</b>	<b>249,0</b>	<b>240,4</b>	<b>-11%</b>
<b>Emballages</b>	<b>66,6</b>	<b>67,6</b>	<b>67,2</b>	<b>66,1</b>	<b>65,7</b>	<b>71,9</b>	<b>73,1</b>	<b>10%</b>
<b>Verre</b>	<b>28,7</b>	<b>29,4</b>	<b>30,0</b>	<b>31,1</b>	<b>31,7</b>	<b>32,7</b>	<b>32,9</b>	<b>15%</b>
<b>Déchets verts</b>	<b>64,8</b>	<b>66,3</b>	<b>63,5</b>	<b>61,6</b>	<b>60,8</b>	<b>65,2</b>	<b>52,9</b>	<b>-18%</b>
<b>Encombrants</b>	<b>14,9</b>	<b>14,7</b>	<b>15,6</b>	<b>15,3</b>	<b>16,7</b>	<b>14,3</b>	<b>8,6</b>	<b>-42%</b>
<b>Déchèteries</b>	<b>201,4</b>	<b>199,9</b>	<b>186,0</b>	<b>179,1</b>	<b>162,1</b>	<b>185,0</b>	<b>151,9</b>	<b>-25%</b>
<b>DMA</b>	<b>646,0</b>	<b>648,7</b>	<b>631,6</b>	<b>618,6</b>	<b>590,6</b>	<b>618,2</b>	<b>559,8</b>	<b>-13%</b>



**L'objectif des 10 % de réduction est atteint**, notamment grâce à la baisse des OMR et déchèteries en 2022, à mettre en lien avec l'inflation sur le 2<sup>nd</sup> semestre 2022.

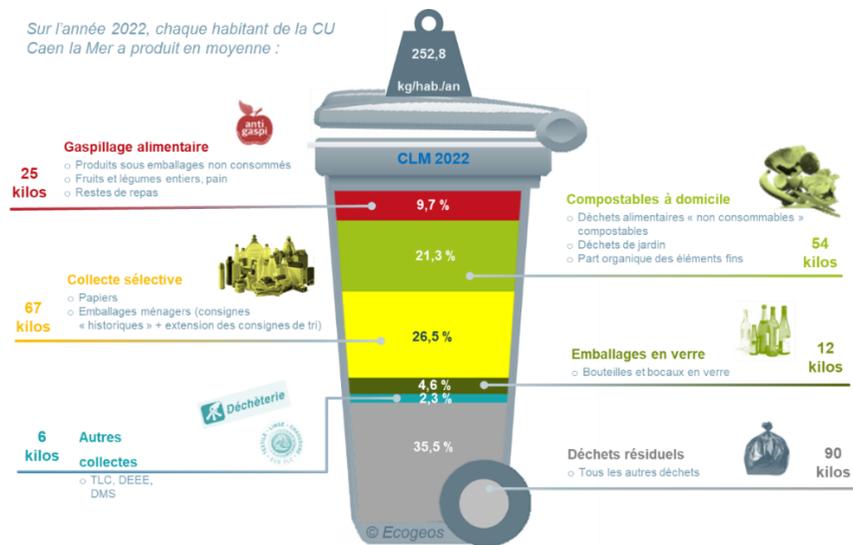
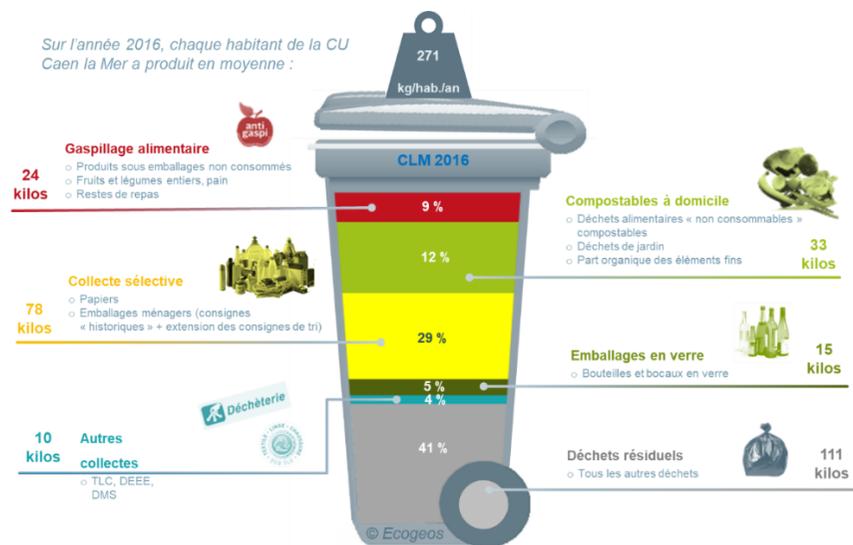
Les actions mises en place sur la durée du PLPDMA en lien avec le tri et la réduction des déchets sont :

- La réduction de la collecte en porte à porte des encombrants en 2021.
- Dans les déchèteries : la mise en place de nouvelles REP, l'amélioration de la signalétique, la formation des agents au réemploi et au tri, l'évolution des tarifs pour les professionnels, la mise en place de pont-basculé, la reconstruction de la DT Colombelles en intégrant des espaces de tri plus importants et plus adaptés + espace pédagogique.
- Le passage aux ECT en avril 2021.
- La mise en place d'un local réemploi sur 3 déchèteries, en 2019, géré par une ressourcerie du territoire.
- La collecte à part des coquilles Saint Jacques (marché aux poissons de Ouistreham, en 2021 et 2022).
- L'arrêt de la collecte à part des papiers de bureau en 2020.
- L'engagement d'une commune dans la charte éco-responsable : Louvigny.
- La mise en place de corbeilles bi-flux sur l'espace public.

- Une étude pour la mise en place de la tarification incitative et la décision en septembre 2022 de mettre en place la redevance spéciale.
- La mise à disposition de matériel de tri complémentaire à celui du SYVEDAC pour les organisateurs d'événements.
- Des porteurs de projets sur le territoire sur de nombreux sujets de réduction : consigne des contenants de plats à emporter, consigne des bouteilles, location/lavage de couches lavables.
- Formations éco-événements proposées aux organisateurs d'événements, proposées dans le cadre de la convention entre Caen la mer, Caen et 4 structures, et avec la participation du SYVEDAC également.
- Déploiement du compostage collectif (65 sites sur 73 sites installés entre 2017 et 2022 sur le territoire du SYVEDAC).
- Gratuité des composteurs individuels et amélioration des modalités de distribution pour augmenter le rythme de dotation.
- Expérimentation du tri à la source des biodéchets entre mars 2019 et mars 2023, avec la mise en place de 3 sites de composteurs de quartier, 2 points d'apports volontaire, et la collecte de 192 foyers et 10 professionnels : convention multipartite entre le SYVEDAC, CLM, Caen, Hérouville Saint Clair, Tout en Vélo, le CPIE et CIVILAB. Une expérimentation de lombricompostage en restauration collective a également été testée, avec un CROUS.
- Accompagnement d'une crèche pour tester les couches lavables entre mars 2022 et mars 2023
- Accompagnement des 32 restaurants scolaires de la ville de Caen : projet initié avant le COVID, et réellement lancé en mai 2022.

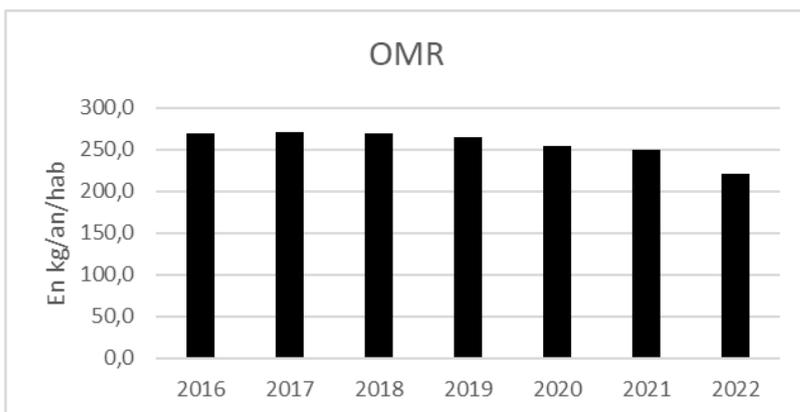
Voici le détail par flux :

*Voici les comparaisons des 2 caractérisations OMR effectuées en novembre 2016 (14échantillons) et 2022 (10 échantillons). Elles ne tiennent donc pas compte de la saisonnalité et du tourisme.*

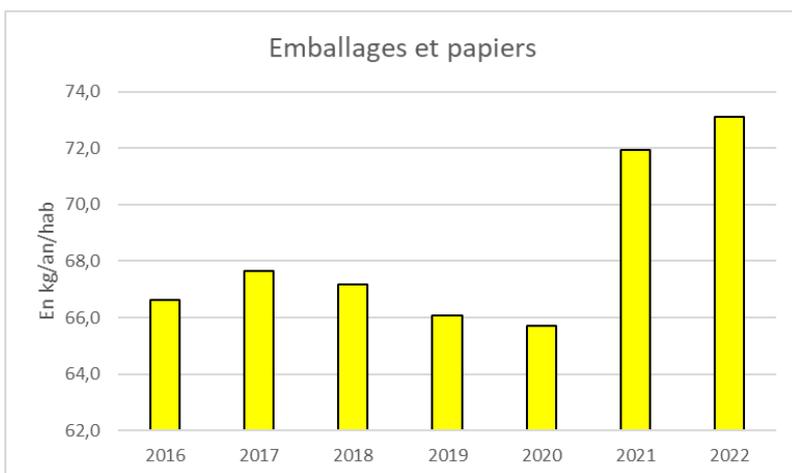


Il reste encore 64.5 % de déchets présents dans les OMR qui pourraient être détournés de l'incinération, dont 31 % de papiers, emballages et verre (flux facilement détournable par l'utilisateur) et 31 % de biodéchets.

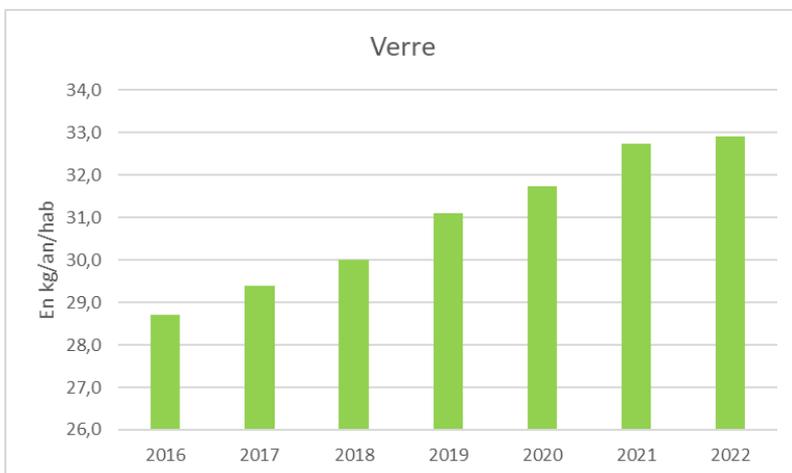
La part de déchets évitables présents dans les OMR a augmenté de plus de 5 % entre 2016 et 2022. La part de déchets compostables a augmenté de 9 % et celle de déchets recyclables (emballages + papiers) a diminué de 2.5%.



11 % de réduction, avec une forte baisse en 2020 (crise sanitaire, avec fermeture de nombreux professionnels assimilés) et en 2022 (inflation).

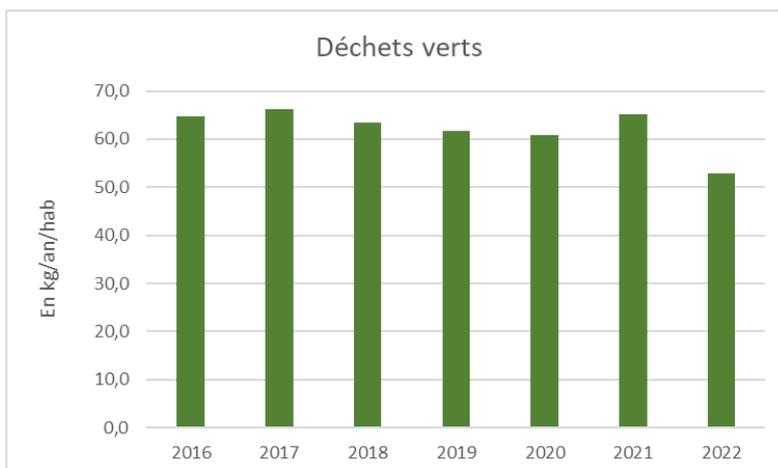


L'augmentation de 10 % des tonnages d'emballages et papiers est à mettre en lien avec le passage aux ECT en avril 2021, ainsi que les 2 campagnes de porte à porte en 2021 et 2022 : 6 661 foyers vus, pour 17 732 foyers visités.

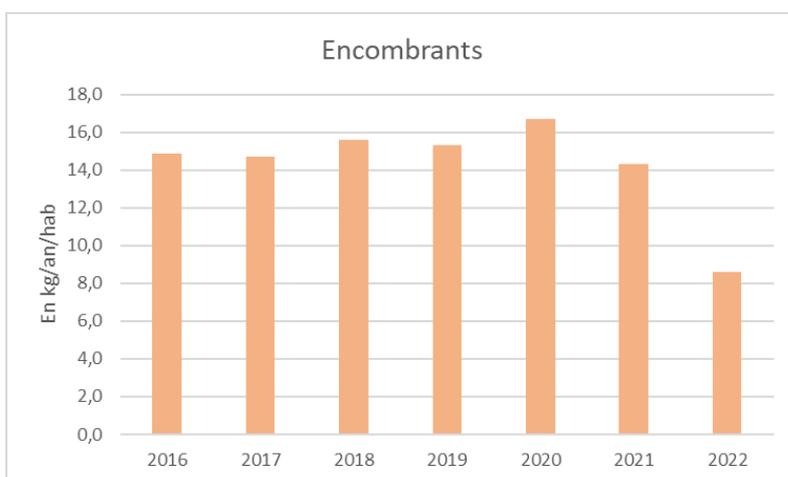


L'augmentation de 15 % des tonnages de verre est à mettre en lien avec la communication faite lors passage aux ECT en avril 2021, qui a relancé le geste de tri.

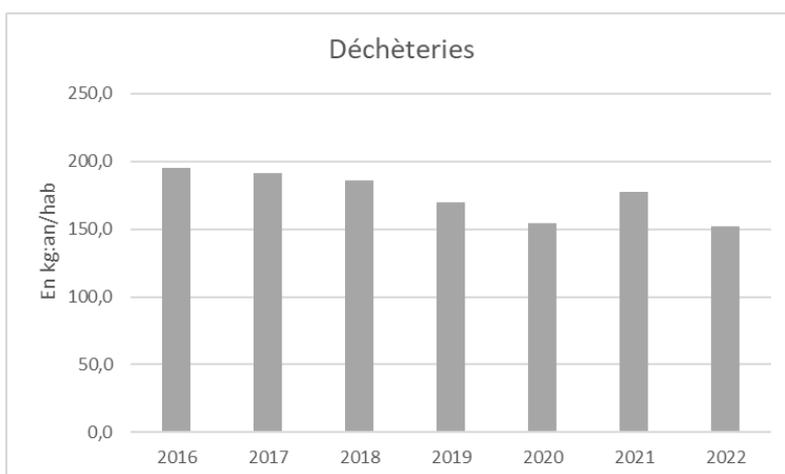
En 2017/2018, il y a eu une densification du parc de PAV pour le verre ainsi qu'une communication sur le geste de tri du verre.



La forte baisse des DV collectés en 2022 est à mettre en lien avec la sécheresse de cette année-là. A contrario 2021 était une année très pluvieuse.



La forte baisse des encombrants collectés en 2022 est à mettre en lien avec les nouvelles modalités de collecte : passage de 3 à 1 collecte par an, sauf dans les habitats collectifs denses (passage d'une collecte par mois à 3 par an). Les tonnages collectés par Eco-mobilier en déchèterie n'ont pas augmenté (-3% entre 2021 et 2022) et ceux de la benne tout-venant ont diminué de 10%. Il ne semble donc pas y avoir eu de report de cette collecte en porte à porte.



On constate une réduction sur de nombreux flux, notamment le tout-venant. L'augmentation du nombre de flux, permettant un meilleur tri, ainsi que la mise en place des 3 locaux réemploi en 2019, peut expliquer une partie de ces variations. 4 bennes Eco-Mobilier ont également été ajoutées depuis 2016. La hausse des tonnages bois peut s'expliquer par l'acceptation des catégories A et B. Les déchets verts ont fortement baissé car l'année 2022 a été une année de sécheresse.

Evolution 2016/2022	Gravats	Ferrailles	Cartons	Bois	Tout venant	Déchets verts	DMS	Amiante	DEEE	Meubles
CLM	-31%	-1%	40%	1466%	-36%	-44%	-47%	9%	-10%	275%

### 3.5. Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie (CALN)

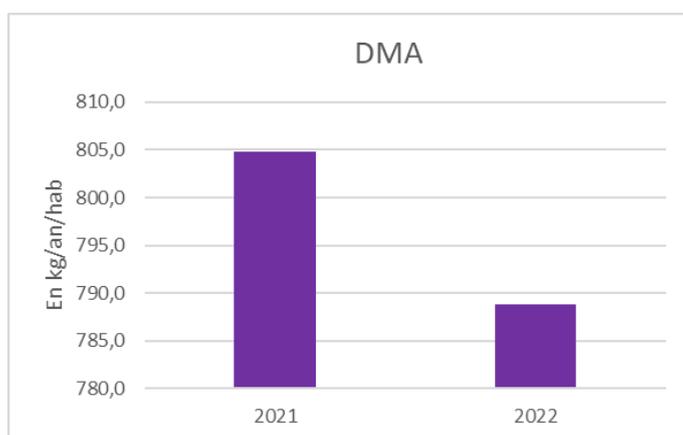
CALN a adhéré au SYVEDAC en janvier 2021. Ce territoire n'est donc pas pris en considération pour mesurer l'atteinte de l'objectif de -10%, le périmètre pris en considération étant constant.

Le territoire de CALN a évolué en 2019 et 2020 pour atteindre son périmètre définitif en 2021.

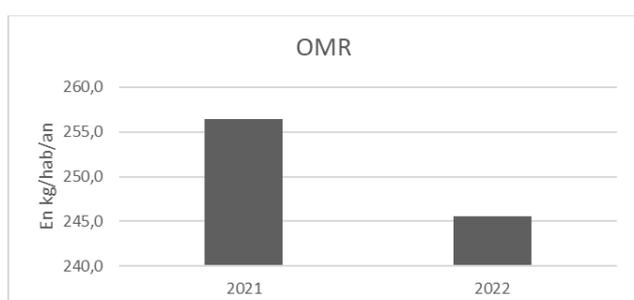
Un avenant au PLPDMA a été rédigé en 2021 afin que la CALN rejoigne le programme d'actions. Cependant l'année de référence est 2019, et non 2016 comme pour les autres groupements. L'année 2020 n'a pas été choisie comme année de référence en raison de la crise sanitaire, qui avec les confinements successifs et les fermetures de nombreux commerces, n'était pas représentative de la réalité de la production de déchets. L'année de référence finalement utilisée pour les calculs est 2021, en raison des nombreux changements de périmètre et de compétences qui ont eu lieu en 2019 et 2020.

En 2021, CALN a entrepris un travail important pour définir son schéma directeur de gestion des déchets, et de nombreux projets et actions sont en cours.

Population municipale	244 579	246 013	
	2021	2022	Evolution 2021/2022
<b>OMR</b>	256,4	245,5	-4%
<b>Emballages</b>	31,4	38,3	22%
<b>Verre</b>	33,3	35,1	5%
<b>Déchets verts</b>	2,6	0,0	-100%
<b>Encombrants</b>	0,7	0,0	-100%
<b>Déchèteries</b>	480,4	470,0	-2%
<b>DMA</b>	804,8	788,9	-2%

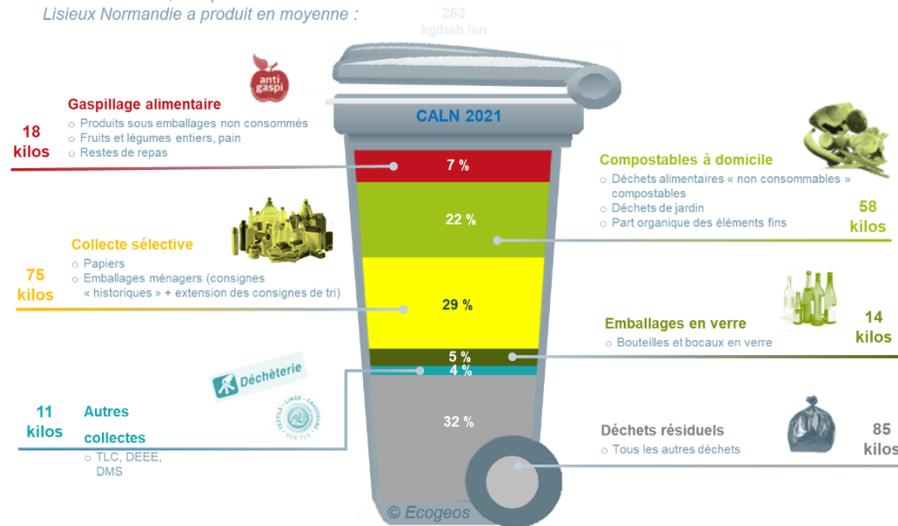


Voici le détail par flux :

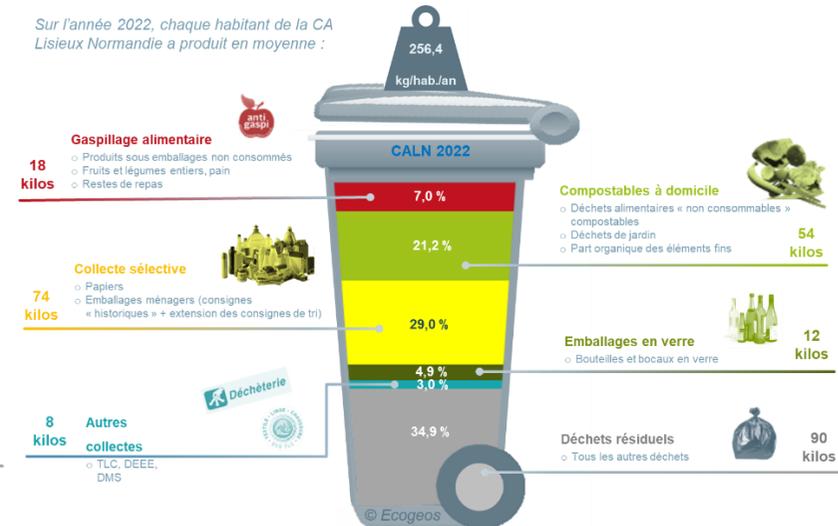


Les OMR ont diminué de 4 %, peut-être liée à l'inflation, comme sur les autres groupements.

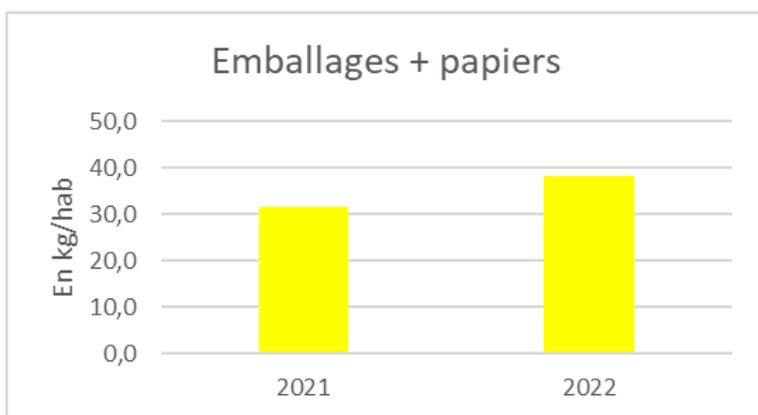
Sur l'année 2021, chaque habitant de la CA Lisieux Normandie a produit en moyenne :



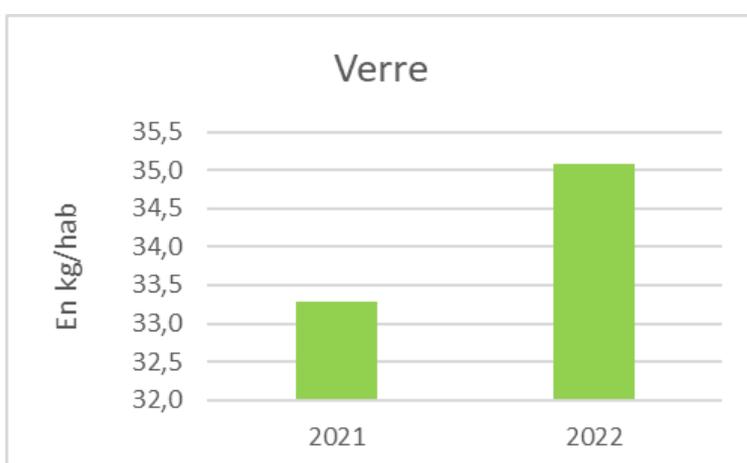
Sur l'année 2022, chaque habitant de la CA Lisieux Normandie a produit en moyenne :



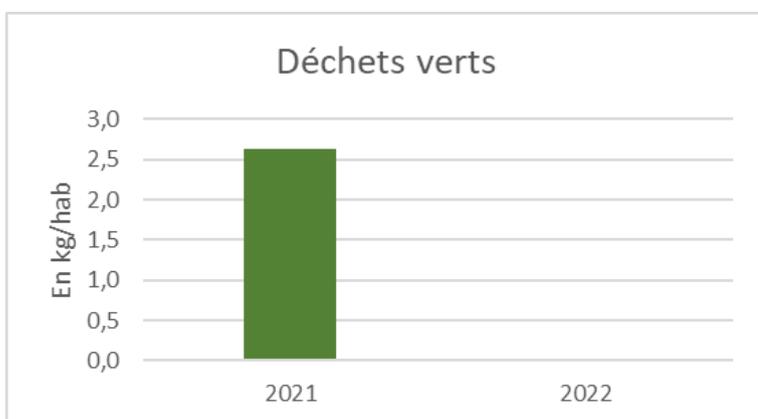
La 1<sup>ère</sup> campagne de caractérisation a été effectuée à l'été 2021, et la 2<sup>nde</sup> en novembre 2022, sur 9 échantillons. La saisonnalité est donc différente, mais CALN n'étant pas un territoire touristique, on peut supposer que la différence est moindre. On constate peu de changements entre les 2 campagnes, malgré le passage en ECT sur tout le territoire en 2022. 65% des déchets présents dans les OMR seraient évitables, avec 29% composés d'emballages et papiers, et 21% de déchets compostables.



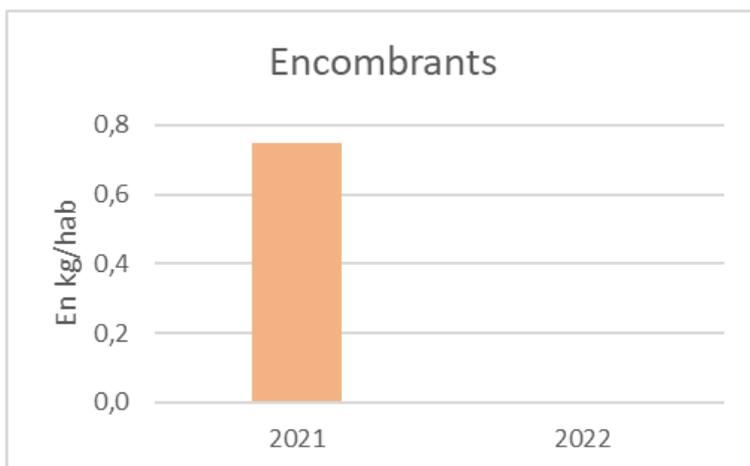
Les tonnages d'emballages et papiers en collecte sélective ont augmenté de 22%, à mettre en lien avec l'homogénéisation des consignes de tri (extension) sur tout le territoire.



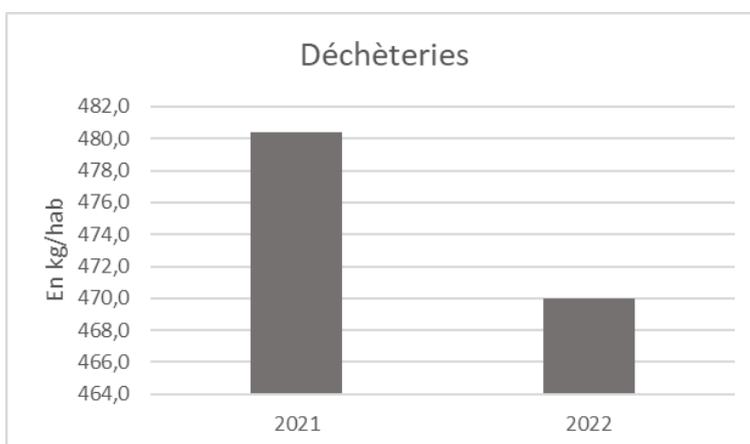
Les tonnages de verre en collecte sélective ont augmenté de 5%, à mettre en lien avec une communication harmonisée sur le territoire lors du passage à l'extension des consignes de tri.



En 2022, la collecte en porte à porte a été supprimée, d'où l'absence de tonnages.



Les encombrants ne sont plus traités par le SYVEDAC depuis septembre 2021, la collecte étant passée en collecte sur appel, et effectuée par un prestataire qui dépose les tonnages collectés en déchèteries.



L'évolution des tonnages est variable selon les flux. Les bennes éco-mobilier sont présentes depuis 2021 uniquement.

Evolution 2021/2022	Gravats	Ferrailles	Cartons	Bois	Tout venant	Déchets verts	DMS	Amiante	DEEE	Meubles
CALN	1%	-21%	3%	-14%	-5%	-6%	117%	-41%	0%	38%

## 4 | CONCLUSION

L'objectif de réduction de 10 % du PLPDMA est atteint, ainsi que les 3 objectifs du CODEC (réduction de 4.5% des OMR, de 7 % des DMA, engagement de 5 entreprises dans des projets d'économie circulaire, et engagement de 3 démarches collectives dans l'économie circulaire).

Ce PLPDMA a montré l'importance de plusieurs paramètres :

- Les événements extérieurs, qui ont un impact sur la production de déchets (crise sanitaire, inflation). Les actions pour les réduire sont donc également soumises à ces paramètres et nécessitent une adaptation régulière.
- La concertation pour obtenir l'adhésion de tous les acteurs, dont les principaux que sont les adhérents du SYVEDAC) à un projet afin qu'il puisse être développé et mis en place sur le long terme
- La communication, pour permettre des changements de comportement durables.

Ces 2 derniers paramètres devront être pris en compte pour l'élaboration et la conduite du prochain PLPDMA.